

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE COTON-TEXTILE-CONFECTION EN AFRIQUE CENTRALE



Stratégie régionale pour le développement de la filière coton-textile-confection en Afrique centrale

Vision

Vers une filière compétitive et intégrée, produisant un coton et des produits dérivés de qualité, reconnus et commercialisés sur les marchés régional et international et contribuant durablement à la lutte contre la pauvreté par le biais d'une juste redistribution des revenus.

Juin 2011

La présente stratégie a été élaborée par les acteurs de la filière coton-textile-confection et les institutions d'appui de la filière des pays de la CEEAC

Avec l'appui du programme « Tous ACP en faveur des produits de base agricoles »



Financé par la Commission Européenne



En collaboration avec :

Le Centre du Commerce International (ITC)



La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement



La Banque Mondiale



L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture



Le Fonds Commun pour les Produits de Base



Pour toute information sur la méthodologie utilisée pour le développement de cette stratégie, veuillez contacter:

Le Centre du Commerce International (ITC)
Division des Programmes Pays
Section stratégies à l'exportation
Tel : +41 22 730 0111
Fax : +41 22 730 0575
Site web: <http://www.intracen.org>
E-mail: exportstrategy@intracen.org

Les appellations et désignations employées dans la présente stratégie n'impliquent pas l'expression ou l'opinion de la part du Centre du Commerce International au sujet du statut légal des pays, territoires, villes ou régions, leur autorité légal ou de la délimitation de leurs frontières ou limites territoriales.

Table des matières

AVANT – PROPOS	11
NOTE DE REMERCIEMENT	13
I. RÉSUMÉ DE LA STRATEGIE	15
II. INTRODUCTION	19
III. OBJECTIFS ET CHAMP COUVERT PAR LA STRATÉGIE	21
III. 1. Objectif de la stratégie.....	21
III.2. Les intervenants à l'élaboration de la stratégie.....	22
III.3. Champ couvert par la stratégie	22
III.3.1. L'espace CEEAC.....	22
III.3.2. Les activités et les bénéficiaires de la stratégie	23
III.3.3. Résultats attendus.....	23
III.3.4. Impacts.....	24
IV. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA FILIÈRE COTON-TEXTILE-CONFECTION	27
IV.1. CONTEXTE HISTORIQUE REGIONALE	27
IV.2. LES SPECIFICITES NATIONALES.....	30
IV.2.1. CAMEROUN	30
IV.2.2. TCHAD.....	32
IV.2.3. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	34
IV.2.4. BURUNDI.....	36
IV.2.5. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	38
IV.3. LES ATOUTS DE LA FILIERE COTON-TEXTILE-CONFECTION DANS LA SOUS-REGION	41
IV.4. LES FAIBLESSES DE LA FILIERE COTON-TEXTILE-CONFECTION DE L'AFRIQUE CENTRALE	42
IV.5. LE MARCHE MONDIAL DU COTON : EVOLUTION ET PERSPECTIVES.....	48
V. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE COTON-TEXTILE-CONFECTION	54
V.1. OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : ACCROITRE LA PRODUCTION DE COTON (GRAINE ET FIBRE) EN AMELIORANT LA PRODUCTIVITE ET LA RENTABILITE.....	55
V.2. OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : AMELIORER ET GARANTIR LA QUALITE DU COTON DE LA SOUS-REGION	59
V.3. OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : SOUTENIR ET DEVELOPPER LA TRANSFORMATION DE LA FIBRE DANS LA SOUS-REGION	61
V.4. OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : RENFORCER LA PROMOTION ET LA COMMERCIALISATION DU COTON ET DES TEXTILES DE LA SOUS-REGION.....	65
V.5.OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : DEVELOPPER ET AMELIORER LA VALORISATION DES PRODUITS ISSUS DE LA TRITURATION DE LA GRAINE	68
VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	71
VI.1. LE COMITE DE COORDINATION ET DE SUIVI	71
VI.1 1.MISSIONS DU CCS.....	71
VI.1.2 COMPOSITION ET POSITIONNEMENT DU CCS	71

VI.1.3. SECRETARIAT TECHNIQUE DU COMITE (STC)	72
VI.1.4.LE SUIVI ET L'EVALUATION.....	72
VI. SCENARIOS DE RESULTATS POTENTIELS.....	75
VII. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE COTON-TEXTILE-CONFECTION-OLEAGINEUX POUR L'AFRIQUE CENTRALE	77
ANNEXE 1. LES ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE VALEUR DANS 3 PAYS DE LA CEEAC.....	101
ANNEXE 2. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DE LA STRATEGIE CEEAC COTON-TEXTILE-CONFECTION (DOUALA, 21-22 JUIN 2011).....	103
ANNEXE 3. FONDS DOCUMENTAIRE.....	108

Tableaux

Tableau No. 1. : Evolution de la production de fibre des pays producteurs de coton de la CEEAC de la campagne 2005/2006 à 2009/2010	29
Tableau No. 2. : Evolution de la production cotonnière Centrafricaine de 1979 à 2000 (en tonnes coton graine)	36
Tableau No. 3. : Evolution de la production cotonnière burundaise de 1960 à 2005	38
Tableau No. 4. : Evolution de la production de coton graine de 1920 à 2006	41
Tableau No. 5. : Production de la campagne 2007/2008 des sept premiers producteurs mondiaux de coton.....	50
Tableau No. 6. : Statistiques de production et de consommation des sept principaux producteurs mondiaux de coton (2007-2008).....	50

Graphiques

Graphique No. 1. : Evolution de la production de coton en zone CEEAC de 90/91 à 10/11	28
Graphique No. 2. : Evolution comparée de la production des pays producteurs de coton dans la zone CEEAC.....	29
Graphique No. 3. : Comparaison du rendement moyen de la zone CEEAC en 09/10 aux rendements moyens des principaux pays producteurs mondiaux ainsi qu'à la moyenne mondiale	30
Graphique No. 4. Graphique 4 : Evolution de la production cotonnière burundaise de 1960 à 2005 (tonne coton graine).....	37
Graphique No. 5. : Schéma des relations entre les acteurs de la chaîne de valeur	39
Graphique No. 6. : Evolution de la production de coton graine de 1920 à 2006.....	41
Graphique No. 7. Répartition de la production mondiale du coton par les sept principaux producteurs.....	49
Graphique No. 8. : Comparaison de la production et de la consommation de fibre de coton des six principaux pays producteurs	51

Sigles et abréviations

A.C.A	Association Cotonnière Africaine
ACDA	Agence Centrafricaine de Développement Agricole
AFD	Agence Française de Développement
AProCA	Association de Producteurs de Coton Africain
ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
APE	Accords de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque mondiale
BID	Banque Islamique de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CAARD	Centre d'Appui aux Actions Rurales de Développement
CCS	Comité de Coordination et de Suivi de la stratégie coton/textile
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEL/COTON	Cellule Coton
CERFITEX	Centre de Recherche et de Formation de l'Industrie Textile
CFA	Communauté Financière Africaine (Franc)
CFDT	Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
COTONTCHAD	Société de Développement du Coton du Tchad
CORAF/WECARD	Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le Développement Agricole
CNPCC	Confédération Nationale des Producteurs du Coton du Cameroun
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CSCO	Caisse de Stabilisation Cotonnière
DSCE	Document de Stratégie de Croissance et d'Emplois
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARA	Forum Africain pour la Recherche Agricole
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IFAD	International Fund for Agricultural Development
IFDC	International Fertilizer Development Center
ITC/CCI	Centre de Commerce International
IO	Organisation Internationale
ICAC	Comité Consultatif International du Coton
ONAFITEX	Office National de Fibres et Textiles
ONPC	Organisation Nationale de Producteurs de Coton
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFICOT	Projet d'Appui à la Filière Cotonnière
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PIB	Produit Intérieur Brut
SODECOTON	Société de Développement de la culture du Coton
ST/CCS	Secrétariat Technique du Comité de Coordination et de Suivi
SNRA	Système National de Recherche Agricole
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine

UE
UNPCT
UNPCC
WACIP

Union Européenne
Union Nationale des Producteurs de Coton du Tchad
Union Nationale de Producteurs Centrafricains de Coton
West African Cotton Improvement Programme

AVANT – PROPOS

La Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC) est l’une des entités économiques de l’Union Africaine (UA). Elle comprend dix pays ci-après : l’Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et le Tchad. Cette organisation d’intégration régionale a été créée en Octobre 1983. Elle a établi son Secrétariat Général à Libreville, Capitale Politique de la République du Gabon.

Dans le cadre de ses missions, le Secrétariat Général de la CEEAC a entrepris, au début de l’année 2011, d’élaborer une stratégie sectorielle de développement de la filière coton-textile-confection pour l’Afrique centrale qui satisfait à la vision commune des acteurs de cette filière à savoir : entreprendre les actions en vue de créer les meilleures conditions de développement d’une filière compétitive et intégrée, délivrant un coton et des produits dérivés de qualité reconnus et commercialisés sur le marché régional et international et contribuant durablement à la lutte contre la pauvreté par le biais d’une juste redistribution des revenus.

Le présent document de stratégie qui couvre la période 2011-2020 vise en entre autres: (a) l’accroissement de la production de coton et l’amélioration des revenus des producteurs et des sociétés cotonnières, notamment par le biais d’une meilleure productivité; (b) le développement des activités de transformation (fibre et graine) et l’essor des industries de trituration, de filature et de confection ; (c) et la création d’emplois dans les secteurs agricoles, industriels et des services ainsi que l’augmentation des recettes publiques. Ces objectifs sous-tendent l’exigence de la compétitivité des filières cotonnières de l’Afrique centrale.

Il a été élaboré avec l’appui financier de la Commission européenne dans le cadre du programme Tous ACP pour les produits de base agricoles et grâce à l’accompagnement technique et méthodologique du Centre du commerce international (ITC). Le processus d’élaboration de cette stratégie a fait l’objet d’une démarche participative impliquant l’ensemble des acteurs publics et privés de la filière coton-textile-confection de la sous-région, l’expertise nationale et internationale et les représentants des organismes de financement. Le document est complété d’un plan de mise en œuvre (PMO), véritable synthèse des propositions des acteurs des différents segments de la filière, appelé à servir de feuille de route pour le Comité de Coordination et de Suivi et pour le Secrétariat Technique de ce Comité.

Ce document est désormais le cadre de coordination et de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des actions prioritaires retenues par le PMO et servira de référence au développement de la compétitivité de l’ensemble de la filière coton-textile-confection de l’espace CEEAC.

Je voudrais marquer ma satisfaction pour la qualité du document de stratégie qui traduit fidèlement la vision commune adoptée par l’ensemble des acteurs au cours de l’atelier technique des 28, 29 et 30 Mars 2011 à Douala Cameroun. Je tiens par conséquent à exprimer ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat du Groupe des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi qu’au Centre du commerce international pour leurs appuis financiers et techniques sans lesquels la présente stratégie sous-régionale de développement

de la filière coton-textile-confection pour l'Afrique centrale n'aurait pas été livrée dans les délais.

De même, je saisis cette opportunité pour féliciter l'équipe des consultants nationaux et internationaux et les personnes – ressources qui ont œuvré sans relâche à l'élaboration de cet important document.

Enfin, je remercie spécialement les acteurs des filières coton-textile-confection sans oublier ceux et celles qui ont offert leurs connaissances et leur savoir-faire pour assurer le succès des activités relatives à l'élaboration de la stratégie de développement de la filière coton-textile – confection pour la zone CEEAC.

Le Secrétaire Général de la CEEAC

Général Louis SYLVAIN-GOMA

NOTE DE REMERCIEMENT

Le document de stratégie sous-régionale de développement de la filière coton-textile-confection pour l'Afrique centrale est le résultat d'un travail collectif, suivant une approche méthodologique participative, impliquant les acteurs de chaque segment de la chaîne de valeur de la filière, les experts et consultants de la CEEAC et de l'ITC et les personnes ressources régionales et internationales.

Le processus d'élaboration a été encadré par Monsieur Joël BEASSEM, Point Focal du Programme Tous ACP en faveur des produits de base agricoles au sein de la CEEAC et par Monsieur Eric BUCHOT, Conseiller Principal en stratégies sectorielles et développement de la chaîne de valeur à l'ITC.

Le Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale saisit cette occasion pour exprimer ses remerciements à l'ITC pour l'excellent travail d'appui technique et de coordination générale que l'agence a bien voulu déployer en vue d'élaborer, dans les délais, la présente stratégie sous-régionale de développement de la filière coton-textile-confection pour l'Afrique Centrale.

Le Secrétariat Général de la CEEAC est également reconnaissant à l'équipe composée de Messieurs Gérald ESTUR et François SOMAYIRE, consultants internationaux auprès de l'ITC et Flavien KAMGA, consultant national CEEAC/ITC, qui ont œuvré sans relâche sous la supervision de Messieurs Joël BEASSEM et Eric BUCHOT à l'élaboration de cet important document.

Les personnes-ressources, Experts et intervenants professionnels nationaux et internationaux ont, par leurs conseils, permis d'améliorer la conception, le contenu et la présentation de ce document. Qu'elles trouvent ici l'expression de la reconnaissance de la CEEAC pour leur contribution inestimable. Il s'agit de :

- VAN ROMPAEY Frank, Représentant de l'ONUDI au Cameroun pour les pays d'Afrique Centrale ;
- BERTHELOT Pierre, Secrétariat Cos-coton ;
- POISOT Anne-Sophie, Département Agriculture, FAO ;
- ZOLA Donatien, Coordinateur du Point Focal Coton UEMOA, Afrique de l'Ouest ;
- CISSE Ousmane CISSE, Conseiller Technique Agronomique Principal, CMDT ;
- MAIGA Djibrilla, Directeur Général du CERFITEX ;
- KAMISSOKHO, Boubacar, Directeur des Opérations Cotonnières, SODEFITEX ;
- BERTI Fabio, Chargé de recherche, Université de Liège, Belgique ;
- MORILLON Yannick, Directeur Général, GEOCOTON ;
- KNAPPE Mathias, Expert Coton Textile et Habillement de l'ITC ;
- RANCHON Adrien, consultant international de l'ITC ;
- LE GRIX Matthieu, Chargé de mission Agriculture, AFD.

Les Cadres et Experts des institutions régionales et sous-régionales, ont par leur expérience enrichissante et pleine d'intérêt, contribué à l'amélioration de ce document ainsi qu'à la réussite de cette formidable collaboration. Qu'elles trouvent ici l'expression de la reconnaissance de la CEEAC pour leur précieuse contribution. Il s'agit de :

- LONTSI Samuel, Département du Marché Commun, CEMAC ;
- DJONGDANG Ladibé, Direction Crédit Marchés Capitaux, BEAC ;
- NDOMNABAYE Béringar Maina, Représentant Résident, BDEAC ;
- ZOLA Donatien, Coordinateur du Point Focal Coton, UEMOA.

Par ailleurs, les consultants, auteurs de ce travail, s'associent à la CEEAC et à l'ITC pour remercier spécialement les acteurs des filières coton-textile-confection, à l'occasion des missions-pays, qui ont permis d'actualiser les connaissances relatives à l'environnement des filières cotonnières des pays producteurs visités. Il en est de même des Experts et des représentants des institutions publiques et privées qui ont contribué au développement du Plan de Mise en Œuvre (PMO) au cours de l'atelier technique les 28, 29 et 30 Mars 2011 à Douala et à la révision et la validation du PMO, de la Vision et de la partie narrative du document stratégique au cours de l'atelier régional de validation des 21 et 22 juin 2011 dans la même ville.

Enfin, ils remercient particulièrement ceux et celles qui ont offert leurs expériences, expertises et compétences pour assurer le succès des ateliers, réunions, missions-pays, communications diverses et pour mettre à disposition à temps les moyens nécessaires pour l'élaboration de la stratégie de développement de la filière coton-textile-confection pour la zone CEEAC.

I. RÉSUMÉ DE LA STRATEGIE

Une frange non négligeable de la population de l'espace communautaire est engagée dans la production cotonnière. La culture du coton fut introduite en Afrique centrale vers 1920. Très vite, le coton a monétarisé le milieu rural et est devenu aujourd'hui une culture hautement stratégique pour les Etats comme le Tchad, le Cameroun, la République Centrafricaine, mais également pour la République Démocratique du Congo et le Burundi.

Le rôle économique du coton est très important : il contribue à la sécurité alimentaire dans les zones de production cotonnière souvent déficitaires en céréales en améliorant notamment les rendements de ces vivriers grâce à l'intensification de la culture du coton et à la valorisation de l'arrière effet des engrais coton sur les cultures vivrières. Dans certains bassins cotonniers, la culture du coton a permis de gérer les flux migratoires des zones surpeuplées vers les zones plus fertiles et moins peuplées. Par ailleurs, la culture cotonnière a une influence positive sur les activités agronomiques, industrielles et économiques à l'échelle nationale et régionale, entre autres, par sa contribution au développement des transports, des industries textiles, des bonnes pratiques agricoles, à l'augmentation du flux bancaire et à l'apport en devises étrangères.

Cependant, la filière cotonnière de l'Afrique centrale est peu compétitive à cause de :

1. Absence de stratégie commune dans la recherche des solutions aux problèmes des filières cotonnières de la sous-région de l'Afrique centrale : politique de financement des producteurs, d'appui à la recherche/vulgarisation, de politiques fiscales et douanières favorables à l'équilibre des filières, d'organisation des marchés locaux et sous-régionaux, de fond de lissage, lutte contre la contrebande et la contrefaçon, mécanisme de financement approprié ;
2. Baisse de la production : baisse des revenus des acteurs de la chaîne de valeur, baisse de la qualité de la fibre marchande par la contamination, baisse de la fertilité des sols, accès limité aux engrais, manque de semences performantes, faible transformation locale de la fibre et des graines de coton ;
3. Absence ou dégradation des équipements et infrastructures de production
4. Commerce des produits de coton et dérivés non maîtrisé : envahissement des marchés avec les produits importés, phénomène de contrebande et de contrefaçon, fluctuation des prix sur le marché international, méconnaissance des pratiques commerciales, manque de transparence dans les négociations, étroitesse du marché de la sous-région, coût du fret maritime élevé, fibre non conforme aux normes internationales (classement HVI),etc.;
5. Faible capacité des producteurs : faible structuration, faible capacité de négociation, faible capacité organisationnelle et technique ;
6. Influence trop marquée de l'Etat dans la gestion des filières cotonnières ;
7. Mauvais états de routes d'évacuation et d'approvisionnement des zones de production.

Ces faiblesses institutionnelles, organisationnelles et techniques ont orienté les propositions pour la formulation d'une stratégie de développement de la filière coton-textile-confection pour la sous-région de l'Afrique Centrale.

Avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du programme Tous ACP pour les produits de base agricoles, le Centre du commerce international (ITC) a été désigné pour accompagner

le Secrétariat Général de la CEEAC dans l'élaboration de sa stratégie de développement de la filière coton-textile-confection soutenue par la vision commune suivante : « *vers une filière compétitive et intégrée, délivrant un coton et des produits dérivés de qualité, reconnus et commercialisés sur le marché régional et international et contribuant durablement à la lutte contre la pauvreté par le biais d'une juste redistribution des revenus* ».

En effet, à l'horizon 2020, l'Afrique Centrale vise une production, d'au moins 350 000 tonnes de fibre soit environ 830 000 tonnes de coton graine chaque année, avec un rendement moyen estimé à 1200 kg/ha de coton graine, environ 100 millions de litres d'huile et 200 000 tonnes de tourteaux. Elle compte maintenir ou améliorer l'avantage comparatif que lui procurent les variétés à soie moyenne très prisées par les filateurs et la technique de récolte lui permettant de présenter un coton propre sur le marché international. Aussi, elle envisage de placer sur le marché au moins 50% de fibre de première catégorie et de maîtriser complètement la contamination due aux impuretés physiques et aux avaries.

En outre, une proportion non marginale de la fibre produite sera transformée localement pour ouvrir notamment la possibilité à la création des PME/PMI du secteur des textiles qui s'insèrent dans le tissu industriel de la sous-région.

Le succès de cette stratégie de développement de la filière coton-textile-confection est subordonné à l'exécution fidèle des actions prévues dans son Plan de Mise en Œuvre qui est la synthèse des propositions des acteurs de différents segments de la filière. Ces propositions portent principalement (mais pas uniquement) sur :

- Le renforcement de la recherche cotonnière et les services d'appui technique ;
- La facilitation de l'accès aux intrants agricoles à moindre coût ;
- La structuration et le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations (OPC) ;
- L'amélioration de la capacité et du rendement des usines d'égrenage et de trituration ;
- Le désenclavement des zones de production ;
- Le financement du développement de la filière ;
- L'amélioration du climat et de l'environnement des affaires ;
- Le développement et la valorisation des produits issus de la transformation régionale du coton et de sa graine ;
- Le renforcement des connaissances et techniques commerciales et promotionnelles des acteurs de la filière.

Le plan de mise en œuvre (PMO), est conçu et développé autour de cinq objectifs stratégiques qui sont :

- I. Accroître la production de coton (graine et fibre) en améliorant la productivité et la rentabilité
- II. Améliorer et garantir la qualité du coton de la sous-région
- III. Soutenir et développer la transformation de la fibre dans la sous-région
- IV. Renforcer la promotion et la commercialisation du coton et des textiles de la sous-région sur le marché régional et international
- V. Développer et améliorer la valorisation des produits issus de la trituration de la graine

La complexité des actions prioritaires inscrites dans le PMO, la mobilisation des expertises et la mutualisation des moyens et des efforts de toutes sortes et de toutes provenances, ont milité pour la mise en place d'un comité de coordination et de suivi de la stratégie de développement des filières cotonnières dans l'espace CEEAC.

Ce Comité de Coordination et de Suivi (CCS) est chargé de suivre et d'orienter les programmes et projets en cours d'exécution. Il joue le rôle de pilotage de la stratégie coton-textile-confection.

Les décisions du Comité sont exécutées par le Secrétariat Technique du Comité, organe permanent du CCS. Il organise les sessions et les missions de suivi-évaluation, sert de relais entre le Comité et les autres intervenants (les PTF, les Organisations des producteurs, des égreneurs, des filateurs, des confectionneurs, des créateurs, etc.).

Le plan de mise en œuvre (PMO), le cadre de mise en œuvre, et le cadre logique d'intervention qui font partie intégrante du document de la stratégie sont exposés dans les chapitres suivants de cette stratégie.

La réalisation de ces objectifs entraînera l'augmentation de la production et du tonnage d'huile végétale et de tourteaux à livrer sur les marchés ainsi que l'amélioration de la qualité du coton marchand et de ses dérivés, à l'horizon 2020. Et l'Afrique Centrale se positionnera comme un interlocuteur important sur l'échiquier des producteurs mondiaux de coton.

En d'autres termes, il y aura plus de revenus à distribuer en milieu rural en raison de l'augmentation de la production cotonnière et vivrière. La contribution à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à l'allègement de la pauvreté rurale sera effective. Les besoins primaires tels que l'alimentation, la scolarité, la santé familiale seront satisfaits,

Dans le cadre de la diversification, les rotations et assolements coton / céréales / oléagineux ou protéagineux, ouvrent la possibilité d'utilisation optimale de la capacité installée des usines de trituration et d'une transformation qui valorise le travail des producteurs et augmente leurs revenus.

Les taxes versées par les transporteurs, les transitaires, les banquiers, les assureurs, les sociétés de génie civil et les dividendes servis par les sociétés cotonnières sont autant de retombées qu'engendre l'exécution correcte du PMO de la stratégie de développement de la filière coton-textile-confection dont les résultats ont été exposés plus haut.

Au bout du compte, près de 3 500 000 emplois pourraient être créés dont 20 000 emplois industriels.

Presque tous les pays producteurs de coton ont manifesté la volonté de relancer leur production nationale et les acteurs de la chaîne de valeur ont appelé de tous leurs vœux l'institution de plateformes de concertations afin de mieux participer à la gestion des filières coton/textiles.

La stratégie va donc orienter et soutenir les activités qui touchent l'ensemble de la chaîne de valeur dont les bénéficiaires directs et indirects sont :

1. Les producteurs et leurs organisations ;
2. Les fournisseurs d'engrais et de pesticides (importateurs et transporteurs) ;
3. Les éleveurs consommateurs de tourteaux et producteurs de fumier animal
4. Les transporteurs d'intrants, de coton graine, de fibre, de textile et d'habillement ;
5. Les services de recherche et d'appui technique et d'accompagnement ;
6. Les sociétés d'égrenage,
7. Les services de contrôle de la qualité du coton et du classement de la fibre ;
8. Les filateurs ;
9. Les acteurs du secteur de tissage ;
10. Les teinturiers ;
11. Les confectionneurs et créateurs;
12. Les tritrateurs ;
13. Les entreprises de construction et d'entretien (routes, pistes, magasins, usines,) ;
14. Les transitaires,
15. Les commerçants de textiles
16. Les exportateurs et négociants de fibre, fil, tissu et habillement
17. Les banquiers et assureurs ;
18. Les interprofessions de la filière coton-textile-confection.

A cette liste s'ajoutent les différents trésors publics nationaux qui encaissent des dividendes parfois importants provenant de la participation de l'Etat dans le capital des sociétés cotonnières et des taxes de diverses sources.

II. INTRODUCTION

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a été créée en octobre 1983 à Libreville au Gabon. Elle comprend actuellement 10 membres après le retrait du Rwanda (Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe et Tchad). En 2007, sa population était estimée à 140 millions d'habitants sur une superficie de près de 6 640 000 kilomètres carrés. Le Secrétariat Général est établi à Libreville capitale politique de la République du Gabon.

Une frange non négligeable de la population de l'espace communautaire est engagée dans la production cotonnière. La culture du coton fut introduite en Afrique centrale vers 1920. Très vite, le coton a monétarisé le milieu rural et est devenu aujourd'hui une culture hautement stratégique pour les Etats comme le Tchad, le Cameroun, la République Centrafricaine et même la RDC et le Burundi.

En effet, le coton induit le développement des infrastructures socioéconomiques, contribue à la sécurité alimentaire, contribue à la lutte contre la pauvreté, fournit des emplois agricoles et industriels à plusieurs millions de personnes, apporte des ressources budgétaires aux pays, etc. Le coton et les produits dérivés du coton constituent donc des produits de transactions commerciales tant au niveau local que dans les marchés régionaux et internationaux.

Les potentialités et les atouts de l'Afrique centrale en font une zone privilégiée de production et offrent des opportunités de renforcement des économies aux Etats producteurs et consommateurs des produits et sous-produits du coton. Mais en réalité, il n'en est rien notamment à cause :

- Du faible poids de l'Afrique centrale dans l'économie cotonnière mondiale ;
- De la volatilité de plus en plus croissante des cours de la fibre du coton sur le marché international ;
- De l'arrimage du Franc CFA à l'Euro alors que le coton est coté en dollar US, ce qui défavorise les exportations de la zone franc, la parité dollar/euro évoluant en faveur de l'euro ;
- Du renchérissement des coûts des intrants coton, des frais d'égrenage et de commercialisation qui rendent la filière coton-textile-confection peu compétitive ;
- De l'accroissement de l'écart de productivité entre les filières cotonnières d'Asie, d'Amérique et d'Europe et les filières cotonnières de l'Afrique centrale.

La nécessité d'élaborer une stratégie commune sous-régionale pour le développement de la filière coton-textile-confection en vue d'améliorer les performances de nos interventions sur le marché mondial est devenue plus pressante. Aussi, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est-elle engagée à élaborer cette stratégie sous régionale dans le cadre du Programme Tous ACP dont elle est le point focal pour la sous-région avec l'appui du Centre de Commerce International (CCI) et la contribution des Organisations internationales, Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont la FAO, la CNUCED, le CFC, la BM et l'ONU.

L'élaboration et le développement de la stratégie ont été réalisés selon une démarche participative suivant trois grandes phases distinctes mais complémentaires : au cours de la première phase, les chaînes de valeurs ont été consultées « in situ » pendant les missions circulaires effectuées dans les pays producteurs de coton de la sous-région, puis le développement du plan de mise en œuvre au cours d'un atelier technique régional qui a eu lieu les 28, 29, et 30 Mars 2011 à Douala au Cameroun ; l'intégration des contributions apportées au cours de cet atelier, l'enrichissement du plan de mise en œuvre de la stratégie par le biais de multiples consultations bilatérales et la description narrative ont constitué la deuxième phase qui va aboutir à l'atelier régional de validation. L'adoption de la stratégie par les instances de la CEEAC constitue la phase finale qui précède le lancement officiel de la mise en œuvre de la stratégie sous régionale de développement de la filière coton-textile-confection.

III. OBJECTIFS ET CHAMP COUVERT PAR LA STRATÉGIE

III. 1. Objectif de la stratégie

L'organisation des filières cotonnières nationales de la sous-région de l'Afrique centrale varie d'un pays à l'autre. Dans l'ensemble, les filières cotonnières sont peu compétitives en raison des contingences elles-mêmes causées par les faiblesses liées à :

- La fourniture à temps des semences performantes certifiées aux producteurs ;
- La fourniture à temps et à prix raisonnables des engrais et équipements agricoles ;
- La gestion et le contrôle de la qualité du coton ;
- L'efficacité du système de la recherche pour le développement et de l'appui technique aux producteurs ;
- L'existence d'une réelle représentation des producteurs capable de défendre leurs intérêts ;
- La participation effective des organisations de producteurs aux instances de décisions relatives à la gestion des filières cotonnières ;
- La promotion du coton de l'Afrique Centrale sur les marchés locaux, régionaux et internationaux ;
- La dépréciation du dollar par rapport à l'Euro. Cette situation est défavorable aux producteurs de la zone franc parce que le FCFA est arrimé à l'Euro alors que le coton est coté en dollar US. Les transactions successives que cela induit a des répercussions négatives aux producteurs, car elles réduisent la contre-valeur de leurs recettes d'exportation.
- La vétusté du potentiel industriel de la sous-région où les usines sont obsolètes, mais aussi mal réparties dans l'espace avec une capacité insuffisante pour assurer la transformation de la production locale ;
- Une production presque entièrement exportée, réduisant les impacts sur l'emploi, le développement des PME/PMI, l'artisanat, la création, la confection, etc. ;
- Un environnement des affaires inadapté à l'attraction des investissements ;
- Une image du coton de la sous-région défavorable et de faibles connaissances et techniques commerciales et promotionnelles.

Face à ces constats, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) se propose d'inverser la tendance afin de rendre ses filières cotonnières plus compétitives. Pour y parvenir, elle compte fédérer les efforts des Etats membres et coordonner les différents appuis et initiatives des PTF, dans le cadre de l'adoption de la présente stratégie de développement de la filière coton-textile-confection dont l'objectif est de donner au coton de la sous-région et à ses dérivés une réelle compétitivité sur les marchés locaux, régionaux et internationaux afin qu'ils contribuent significativement à la réduction de la pauvreté de leurs populations à l'horizon 2020.

III.2. Les intervenants à l'élaboration de la stratégie

L'élaboration de la stratégie se déroule suivant une démarche participative comprenant trois grandes phases :

La première phase comprend deux séquences : la consultation des chaînes de valeurs nationales d'une part, et le développement du plan de mise en œuvre d'autre part.

Pour la consultation de la chaîne de valeurs, l'Equipe de la CEEAC, appuyée par l'ITC a rencontré et échangé avec les acteurs et les partenaires clés de la filière sur les défis et les actions à mettre en œuvre au regard de nouveaux enjeux et impacts et sur les spécificités de chaque pays afin de les intégrer dans cette stratégie sous-régionale de l'Afrique Centrale.

S'agissant du développement du plan de mise en œuvre (PMO), il s'est construit sur les résultats de la première séquence à savoir : les plans d'actions, la matrice de responsabilités, les résultats des missions circulaires dans les pays producteurs du coton, les travaux de compilation, de recherche, de restitution, l'élaboration et l'étude du fonds documentaire et la cartographie des chaînes de valeur dans les pays producteurs de coton. Le projet de plan de mise en œuvre qui en découle a été examiné au cours de l'atelier technique de Douala les 28, 29, et 30 Mars 2011 par les représentants des chaînes de valeur nationales, les experts nationaux et internationaux, les partenaires au développement et les consultants ITC/CEEAC.

La deuxième phase concerne la préparation et la tenue de l'atelier de validation, prévu au mois de juin 2011 au cours duquel le projet de stratégie sera validé par toutes les chaînes de valeur de la filière coton-textile-confection de la sous-région.

Il s'en suivra alors en troisième phase l'adoption de la stratégie par les instances de la CEEAC. Le processus d'adoption définitive suivra les procédures habituelles de l'institution lorsqu'elle adopte des textes et/ou des actes d'une importance stratégique. La stratégie officiellement approuvée sera ensuite mise en œuvre conformément à son plan.

Les intervenants sont donc, tout d'abord la CEEAC commanditaire de la stratégie, les acteurs des différents segments de la filière (chercheurs, producteurs, organisations de producteurs, les sociétés cotonnières, les égreneurs, les tritrateurs, les filateurs, les acteurs du secteur du tissage, les confectionneurs et créateurs ainsi que les associations continentales) et les agences et institutions nationales, régionales et internationales d'appui au développement.

III.3. Champ couvert par la stratégie

III.3.1. L'espace CEEAC

La stratégie de développement de la filière coton-textile-confection intéresse les pays producteurs de coton de la sous-région à savoir : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Tchad. Elle concerne aussi les pays consommateurs des produits et sous-produits du coton qui sont : le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé & Principe.

Il s'agit d'un espace de dix pays sur une superficie de 6 640 000 kilomètres carrés où vit une population d'environ 140 millions d'habitants

Les populations de ces pays constituent un marché potentiel où les produits et sous-produits du coton de l'Afrique Centrale seraient commercialisés à la place des textiles importés d'ailleurs. Reste à harmoniser les interventions et à répartir les investissements suivant les potentiels industriels existants ou à mettre en place.

III.3.2. Les activités et les bénéficiaires de la stratégie

La plupart des pays producteurs de coton ont manifesté la volonté de relancer leur production nationale. La stratégie va donc soutenir les activités qui touchent l'ensemble de la chaîne de valeur dont les bénéficiaires directs et indirects sont :

- Les producteurs et leurs organisations ;
- Les fournisseurs d'engrais et de pesticides (importateurs et transporteurs) ;
- Les éleveurs consommateurs de tourteaux et producteurs de fumier animal
- Les transporteurs d'intrants, de coton graine, de fibre, de textile et d'habillement ;
- Les services de recherche et d'appui technique et d'accompagnement ;
- Les sociétés d'égrenage,
- Les services de contrôle de la qualité du coton et du classement de la fibre ;
- Les filateurs ;
- Les acteurs du secteur de tissage ;
- Les teinturiers ;
- Les confectionneurs et créateurs;
- Les tritrateurs ;
- Les entreprises de construction et d'entretien (routes, pistes, magasins, usines,) ;
- Les transitaires,
- Les commerçants de textiles
- Les exportateurs et négociants de fibre, fil, tissu et habillement
- Les banquiers et assureurs ;
- Les interprofessions de la filière coton-textile-confection.

III.3.3. Résultats attendus

A l'horizon 2020, l'Afrique Centrale produira, chaque année, au moins 350 000 tonnes de fibre soit environ 830 000 tonnes de coton graine avec un rendement moyen estimé à 1200 kg/ha de coton graine, environ 100 millions de litres d'huile et 200 000 tonnes de tourteaux.

Les efforts dans le domaine de la qualité porteront sur le maintien et l'amélioration de l'avantage comparatif que constituent les variétés A51 du Tchad et BLT du Cameroun à soie longue très prisées par les filateurs. On s'attend à placer sur le marché au moins 50% de fibre de qualité supérieure et à maîtriser complètement la contamination due aux impuretés physiques non filables. De même, la contamination consécutive aux avaries lors du transport et du stockage sera également éliminée.

En outre, une proportion non marginale sera transformée localement pour ouvrir la possibilité aux PME/PMI du secteur des textiles de s'insérer dans le tissu industriel de la sous-région et en même temps reprendre la place actuellement occupée par les importations d'écrus et de friperies de qualité douteuse.

Un véritable gain de compétitivité va s'opérer grâce aux mesures suivantes :

- La sécurisation des revenus rémunérateurs aux producteurs ;
- Le renforcement de la recherche cotonnière et les services d'appui technique ;
- La facilitation de l'accès aux intrants coton à moindre coût ;
- La structuration et le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations (OPC) ;
- La mise à niveau et l'amélioration de la productivité des usines d'égrenage et de trituration de graine de coton;
- Le désenclavement des zones de production ;
- Le financement du développement de la filière coton ;
- L'amélioration du climat des affaires ;
- Le développement et la valorisation des produits issus de la transformation régionale du coton et de sa graine ;
- Le renforcement des connaissances et techniques commerciales et promotionnelles des acteurs de la filière.

En outre, un programme de renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la promotion et de la commercialisation du coton, des textiles, de la création et de la confection sera lancé dans la zone CEEAC.

III.3.4. Impacts

L'exécution effective des actions prévues dans le PMO de la stratégie de développement de la filière coton-textile-confection aura des impacts très significatifs. En effet, l'augmentation de la production, ainsi que l'amélioration de la productivité et de la qualité du coton et de ses dérivés, à l'horizon 2020, auront pour conséquence l'augmentation du volume de la fibre marchande de qualité et du tonnage d'huile végétale et de tourteaux à mettre sur le marché.

En terme monétaire, il y aura un accroissement de revenus consécutif à l'augmentation de la production cotonnière et vivrière. Ces revenus favoriseront la scolarité des enfants et la santé des familles ainsi que l'amélioration de l'alimentation humaine et animale, etc. Bref, il y aura une contribution significative à l'atteinte de la sécurité alimentaire et, en même temps, un allègement de la pauvreté rurale.

L'introduction de techniques améliorées dans les systèmes de production, dans le cadre de la diversification, notamment des rotations et des assolements coton / céréales / oléagineux ou protéagineux, ouvre les pistes à l'utilisation optimale de la capacité installée des unités de production et à une industrialisation qui valorise le travail des producteurs. De nouvelles techniques qui contribueront également à promouvoir et développer la biosécurité et la préservation de l'environnement.

Les taxes versées par les transporteurs, les transitaires, les banquiers, les assureurs, les sociétés de génie civil et les dividendes servis par les sociétés cotonnières sont autant de retombées qu'engendre l'exécution correcte du PMO de la stratégie de développement de la filière coton-textile-confection, dont les résultats ont été exposés plus haut.

Au bout du compte, près de 3 500 000 emplois pourraient être créés dont 20 000 emplois industriels, donnant dès lors accès à un travail entre autre à de nombreux jeunes. En outre, de

nombreuses petites et moyennes entreprises ou industries (PME/PMI) du secteur cotonnier verront le jour.

Ces projections ne peuvent être atteintes que si les acteurs de la filière cotonnière (chercheurs, producteurs, égreneurs, filateurs, confectionneurs, créateurs, etc.) sont organisés et formés. Leurs organisations doivent être capables de :

- Encadrer leurs membres dans les champs, les marchés cotonniers, les usines, etc. ;
- Représenter leurs intérêts dans les commissions paritaires et dans les organisations nationales et africaines ;
- Former les jeunes dans les métiers du textile
- Avoir et/ou développer des capacités de négociation ;
- Avoir et/ou développer les capacités de gestion ;
- Avoir accès aux informations commerciales ;
- Faire la promotion du coton et de ses produits dérivés ;
- Etablir les contrats commerciaux et les respecter ;
- Mettre en place un mécanisme de financement dans la filière.

IV. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA FILIÈRE COTON-TEXTILE-CONFECTION

IV.1. CONTEXTE HISTORIQUE REGIONAL

L'histoire de la culture du coton en Afrique Centrale est associée à la colonisation française dans cette région. En effet, le coton a été déterminant dans la révolution industrielle en Europe. L'industrie française des textiles a connu une forte croissance grâce à l'importation du coton des Etats Unis (69%) et des colonies françaises d'Asie et d'Afrique.

A l'issue de la guerre de Sécession, la France éprouvait des difficultés à importer le coton des Etats Unis et des colonies d'Asie dont le coton est plutôt orienté vers le Japon. D'où la nécessité de mettre en place une politique de développement de la culture cotonnière dans ses colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'Afrique Equatoriale Française (AEF).

A partir de 1925, les pouvoirs publics français décident d'une part d'assurer l'approvisionnement de ses industries textiles à partir de l'Afrique noire. Les premiers investissements français vont prioritairement à l'Afrique Occidentale Française au détriment de l'Afrique Equatoriale Française dont une partie du coton commence à être exporté vers d'autres horizons.

De peur de se voir distancer sur le terrain et de perdre la maîtrise des matières premières produites dans ces régions, une nouvelle politique de développement de la culture du coton a été mise en place et élaborée en Afrique Equatoriale Française. Cette politique consiste en la définition des territoires ou zones d'installation et/ou d'intensification de la culture du coton, la forme des exploitations à mettre désormais en place, les méthodes d'incitation à la production et les outils d'appui à cette politique. C'est ainsi que les territoires de production sont établis au Tchad, en Oubangui Chari et plus tard au Cameroun.

S'agissant de la forme des exploitations, les petites exploitations familiales sont préférées aux grandes plantations nécessitant la présence régulières ou le déplacement des autorités, ce qui représente un risque certain.

La décision de créer l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques (IRCT) en 1946 et la CFDT en 1949 complète le dispositif d'encadrement de relance de la production. En effet, l'IRCT a pour mission de faire des recherches sur les variétés de coton dans le cadre de l'appui à la production et d'assurer le développement des textiles dans l'Afrique Occidentale (AOF) et Equatoriale Française (AEF).

La Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT) est appelée à mettre en place un type organisationnel qui permet la maîtrise des matières premières destinées à l'industrie française. Ce type d'organisation est caractérisé dans l'étude de la Banque mondiale pilotée par M. Patrick LABASTE, Lead Agriculture Economist in Sustainable dept of Africa Region, comme le monopole national/local où la filière est verticalement intégrée et administrée. Cette organisation se rencontre à peu de variance près dans toutes les filières cotonnières de l'Afrique Centrale (Tchad, RCA, RDC, Burundi, et Cameroun).

Les repères historiques saillants sont :

1920-1925 : période d'introduction de la culture cotonnière en Afrique Equatoriale Française ;

1946 : création de la société publique française, l'IRCT pour appuyer la production cotonnière à travers la recherche variétale;

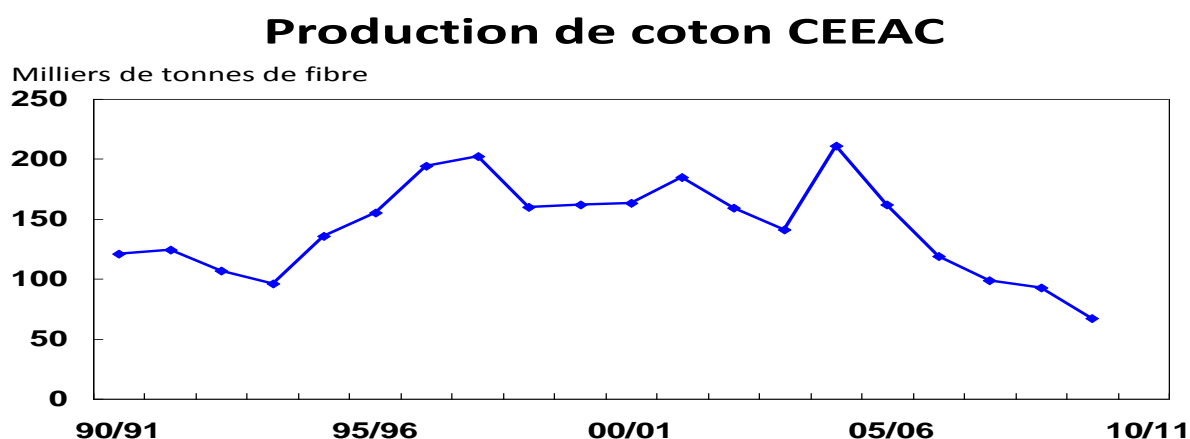
1949 : création de la Compagnie Française pour le Développement des textiles (CFDT) pour organiser le développement de la culture. Elle prend en main l'encadrement de la culture de la distribution des semences jusqu'à la commercialisation du coton graine. Elle assure les exportations de la fibre vers les industries françaises. L'augmentation de la production est spectaculaire jusqu'aux premières années des indépendances.

En 2009/2010, la population des Etats membres de la CEEAC représente 4% de la population mondiale.

S'agissant de la culture cotonnière, elle occupe 7,5% des surfaces cotonnières totales en Afrique qui produisent 7% de la production africaine. Cette performance est jugée faible dans la mesure où les rendements attendus sont en deçà des potentialités et ne représentent que 43% de la moyenne mondiale. La contribution de la production de la CEEAC à la production mondiale est négligeable bien que ses différents atouts ouvrent des perspectives sérieuses.

L'illustration de cette situation est démontrée par l'évolution de la production des Etats membres de la CEEAC décrite ci-dessous.

Graphique No. 1. : Evolution de la production de coton en zone CEEAC de 90/91 à 10/11



Source : ICAC



Au cours de la période de 90/91 à 94/95 la production de l'Afrique centrale a connu une baisse tendancielle due à des facteurs exogènes. Le dysfonctionnement enregistré au niveau de la filière coton-textile depuis la campagne 1999/2000 est tributaire de l'inobservance par certains pays producteurs de coton du Nord des règles commerciales instituées par l'OMC, notamment en ce qui concerne les subventions qui ont entraîné des pertes de recettes d'exportation pour les pays de la zone franc. De même, à cause du même dysfonctionnement, le coton de la sous-région a été exposé à des distorsions du marché international entraînant la

déprime des cours du coton. Enfin l'évolution défavorable de la parité euro-dollar a amplifié la grave crise du coton et a anéanti les efforts de développement et de réduction de la pauvreté consentis par les pays membres de la CEEAC utilisant le Franc CFA comme monnaie d'échange. Il est à noter que la perte de compétitivité est bien entendu aussi due au différentiel de productivité croissant avec le reste du monde.

La production a amorcé la courbe ascendante jusqu'à la campagne 98/99 avant de se stabiliser autour de 150 000 tonnes entre 99/2000 et 2003/2004.

Elle reprend une timide et brève remontée et culmine en 2004/2005.

Depuis 2005 la production baisse régulièrement jusqu'en 2007-2008 avant d'entamer une reprise jusqu'à la dernière campagne.

Ci-après les données de production de la fibre par pays de la campagne 2005/2006 à 2009/2010.

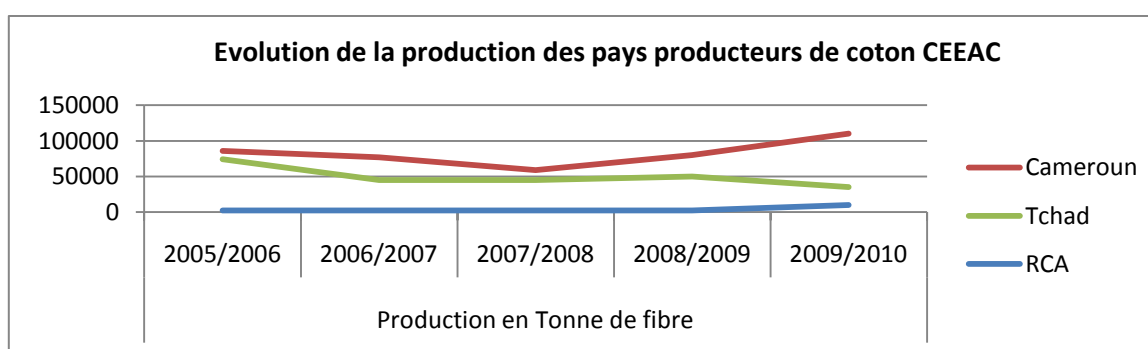
Tableau No. 1. : Evolution de la production de fibre des pays producteurs de coton de la CEEAC de la campagne 2005/2006 à 2009/2010

Pays	Production en tonnes de fibre				
	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Cameroun	86000	77000	45000	59000	44000
Tchad	74000	45000	45000	50000	14700
RCA	1471	966	3040	388	3955
RDC	3000	2000	2000	2000	2000
Burundi	ND	ND	ND	ND	ND
Total	165000	126000	108000	134000	157000

ND= Données non disponibles

Source : ICAC

Graphique No. 2. : Evolution comparée de la production des pays producteurs de coton dans la zone CEEAC

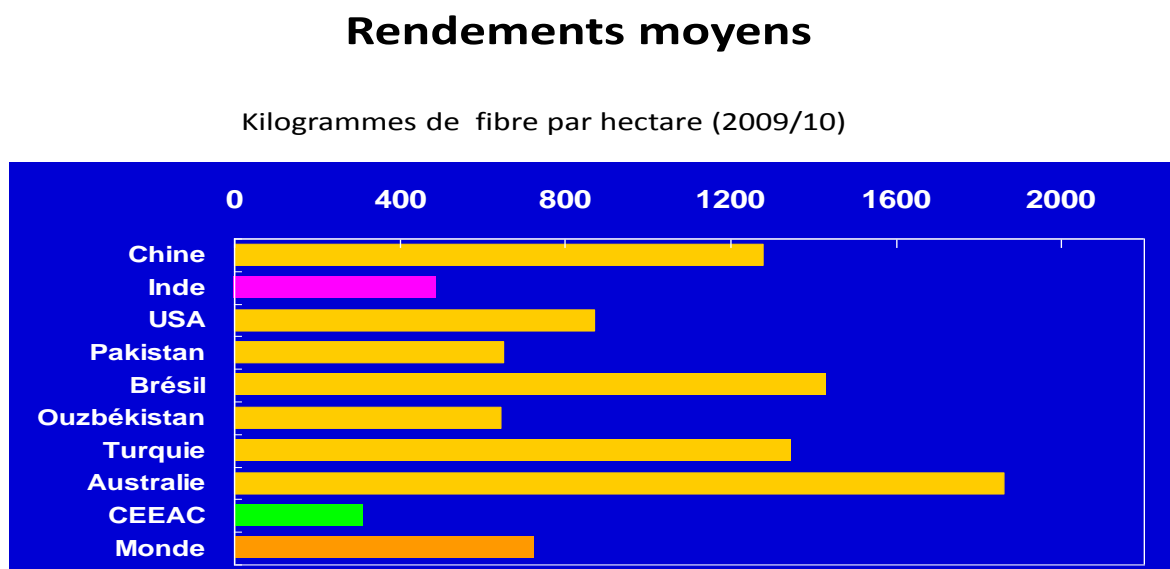


Les performances de la campagne 2011, n'atteindront pas ce qu'un seul pays de l'Afrique centrale produisait il y a cinquante ans.

La comparaison des rendements moyens exprimés en kg/ha de fibre des principaux pays producteurs enregistrés au cours de la campagne 2009/2010 montre que les rendements moyens de l'Afrique Centrale sont parmi les plus bas du monde. Ci-après le diagramme illustrant cette situation qui se traduit par l'écart de productivité existant entre les grands pays producteurs et les pays de la zone CEEAC. En effet, le rendement de production fibre par hectare était établi à 400 kg/ha. En 2000, le rendement moyen mondial est passé de 400 à

750kg/ha de fibre alors que l'Afrique stagne à 450 kg/ha. L'explication donnée est qu'environ 60% des superficies cultivées sont irriguées dans les pays du Nord alors qu'en Afrique et particulièrement en Afrique Centrale la production est essentiellement pluviale avec un rendement moyen resté à 450kg/ha

Graphique No. 3. : Comparaison du rendement moyen de la zone CEEAC en 09/10 aux rendements moyens des principaux pays producteurs mondiaux ainsi qu'à la moyenne mondiale



Source : ICAC



Après les indépendances, les évolutions de la culture cotonnière en Afrique centrale vont se singulariser en fonction des pays, de la volatilité des cours de la fibre de coton sur le marché international, de la parité dollar/FCFA, des problèmes internes et externes ayant une influence sur le développement socio-politico-économique des pays.

IV.2. LES SPECIFICITES NATIONALES

IV.2.1. CAMEROUN

La littérature indique que le coton est introduit au Cameroun en 1951 par la CFDT, dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord favorables à cette culture. Après la première décennie de l'Indépendance, le Gouvernement crée la SODECOTON en 1974, une société parapublique où l'Etat détient 59% des actions, la CFDT (DAGRIS) 30% et 11% détenus par des privés camerounais.

Entre 1974 et 1988, le Gouvernement et la SODECOTON soutiennent la production dans le cadre de l'intensification par l'amélioration des techniques culturales et par l'application des engrais et des pesticides chimiques. Cette politique aboutit à une augmentation de la production, mais crée un déficit cumulé de 60 milliards de FCFA dans les caisses de la SODECOTON.

A partir de 1988, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Gouvernement se concertent et conviennent de la nécessité de sauver la SODECOTON par l'ajustement des prix de coton graine aux producteurs, l'augmentation du prix des intrants agricoles et le développement d'un programme de recherche pour réduire les coûts de production et d'encadrement supportés par la SODECOTON.

Ces dispositions ont amené un regain de performance à la SODECOTON, pendant que le Gouvernement le rôle de supervision et d'évaluation au titre d'actionnaire majoritaire.

L'année 1994 marque le début de la structuration des producteurs en groupements d'intérêt économique (GIE) reconnus par la loi. Cette organisation va aboutir en 2000, à la création du Groupe d'Intérêt appelé « Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun » (OPCC-GIE), une structure nationale. Elle prend de plus en plus de responsabilités et aujourd'hui cogère la filière avec la SODECOTON notamment en matière de fourniture des intrants agricoles par appels d'offre concurrentiels, de prestation de service de vulgarisation, de participation aux négociations pour la fixation des prix aux producteurs et de gestion des primes reversées aux producteurs par la SODECOTON.

Le coton apporte près de la moitié des revenus nets agricoles aux paysans. Il est aussi un des moteur du développement socio-économique du pays, car il a permis la création des routes rurales, les puits d'eau, les pharmacies villageoises, etc. Ses coproduits (huile et tourteaux) servent au renforcement de la sécurité alimentaire

Spécificité du Cameroun

Le Cameroun présente une filière cotonnière complète, dynamique, coordonnée autour de la Société de Développement du Coton (SODECOTON). La volonté politique pour le développement de la filière est manifeste : la filière coton-textile est classée parmi les cinq filières de croissance et d'emplois dans le document de stratégie gouvernementale (DSCE) destiné à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, d'où la mise en place très récente et concrète de l'ICOTEC (Interprofession Coton –Textile –Confection du Cameroun) ayant pour vision de faire du Cameroun une destination textile au travers d'une industrialisation performante. Il est également important de souligner ici que les huileries de coton sont intégrées à la SODECOTON.

Aujourd'hui la clarification des tâches entre la SODECOTON et la Confédération Nationale des Producteurs du Cameroun (CNPCC), se traduit notamment par un recentrage de la société cotonnière sur le conseil technique à la production et la prise en charge par l'organisation de producteurs des questions relatives à la gestion des groupements et au crédit intrants.

D'importantes ressources budgétaires propres (BIP) sont allouées au financement de l'approvisionnement des intrants et des projets sont mis en place avec le concours des bailleurs bi et multilatéraux (PAPA, CAPA, PNDP, ESA, 2P3C, etc.). L'organisation des producteurs de coton du Cameroun (OPCC-GIE) existe et prend déjà en main certaines fonctions de la filière (gestion de l'approvisionnement des intrants agricoles, du crédit agricole, de l'accompagnement des membres, etc.).

Un fonds de lissage des prix est en cours de constitution. De même, les démarches en vue de l'obtention d'une autorisation de réaliser des essais sur l'introduction du coton transgénique

sont en cours. La SODECOTON a entrepris un programme de diversification avec le soja dans le système productif, ce qui permet de valoriser mieux le travail des producteurs. Enfin, il existe des potentialités quant à la vente locale des fibres qui restent peu ou pas assez exploitées.

Durant la décennie post dévaluation la production s'accroît régulièrement et atteint 306 000 tonnes en 2004-2005. Elle chute ensuite et atteint son point le plus bas en 2007-08 et 2009-10 avec 110 000 tonnes. **La campagne 2010/2011, avec un peu plus de 162.000 tonnes ;** marquera une inflexion en raison d'une augmentation des surfaces dynamisée par l'annonce d'un prix producteur élevé, une baisse du coût de cession des intrants, un assainissement de la situation des groupements avec l'exclusion des mauvais payeurs et une nette amélioration des rendements permise par de nouvelles variétés de coton.¹

En aval de la production cotonnière, la filière est marquée par l'activité de transformation qui est en particulier l'œuvre de quelques firmes dont la principale est la CICAM. Etant donné que cet acteur stratégique tourne en deçà de ses capacités installées, il se dégage la nécessité de sa restructuration en vue d'améliorer la rentabilité de la filière et de couvrir les besoins du marché.

IV.2.2. TCHAD

Au Tchad, la production cotonnière, longtemps calée autour des 141.000 tonnes, a chuté à partir de 2000. En 2009-10 et malgré un prix attractif pour les producteurs (180 FCFA/Kg), elle est descendue à 35.092 tonnes du fait du désintérêt des producteurs (retards de paiement, absence d'encadrement, manque d'intrants). La surface emblavée a ainsi été divisée par deux ces dernières années et le rendement à l'hectare, pourtant déjà l'un des plus bas de la sous-région, s'est effondré (300 Kg/ha en moyenne). Par ailleurs, l'outil industriel est particulièrement dégradé. La société d'Etat, COTONTCHAD est en situation de faillite. Les autorités semblent en avoir pris la mesure. La société est repassée sous la tutelle du ministère du commerce, une nouvelle équipe de direction a été mise en place et un plan de redressement mis en œuvre. Comme dans une grande partie de la sous-région, **la restauration de la confiance des producteurs sera un élément décisif d'un plan de relance.**²

Introduit en AEF au même moment en Oubangui et au Tchad, le coton est depuis lors la première source de revenus des populations de la zone cotonnière et la deuxième source de devises pour le pays après le pétrole. Le coton fait vivre près de trois millions d'habitants ce qui représente environ 25% de la population. L'exploitation récente du pétrole représente des revenus budgétaires supplémentaires qui offrent de réelles possibilités de financement des filières (dont la filière cotonnière) qui soutient le PIB national.

La structuration des producteurs de la base au sommet est effective. On dénombre 5000 Associations villageoises (AV) à la base, 180 Délégations Cantonales (DC), 10 Comités de Coordination locaux (CCL) et une Union Nationale de Producteurs de Coton du Tchad (UNPCT). Cette dernière représente les producteurs dans les comités paritaires de fixation de prix d'achat de coton aux producteurs, de commande et réception des intrants livrés par les

¹ Revue Africaine sur le Commerce et le Développement – No 4 Mars/Avril 2011 – page 7

² Revue Africaine sur le Commerce et le Développement – No 4 Mars/Avril 2011 – page 8

fournisseurs. Elle est membre des organisations africaines de producteurs de coton. Sur le terrain, l'UNPCT encadre les producteurs dans les marchés cotonniers. Cette fonction devra prendre de l'importance dans le cadre de la lutte contre la contamination du coton.

La Cotontchad, société parapublique mixte (où l'Etat détient 75% des actions, la GEOCOTON, 19% et le Consortium des Banques 6%), est comme ses consœurs de l'Afrique Centrale en phase de restructuration. La filière coton est organisée autour de cette société qui détient le monopole national des activités de production, d'industrie et commercialisation de la fibre de coton. En effet, elle achète, transporte, égrène, exporte la fibre de coton, triture les graines de coton et vend les sous-produits qui sont l'huile et les tourteaux. Mais compte tenu des contingences diverses, Cotontchad connaît des difficultés financières et l'aspect textile a été confié à la Compagnie Tchadienne de Textile (COTEX).

Les agences d'appui aux filières comprennent :

- l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD),
- le Projet d'appui du Fonds Africain de Développement (FAD) à la Filière Coton-Textile dans les quatre pays co-auteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton au Tchad (PAFICOT), notamment dans le volet recherche et entretien des pistes rurales,
- les assureurs, les banquiers pour le financement des campagnes cotonnières,
- les transporteurs et les transitaires pour l'entreposage portuaire ainsi que les embarquements de la fibre ;
- le Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest (WACIP) qui appui la recherche, la vulgarisation et les voyages d'étude pour les groupements des femmes du Centre de tissage financés par le projet ;
- le projet de coopération bilatérale Inde-Tchad pour la construction d'une usine de filature clé en main ;

Les Partenaires techniques et financiers bi et multilatéraux appuient les filières cotonnières du Tchad dans le cadre des projets et programmes ou du partenariat spécifique (UE-Afrique, initiatives coton etc.). De façon non exhaustive, les organismes de coopération multilatérale sont : BAD, BM, FAO, CNUCED, CFC, AFD, ONUDI, etc. et de la coopération bilatérale : la France, l'Inde, le Brésil, etc.

Au total, le secteur cotonnier tchadien est en pleine réforme : réforme de COTONTCHAD avec ses implications sur l'Office National de Développement Rural (ONDR), sur l'Institut Tchadien de Recherche Agricole pour le Développement (ITRAD) et sur les producteurs de coton avec qui elle entretient des relations fortes notamment dans la distribution des semences de coton, l'encadrement des producteurs en appui à l'ONDR, la collecte du coton graine, la paiement des producteurs.

La tendance baissière de la production du coton-graine a été régulière : elle est passée de 260 000 tonnes en 97/98 à 35 000 tonnes en 2010. Cette chute est attribuée aux causes suivantes :

1. La baisse des rendements au champ elle-même tributaire de la faible utilisation des engrais chimiques par les producteurs. L'analyse de cette incidence indique deux tendances antagonistes : pendant que les prix des intrants indispensables à la production augmentent (un sac de 50kg d'engrais coton est passé d'environ 7000

FCFA à 15000 FCFA, prix subventionnés par le gouvernement, aujourd'hui), dans le même temps le prix d'achat du coton graine au producteur stagne ou connaît une légère hausse ; il a été fixé à 180F/kg lors de la dernière revalorisation.

2. Certains producteurs abandonnent la spéculation à cause du découragement suite au paiement tardif et à l'insuffisance et à la distribution tardive des intrants agricoles ;
3. La comparaison des performances des exploitations cotonnières aux autres cultures (arachides, sésames, etc. ;) montre que ces dernières seraient plus rentables ;
4. Bien que les vulgarisateurs et les chercheurs continuent à penser que les deux variétés sélectionnées et vulgarisées depuis fort longtemps maintiennent leur performance, les producteurs perçoivent un comportement différent qui pourrait être la manifestation de la dégénérescence des variétés (A51 et Stam F) ;
5. La difficulté d'accès aux intrants nécessaires à la production semble donc être la cause majeure de la baisse vertigineuse de la production nationale. La mise en place tardive des intrants ne permettant pas leur utilisation à bonne date serait à la base des dettes enregistrées au niveau des producteurs. Les crédits de campagne que la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) octroie à la société Cotontchad à travers les banques commerciales partenaires, connaissent du retard ; ce qui contribue à établir un climat de méfiance entraînant des impacts négatifs aux plans économique et social.

En plus de l'encadrement des producteurs pour la production, la société Cotontchad assure le transport du coton – graine, la commercialisation, l'égrenage et la trituration des graine. Les réformes envisagées sont en cours de mise en œuvre.

IV.2.3. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La culture du coton prise en main en RCA à partir de 1925, connaît une croissance de la production qui passe de 585 tonnes sur 2073 hectares en 1925 à 58743 tonnes en 1969/70 sur une superficie cultivée de 133000 hectares

La culture cotonnière a cependant évolué par pallier au gré des politiques institutionnelles menées pour le développement rural et particulièrement pour les populations de la zone cotonnière.

La période de l' « Opération BOKASSA » a impulsé la production cotonnière qui a atteint le record jamais égalé de 58 743 tonnes en 1969/70.

La réforme agraire de 1970, la nationalisation de la société cotonnière « l'Union Cotonnière Centrafricaine » (UCCA) en 1974, ajoutées aux politiques de subvention et d'appuis non conformes aux réalités budgétaires, ont marqué la période de déclin de la production qui est retombée à 17 365 tonnes en 1981/82. Certaines manœuvres politiques ont contribué à mécontenter certains producteurs qui ont abandonné cette production.

En 1983, le Gouvernement crée la SOCADA, une société mixte dans laquelle l'Etat détient 75% des actions et la CFDT 25%. Sous l'effet conjugué du gouvernement et de la SOCADA, la production remonte et atteint 45 516 tonnes en 1984/85.

La volatilité des cours mondiaux de la fibre de coton et la mauvaise gouvernance compromettent cette ascension. La production chute de nouveau à 19 000 tonnes en 1987/88. La nécessité et l'urgence d'une restructuration se précisent.

Une profonde restructuration se produit :

- Une nouvelle société mixte, la SOCOCA (Société Cotonnière Centrafricaine) est créée dans laquelle l'Etat prend la majorité des actions 66% et la CFDT 34%. Cette société a pour mission la réalisation des activités industrielles, commerciales et d'approvisionnement en intrants agricoles
- La création de l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) chargée spécifiquement de l'encadrement
- La création de l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) pour la recherche variétale et la production des semences.

Aujourd'hui les pouvoirs publics manifestent la volonté de relancer la production. Le Gouvernement a validé un plan de relance.

La période de déclin de la production correspond à la période de la réforme agraire des années 70. La volonté de reprise de la production par des mesures vigoureuses notamment l'installation de près de 3000 chaînes dans le pays a entraîné la remontée de la production cotonnière et des cultures vivrières. Mais la crise internationale de 1984/1985, a désorganisé la filière cotonnière centrafricaine. Les pouvoirs publics prennent des mesures pour atténuer les effets de la crise et pour sauver la SOCADA. Ils ordonnent la suppression de la culture du coton dans les zones dites « marginales » (Basse Kotto, Bakala, Ippy, Bossangoa, etc. L'effet obtenu n'est ni la remontée de la production, ni l'amélioration de la situation financière de la SOCADA ; au contraire la production dégringole de 35384 tonnes en 1985/86 à 24 812 tonnes. Les producteurs abandonnent la culture.

En 1988/89, la politique de la suppression de la culture du coton dans les zones marginales est reconsidérée. La production entame une courbe ascendante pour atteindre en 2009/2010 10456 tonnes de coton graine, 34882 producteurs supplémentaires permettent un accroissement en superficies de 19550 hectares.

Les événements politico-militaires de 2003 ont entraîné la destruction presque totale de tout le potentiel de production, d'usinage, de transport, de recherche et de vulgarisation. La reprise est amorcée comme l'indique les dernières données disponibles à ce jour.

Pendant ces périodes la baisse de la qualité de la fibre est notable. En 84/85, le pourcentage de standard 0 était de 32,92%. En 87/88, il n'est plus que de 11,37%.

Cette baisse est essentiellement due à l'introduction en 86/87 de la variété IRCO 5028 aux dépens de la SRIF4 qui donnait un coton plus blanc.

Si la recherche de la compétitivité des filières cotonnières centrafricaines reste un sujet préoccupant qui interpelle les décideurs et les agences d'appui à plusieurs niveaux (recherche agricole pour les variétés performantes, la vulgarisation agricole pour l'appui technique et la lutte contre la contamination du coton graine, les égreneurs, les banquiers, assureurs et PTF pour le financement des opérations agricoles et le renforcement des capacités des acteurs etc.),

pour leur part, les politiques doivent créer et maintenir un environnement favorable à la relance. A noter que l'exécution d'un plan est conditionnée par les opérations de DDR en zone cotonnière et le retour des réfugiés, planteurs de coton, stationnés au sud du Tchad

L'évolution de la production de coton graine se présente comme suit :

Tableau No. 2. : Evolution de la production cotonnière Centrafricaine de 1979 à 2000 (en tonnes coton graine)

79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	92/93	95/96	09/10
27 702	23 125	17 365	28.603	33.405	45.516	35.406	24.766	19158	27969	12.052	32.337	10.456

IV.2.4. BURUNDI

La culture du coton a été introduite au Burundi en 1920 dans la Région de l'Imbo. Dès lors, la pratique de la culture cotonnière sous le régime de l'obligation, se répand rapidement et la production augmente. Elle atteint 8 813 tonnes, le niveau jamais égalé en 1983. A partir de cette campagne, la production commence à chuter à cause de la crise politique que connaît le pays.

Sur le plan institutionnel, l'année 1947 marque la création du Comité de Gérance des Réserves Cotonnières (COGERCO). Il a pour mandat la vulgarisation des techniques de production du coton, l'organisation des producteurs et la collecte du coton graine du Burundi. Une société privée, assure la fonction industrielle et commerciale.

Cette organisation booste la production. En 1980, fort du succès obtenu dans la Région naturelle de l'Imbo, les pouvoirs publics décident d'étendre la culture de coton dans la Région de Moso en vue, entre autres effets, d'augmenter les rentrées en devises du pays. La même année le Complexe Textile du Burundi (COTEBU), une société de droit public est créée pour la fabrication et la commercialisation des tissus. La filière cotonnière du Burundi a atteint son apogée. Mais cette embellie a été de courte durée à cause de :

- La crise politique qui survient dans le pays,
- La suppression des mesures de protection des produits dont bénéficiait le COTEBU ce qui ouvre la voie à la concurrence des produits importés,
- Le COTEBU devient une superstructure avec un lourd endettement à la suite des derniers investissements, décisions de gestion jugées plus tard inopportunes.

Face à tous ces problèmes COTEBU est fermé le 31 Janvier 2007.

En conséquence, la production cotonnière commence à baisser. Les pouvoirs publics ont pensé que le COGERCO dans son statut actuel d'accompagnement de la production, de vulgarisation des techniques culturelles et de collecte de coton graine n'était plus à même de redresser la production et que sa structuration serait la bonne solution.

En effet, en 1984, l'environnement institutionnel de la filière cotonnière burundaise évolue. Le Comité de Gérance des Réserves Cotonnières (COGERCO) change de statut et devient la Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO), un Etablissement à caractère industriel et commercial. Elle intègre toute la filière de la distribution des semences à la commercialisation

de la fibre. La société publique de trituration de graine de coton (RAFINA) se met en place dans le but de transformer les graines de coton en huile raffinée et en tourteaux. Il était convenu qu'après l'égrenage du coton graine, COGERCO devait lui vendre les graines à un prix administré, c'est-à-dire un prix qui ne tient pas compte des cours des oléagineux sur les marchés.

Dans un tel contexte, les germes du déséquilibre financier de l'entreprise étaient plantés. En effet, elle n'a pas survécu aux dysfonctionnements du marché local et mondial des oléagineux caractérisés par la fluctuation des prix et la levée de la protection de l'industrie nationale de fabrication d'huile raffinée..

La spécificité de la filière cotonnière du BURUNDI

La filière cotonnière burundaise est enclavée et isolée des autres filières africaines. De surcroît la production burundaise reste marginale sur des réserves cotonnières dont l'occupation des blocs n'est pas entièrement réglée. En effet, le Gouvernement n'a toujours pas pris des actes pour donner officiellement des blocs à la COGERCO afin de lui permettre de mener ses activités. Le rendement moyen à l'hectare du coton burundais ne représentait plus que 40% du rendement moyen mondial en 2006/2007.

La COGERCO montre quelques signes de faiblesse dans son organisation et sa gestion, ce qui attire l'attention sur la mauvaise santé de la filière cotonnière dont elle est la colonne vertébrale.

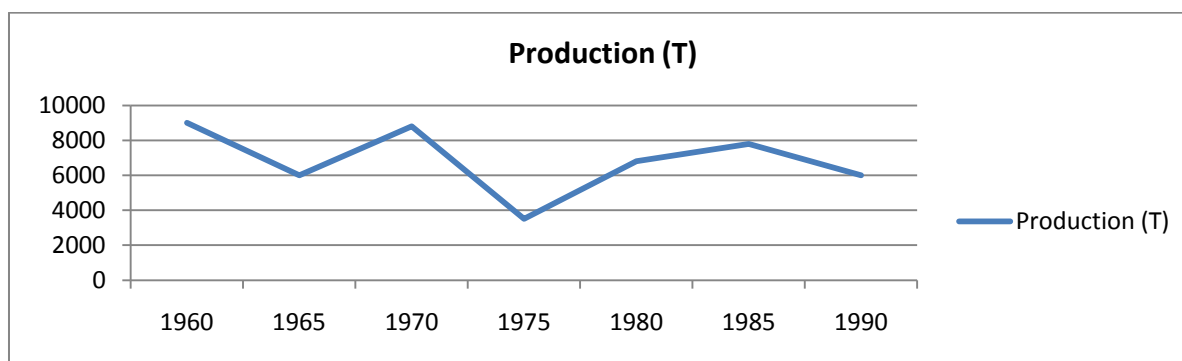
Par ailleurs, l'outil industriel n'est plus à même de donner les résultats attendus. Il nécessite une mise à niveau afin d'être en mesure de valoriser la fibre de la variété STAM 42 qui est diffusé sur le terrain en attendant de la changer par une variété plus performante.

Le marché local et régional de la filature est actif mais AFRITEXTILE (ex – COTEBU), une filature nationale, ne sera pas en mesure de couvrir cette demande à cause de l'insuffisance de matière première.

La région de MOSO peut devenir une niche dont la production est orientée vers le marché de coton bio-équitable.

A titre illustratif, l'évolution de la production de coton graine du Burundi de 1960 à 2005 se présente comme suit :

Graphique No. 4. Graphique 4 : Evolution de la production cotonnière burundaise de 1960 à 2005 (tonne coton graine)



Source : C2G Conseil : Etude diagnostique de la compétitivité et d'une stratégie de développement de la filière coton au Burundi, janvier 2009

Tableau No. 3. : Evolution de la production cotonnière burundaise de 1960 à 2005

Année	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Production(T)	9000	6000	8800	3500	6800	7800	6000	3000	3200	4200

IV.2.5. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'introduction de la culture cotonnière en République Démocratique du Congo se situe entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Le Gouvernement Belge, puissance colonisatrice, s'engage à la développer vers les années 1920. La première société publique « Coton du Congo » en abrégé COTONGO chargée de son développement est créée en 1920.

Le 1^{er} Août 1921, le premier décret cotonnier est promulgué. Il régleme la culture, l'achat, l'égrenage et le transport du coton du Congo. Ce décret permet d'attribuer des concessions ou zones exclusives d'achat de coton graine à certains égreneurs privés.

Ces dispositions réglementaires ont favorisé le développement des activités dans la filière cotonnière et l'installation des usines d'égrenage, ce qui a contribué à l'augmentation régulière de la production qui est passée de 1000 tonnes en 1920 à 135 000 tonnes en 1940.

La deuxième guerre mondiale survient et perturbe cette belle lancée. Entre 1940 et 1945, la production cotonnière se relâche au profit de la production du caoutchouc dont la métropole avait besoin pour soutenir les efforts de la guerre.

La phase de croissance

Après la guerre mondiale, la véritable phase de croissance s'amorce. Les Pouvoirs Publics prennent le Décret cotonnier du 18 juin 1947, pour modifier la fixation des prix d'achat du coton graine aux producteurs et pour indiquer les modalités du paiement de ceux-ci.

Au terme de ce Décret, les sociétés cotonnières ne sont plus que des usiniers prestataires de services aux producteurs à un prix déterminé à l'avance. Un Comité de Gérance de la Caisse des Réserves (COGERCO) voit le jour. Il est chargé spécifiquement de :

- Stabiliser les prix d'achat de coton graine aux producteurs;
- Gérer le mécanisme de financement des campagnes cotonnières et mettre en place les financements ;
- Assurer la vulgarisation et l'encadrement de la production, utilisant la méthode de la propagande.

De leur côté, les sociétés cotonnières privées appartiennent à des propriétaires d'usines d'égrenage qui travaillent à façon pour le COGERCO qui rémunère en retour leurs prestations.

Compte tenu de l'immensité du pays, certaines sociétés cotonnières ont reçu une responsabilité supplémentaire, celle de suppléer le COGERCO dans sa fonction d'achat de coton graine dans leur zone d'intervention.

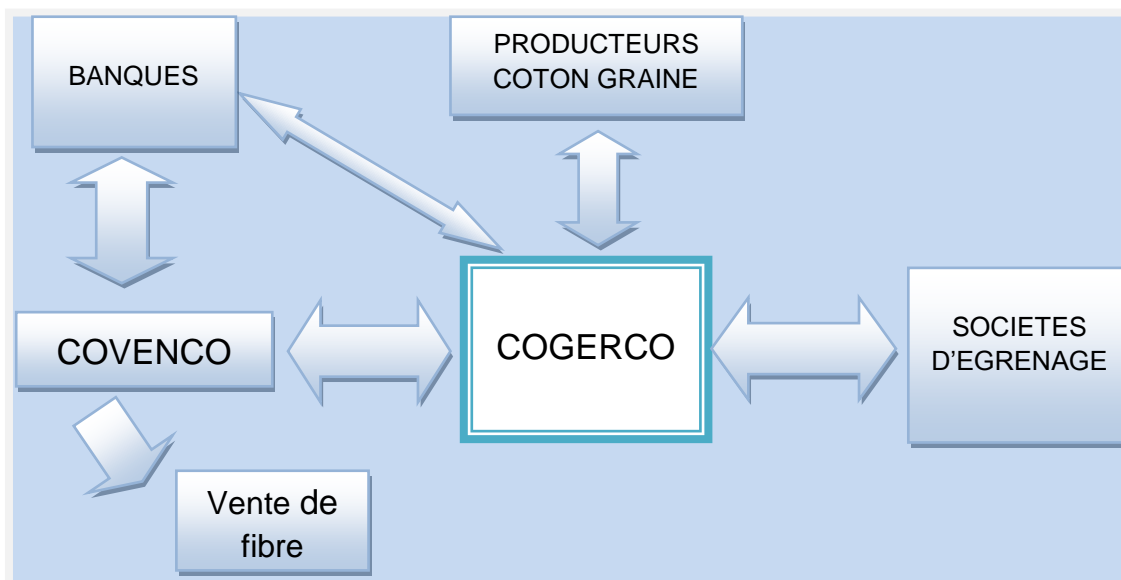
En fin, il y a la création du Comptoir de Vente du Coton du Congo (COVENCO), société mixte constitué de COGERCO et des sociétés cotonnières. Son capital est constitué par les

avoirs de COGERCO et de ceux des sociétés cotonnières exerçant dans le pays. Il lui est permis de prélever 1% de la valeur de ses ventes pour assurer son fonctionnement. Son rôle se limite à la commercialisation de la fibre de coton sur le marché international.

En résumé, COGERCO se trouve au centre de la filière cotonnière congolaise :

1. Il traite avec les banques de la place pour emprunter les ressources afin de financer les campagnes cotonnières ;
2. Il est en relation avec les producteurs. Il achète le coton graine, le transporte, finance les intrants, assure la vulgarisation des techniques de production, et assure le développement socio-économique des régions cotonnières ;
3. Il est sous contrat avec les sociétés cotonnières qui collectent (certaines) et égrènent le coton graine. Il paie leurs prestations.
4. Il confie la fibre de coton à COVENGO qui assure la vente sur le marché international.

Graphique No. 5. : Schéma des relations entre les acteurs de la chaîne de valeur



Ce dispositif institutionnel a soutenu la croissance de la production de coton. En 1959, le Congo était le premier producteur francophone africain de coton avec une production de 180 000 tonnes de coton graine.

La phase de déclin de la filière cotonnière

Le déclin de la production congolaise est spectaculaire. De 180 000 tonnes avec environ 800 000 producteurs en 1959, à la veille de son indépendance, la production n'atteint que 800 tonnes en 2006 à cause des désordres politiques et de la zaïrianisation.

Les changements institutionnels profonds s'opèrent :

La zaïrianisation a abouti entre autres à la création de l'Office National des Fibres et Textiles (ONAFITEX) qui remplace désormais le COGERCO.

En 1972, les sociétés cotonnières sont nationalisées et leur gestion confiée à l'ONAFITEX. La baisse de la production est drastique : les producteurs sont découragés, certains abandonnent et d'autres se tournent vers les cultures de subsistance, le coton graine reste stocké deux à trois ans sans être acheté.

En 1976, après avoir analysé la situation, les Pouvoirs Publics font marche arrière. Ils décident de rétrocéder 60% des valeurs des sociétés cotonnières nationalisées à leurs propriétaires, dépossédés lors de la zaïrianisation. Mais cette mesure n'a pas influencé la tendance à la baisse de la production de coton.

En 1978, un nouveau changement intervient : il y a dissolution de l'ONAFITEX et la création de cinq sociétés cotonnières mixtes. Les actionnaires sont d'une part l'Etat congolais représenté par la Caisse de Stabilisation Cotonnière (CSCO), d'autre part par les sociétés cotonnières. Les cinq sociétés créées sont :

- La CODENORD : l'Etat détient 25% des actions ;
- La COTONNIERE : l'Etat dispose de 39% des actions ;
- La CCC ;
- La CDL et COTOLU.

Plusieurs changements dans l'environnement institutionnel ont consacré le désengagement progressif de l'Etat et même son retrait total de COTOLU, de CDL et de CCC. Au moment de la rédaction de l'étude diagnostique de la filière cotonnière en RDC en mai 2007, seules les sociétés COTOLU et CODENORD étaient encore actives.

En 1993, les troubles sociopolitiques se sont soldés dans le secteur agricole par le vol et la destruction de matériel agricole, du matériel roulant, du matériel du génie civil et des intrants agricoles en stock. Enfin, les guerres de 1996 et 1998 ont sonné le glas à la production cotonnière.

Sept catégories distinctes sont identifiées comme acteurs majeurs de la filière cotonnière : il s'agit de :

1. Producteurs et leurs associations,
2. Sociétés cotonnières ;
3. Les acteurs étatiques et parapublics : Ministère de l'Agriculture (CSCO), Ministère du Plan Ministère du Développement Rural, Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique ;
4. Les fournisseurs de services : institutions financières, transporteurs, fournisseurs d'intrants et de pièces de rechange ;
5. Les organismes de coopération bi et multilatérale ;
6. Les sociétés de textile (CONGOTEX, SOTEXKI, SINTEXKIN, FILTISAF, SOLBENA) ;
7. Les commerçants de pagne (Femmes Commerçantes et Navigantes –AFECONA-) ;
8. Les confectionneurs.

L'évolution de la production se présente comme suit :

Graphique No. 6. : Evolution de la production de coton graine de 1920 à 2006

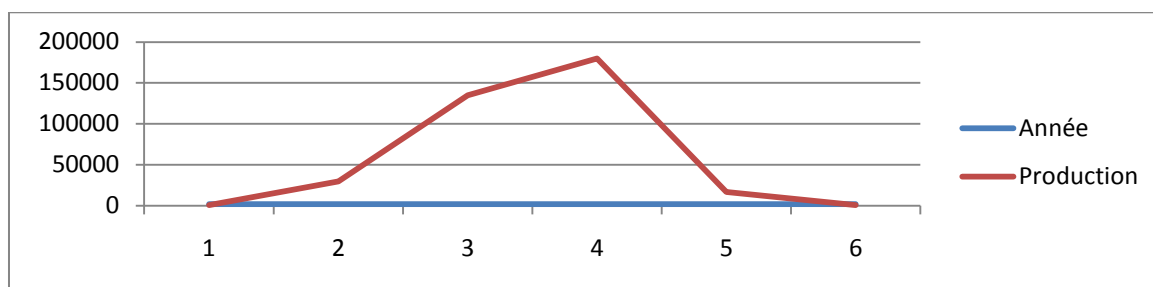


Tableau No. 4. : Evolution de la production de coton graine de 1920 à 2006

Année	1	2	3	4	5	6
	1920	1930	1940	1959	1965	2006
Production en Tonne	1000	30000	135000	180000	17000	800

Source : CECI/FIGEPAR, Etude diagnostique de la filière coton en RDC, Mai 2005

IV.3. LES ATOUTS DE LA FILIERE COTON-TEXTILE-CONFECTION DANS LA SOUS-REGION

Les atouts de l'Afrique du Centre sont de trois ordres : l'abondance des sols fertiles, un climat favorable à la culture, une population nombreuse, une force de travail abondante et la qualité du coton produit.

L'ensemble de la zone cotonnière se trouve dans une péninsule aux sols favorables à la pratique de la culture cotonnière. Elle se prête à l'intensification de la culture à travers la petite motorisation et de la culture attelée. Sur le plan géographique, deux bassins cotonniers se distinguent : le bloc Cameroun, Tchad RCA et le bloc RDC et Burundi.

Le potentiel de production de coton graine avoisine 1 000 000 de tonnes par an ce qui serait une véritable source de revenus pour les populations de cette zone et de devises pour les pays de la sous-région.

L'organisation des filières cotonnières de la sous-région est de type « coordonné » c'est-à-dire les filières fonctionnent dans le cadre d'un monopole national ou local. En effet, les filières cotonnières du Cameroun, du Tchad et de la RCA sont coordonnées par respectivement les sociétés SODECOTON, COTONTCHAD et ACDA/Cellule Coton. Elles sont appelées à fournir le crédit intrants aux producteurs, à gérer et à contrôler la qualité du coton du champ jusqu'à l'exportation en collaboration active avec les organisations de producteurs de coton. Pour obtenir des résultats qui soutiennent les coûts de l'encadrement, elles doivent maintenir un système de recherche de bon niveau et un système de vulgarisation efficace.

La recherche créerait de nouvelles variétés pour suppléer les variétés actuelles dont les performances commencent à baisser.

Les infrastructures jadis mises en place sont vétustes ou dégradées soit à l'épreuve du temps, soit à cause des désordres sociopolitiques qui ont eu lieu en RCA, RDC, Burundi et au Tchad. Cependant, il existe encore des centres de recherche qui pourraient permettre des échanges scientifiques et technologiques sous-régionaux.

Bien que l'effectif des producteurs ait drastiquement chuté, ils sont encore nombreux pour constituer une force sur laquelle une stratégie de développement peut se baser.

Les systèmes productifs mettant le coton dans la rotation et l'assolement avec les cultures vivrières a finalement montré que la culture cotonnière bien gérée peut permettre de donner des solutions viables et durables au défi de la sécurité alimentaire.

Les variétés de coton semées en Afrique centrale produisent du coton à soie moyenne très prisé par les filateurs d'Asie. Ce coton est récolté à la main, ce qui favorise le tri et permet de présenter sur le marché un coton qui présente les caractéristiques suivantes :

- Coton à soie moyenne-longue apprécié pour la longueur et la résistance de leur fibre (A51 au Tchad et BLT/PLEBE au Cameroun) ;
- Coton plus propre trié à la main ;
- Culture pluviale ;
- Faible utilisation des pesticides ;
- Égrenage à scies ;
- Coût de production relativement compétitif.

Ceci présente un avantage comparatif indéniable qu'il convient de maintenir et de valoriser.

IV.4. LES FAIBLESSES DE LA FILIERE COTON-TEXTILE-CONFECTION DE L'AFRIQUE CENTRALE

Les faiblesses physiques et géographiques

Les contraintes d'ordre physique ou géographique sont constatées dans presque tous les pays de la CEEAC à des degrés divers. En effet, la zone de production est loin des ports d'embarquement ce qui occasionne un surcroît de coûts de transport des balles de fibre des zones de production et d'usinage à l'exportation. L'enclavement est plus prononcé pour les pays n'ayant pas d'ouverture directe sur la mer. C'est le cas de la République Centrafricaine, du Tchad et du Burundi. Les zones de production et d'égrenage se trouvent à l'intérieur du Cameroun et la République Démocratique du Congo. Se pose le problème de l'état des infrastructures de communication (routes, voie fluviale/maritime ou chemin de fer).

Plusieurs voies d'accès au port existent. Celles qui se sont imposées ont satisfait aux critères de rapidité, de sécurité et de moindre coût. Aussi, il y a eu la « voie nigériane », les voies camerounaises et les voies transéquatoriales. Chacune des voies est confrontée à des difficultés spécifiques.

La voie Tchad-Cameroun par le port de Garoua- Nigéria a connu des problèmes liés à la capacité du port de Garoua (il ne pouvait pas traiter plus de 30 000 tonnes de balles de coton par an) et à la brièveté de la saison de navigabilité de la Bénoué. Elle a été abandonnée à cause des contraintes ci-avant mais aussi à cause de la survenue de la guerre du Biafra. L'arrivée en 1974 à N'Gaoundéré du chemin de fer transcamerounais facilite le transport de fibre du Nord et de l'Extrême-Nord Cameroun et du Tchad (Moundou) parce qu'il relie N'Gaoundéré directement au port de Douala. Cette deuxième voie aurait été encore plus intéressante si les projets de prolongement du chemin de fer vers le Tchad et vers la RCA avaient abouti.

Malgré les efforts consentis par les gouvernements et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le cadre de développement des infrastructures de communication des difficultés subsistent quant au transport des balles et des intrants agricoles. La voie terrestre qui relie le Tchad et le Nord Cameroun au port d'embarquement de Douala par N'Gaoundéré, Banyo, Fouban Bafoussam Douala est longue et peu praticable en saison des pluies. Le tronçon Meiganga –Fouban n'est pas encore goudronné.

La situation est presque identique quant au transport des balles de la République Centrafricaine vers le port de Douala bien que la route qui relie Bertoua à Douala en passant par Yaoundé vient d'être achevée

La « voie transéquatoriale » qui dessert Guiffa et Bambari, usines d'égrenage de coton graine de la RCA est préférée à la voie camerounaise à cause de son avantage comparatif sur le plan des coûts de transport vers le port d'embarquement. Mais toutes ces voies posent les problèmes de praticabilité en tout temps et de perte de temps, ce qui joue négativement contre la compétitivité des filières cotonnières de l'Afrique Centrale.

Les faiblesses physiques ou géographiques se résument comme suit :

- Mauvais état des routes d'évacuation des produits ;
- La lenteur de la voie de chemin de fer et de la voie fluviale pour l'exportation des balles par mer;
- Problèmes d'entretien et d'aménagement des infrastructures existantes ;
- Manque ou insuffisance des magasins de stockage du coton graine, des intrants agricoles et industriels ;
- Manque d'infrastructures abritant les centres de recherche régionaux.

Par ailleurs, trois faits majeurs caractérisent la présence des pouvoirs publics dans la gestion des filières cotonnières de la sous-région/:

- L'influence trop marquée de l'Etat dans la gestion des filières cotonnières ;
- Le relâchement du soutien de l'Etat aux filières cotonnières ;
- L'absence de stratégie commune dans la recherche des solutions aux problèmes des filières cotonnières

L'influence trop marquée de l'Etat

L'analyse faite plus haut de l'évolution historique de la production du coton a montré comment cette production était entre autres facteurs (volatilité des cours, prix des intrants agricoles et industriels, prix d'achat au producteur, qualité de la fibre, etc.) tributaire des politiques menées dans les pays producteurs. Aussi, a-t-on jadis constaté les entraves des mouvements sociopolitiques en RCA, RDC, Burundi et Tchad. Il s'avère malheureusement que ces mouvements sociopolitiques ont créé l'insécurité dans les zones cotonnières dont le potentiel de production a été pillé et saccagé.

Il en est de même pour certaines orientations politiques qui ont produit des effets inattendus : les nationalisations en RCA, RDC, au Burundi, la zaïrianisation, les réformes agraires, les restructurations des sociétés cotonnières, les prises de participation dans lesdites sociétés cotonnières, etc.

S'agissant de la prise de participation à la gestion des filières cotonnières l'analyse faite montre une mauvaise répartition de rôle entre l'Etat et les autres acteurs de la filière.

Le relâchement du soutien de l'Etat aux filières cotonnières

A cause des contingences diverses, certains gouvernements de la zone CEEAC ont relâché le soutien jadis accordé aux filières cotonnières de leur pays. Une pareille situation entraîne la pauvreté dans les zones cotonnières dans la mesure où les études faites à ce sujet dans les zones cotonnières ont confirmé les impacts liés à la culture cotonnière. En effet, le coton distribue des revenus en milieu rural, accélère le développement socio-économique par la création des pharmacies villageoises, la construction des écoles, l'ouverture et l'entretien des routes rurales, etc. En outre, quand les filières fonctionnent, très vite se met en place un réseau de sous-traitants pour offrir les services divers comme le transport de coton graine, la maintenance des camions, etc.

La pratique de la culture du coton crée de nombreux emplois agricoles et industriels (usines d'égrenage et huileries, et les services d'appui).

Enfin la culture du coton induit le développement de l'élevage par l'amélioration de l'alimentation avec les graines de coton ou les tourteaux de coton et par l'augmentation de la production vivrière notamment les céréales et légumineuses à graines qui entrent dans le système productif des producteurs.

Les actes de nature politique destinés à renforcer la compétitivité des filières cotonnières de l'Afrique Centrale sont encore attendus tant au niveau national pour certains pays qu'au niveau régional pour l'ensemble des Etats de l'espace CEEAC. Il s'agit de :

- La politique de financement de petits producteurs de coton, notamment la création d'institutions de financement spécialisées pour le crédit au monde rural ;
- La politique de mécanisation pour la culture cotonnière (culture attelée, petite motorisation, etc.) ;
- La politique d'appui à la recherche et développement et à la vulgarisation ;
- Les politiques fiscales et douanières favorables à l'équilibre des filières cotonnières de la sous-région de l'Afrique Centrale.

Les faiblesses organisationnelles et institutionnelles persistantes se situent au niveau des pays producteurs. Sur le plan sous-régional l'absence de stratégie sectorielle commune pour le développement des filières cotonnières de l'espace CEEAC demeure une faiblesse institutionnelle que la présente stratégie a l'ambition de corriger.

Les faiblesses organisationnelles

Les faiblesses organisationnelles sont relatives à l'organisation de la production et de la transformation de coton graine et de la commercialisation de la fibre et des sous-produits de la graine de coton. L'état d'organisation des agences et services d'appui à tous les niveaux de la chaîne de valeur font aussi partie de cette analyse.

Le diagnostic établi a montré l'évolution de la production de la zone CEEAC qui depuis une dizaine d'années a enregistré une tendance à la baisse dans presque tous les pays

Cette baisse de production est causée par :

- La baisse de la productivité (baisse des rendements à l'hectare) ;
- L'insuffisance ou le manque de semences améliorées performantes ;
- L'insuffisance d'appui technique,
- La mauvaise organisation des producteurs et l'insuffisance de capacité de gestion,
- La baisse des revenus des producteurs relative au prix d'achat de coton graine,
- La mauvaise organisation des marchés ; etc.

S'agissant de la baisse de productivité, elle est la conséquence des attaques de ravageurs sur le coton au champ. Ces attaques peuvent entraîner des pertes allant jusqu'à 30% de la production. Les techniques de protection au champ sont connues ; cependant le coût des produits phytosanitaires nécessaires à cette protection tend à augmenter, ce qui les met hors de portée du petit producteur.

Une autre cause recensée est l'insuffisance des engrais et du matériel agricole. L'application des engrais est appelée à corriger la baisse de la fertilité des terres de culture. Mais l'accès aux engrais est rendu difficile à cause des coûts élevés d'acquisition et les coûts liés à la distribution (qui vont jusqu'à 40% du prix d'achat) au niveau des villages où il faut braver le mauvais état des pistes d'évacuation.

La baisse de la productivité est souvent occasionnée par les retards de commande des intrants agricoles eux-mêmes causés par :

- Les lourdes procédures de lancement des marchés,
- Le mauvais état des routes d'évacuation ;
- L'inorganisation des producteurs,
- Le non compétitivité du coton par rapport aux autres cultures vivrières du même système productif notamment les céréales,
- L'inexistence d'un fonds d'appui à la productivité,
- L'inefficacité du mécanisme de financement,
- L'inexistence des Etablissements de micro finance.

La baisse de la production est aussi attribuée au manque ou à l'insuffisance des semences améliorées distribuées à temps pour permettre aux producteurs de gérer la saison des semis. Mais il est apparu dans plusieurs pays que la recherche agronomique n'était plus en mesure d'offrir les semences performantes aux producteurs en raison du manque de création de nouvelles variétés, de l'insuffisance en quantité et en qualité des variétés existantes ou alors de manque de chercheurs spécialisés pour la levée des problèmes techniques liés à la mise à disposition des semences certifiées. A ces difficultés s'ajoutent le manque d'équipement (les laboratoires de génétique, d'entomologie, de phytopathologie...) et le manque/l'insuffisance de financement pour conduire ces activités vitales. A ce sujet, la coopération scientifique et technologique s'avère indispensable pour mieux affronter les problèmes communs de la sous-région de l'Afrique centrale.

Les résultats de la recherche scientifique et technologique resteront sans effet si un système efficace de vulgarisation ne les transforme pas en conseils et en appuis techniques demandés par les producteurs. Les appuis des organisations de producteurs de coton (OPC) à leurs

membres doivent être apportés. Ces organisations doivent se préparer à prendre le relais pour loger au sein de leurs organisations des services techniques capables de relayer les informations et conseils techniques. L'insuffisance de capacités organisationnelles et techniques de ces organisations se présente désormais comme une capacitance à la participation effective à la gestion des filières coton-textile-confection dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

Un certain nombre de producteurs désabusés par les paiements tardifs, par la baisse ou la stagnation du prix d'achat du coton graine, ont abandonné la production du coton et la conséquence en est la baisse de la production. Plus généralement, en Afrique centrale le manque de soutien aux filières cotonnières par des décisions opportunes de la part des pouvoirs publics a influencé négativement la production. En tout état de cause, l'orientation politique inopportune sur les domaines sensibles tels que l'approvisionnement en intrants, l'accès aux crédits par les producteurs etc. a rendu le coton peu compétitif par rapport aux autres cultures de la zone cotonnière.

Les faiblesses sur le plan industriel

La transformation locale de la fibre marchande : La transformation du coton graine passe par plusieurs stades. Le coton graine est égrené au niveau des usines d'égrenage afin de séparer la fibre de la graine. La fibre est transformée localement ou bien exportée pour subir les étapes suivantes de transformation industrielle dans les pays importateurs de fibres. Ces étapes sont notamment la filature, la teinture, le tissage, l'ennoblissement et la confection.

Moins de 1% de la fibre produite en Afrique Centrale est transformée localement, ce qui pose le problème de la perte d'impacts positifs sur les populations de la sous-région exprimés en termes d'emplois agricoles et industriels perdus pendant que le chômage des jeunes reste une sérieuses préoccupation des gouvernements de la sous-région Au Cameroun, par exemple seulement 5% des fibres produites sont revendus aux prix du marché à la CICAM, les autres petites entreprises de tissage n'ayant pas suffisamment d'accès à cette production beaucoup plus extravertie. Ces petites entreprises se trouvent dans l'obligation d'importer du tissu écru pour approvisionner leurs ateliers.

S'agissant de la graine, elle est délintée, concassée et séparée en amande, en coques et en linter. Par des procédés physico-chimiques l'amande est transformée en huile et en tourteaux tandis que les coques sont récupérées pour fournir l'énergie à l'usine.

La valorisation insuffisante des graines de coton en tourteaux et en huile végétale demeure un manque à gagner pour les sociétés cotonnières de l'espace CEEAC mais aussi pour les producteurs qui pourraient bénéficier de prix d'achat de coton plus substantiels. Les tourteaux servent à améliorer l'alimentation des animaux tandis que l'huile de coton rentre dans l'alimentation humaine.

Le potentiel industriel de l'Afrique centrale a été détruit dans une bonne partie de la sous-région (RCA, RDC, Burundi) à la suite des désordres politico-militaires des dix dernières années. Le potentiel du Cameroun et du Tchad reste intact mais nécessite d'être modernisé et d'être adapté en prévision de la production cotonnière des prochaines années.

La sous-région est victime d'une insuffisance de synergie entre les politiques nationales d'industrialisation à cause d'un environnement peu favorable des affaires sur lequel vient se greffer la porosité des frontières. En outre, le marché de la confection et de la création est aujourd'hui envahi par des friperies et par des importations frauduleuses et des contrefaçons revendues au prix du dumping

Les difficultés auxquelles la transformation locale de la fibre marchande et des graines de coton sont confrontées.

Ces difficultés se résument à :

- Insuffisance et inadaptation de l'outil productif à cause du mauvais état des équipements existants ce qui implique la faiblesse de la transformation locale sous-régionale ;
- Accès difficile à la fibre de coton par les petites entreprises de textile ou par les artisans locaux ; les sociétés cotonnières privilégient l'exportation brute faisant fi des impacts directs et indirects relatifs à la création des emplois industriels, la lutte contre la pauvreté, le renforcement des recettes budgétaires en terme d'impôts et taxes, etc. ;
- Vieillesse et l'insuffisance des capacités des personnels des usines ;
- Difficultés de mobilisation de ressources financières ;
- Insuffisance et/ou faiblesse du cadre de formation technique des agents du sous-secteur textile.
- Contrebande et contrefaçon.

L'inorganisation du marché intérieur des textiles, l'incapacité des filières à faire face aux règles et aux normes du marché international des fibres et des sous-produits de la graine de coton doublés par l'insuffisance d'appui par les gouvernements ont entraîné des faiblesses plus insidieuses. Il s'agit particulièrement de

Par rapport à l'organisation du marché local

- L'envahissement des marchés par des produits bas de gamme importés ;
- La contrebande et la contrefaçon ;
- La concurrence des produits synthétiques ;
- Le manque de transparence (le manque de contact avec les utilisateurs, le négoce faisant écran) ;
- La fluctuation des prix du coton graine ;
- La méconnaissance des pratiques commerciales

Par rapport au marché international

Les filières cotonnières de l'Afrique Centrale subissent les effets des subventions des pays développés à leurs producteurs ce qui diminue la compétitivité des filières cotonnières de la sous-région de l'Afrique Centrale.

Par ailleurs, certaines faiblesses sont difficiles à maîtriser parce qu'elles intègrent des données sur lesquelles les acteurs de la sous-région ont peu ou pas d'influence. En effet, la volatilité des cours de coton sur le marché international reste un phénomène imprévisible que ne maîtrise aucun acteur de la chaîne de valeur. La production de la sous-région est négligeable

par rapport à la production mondiale. La sous-région n'a donc aucune influence sur l'évolution des cours du marché mondial. De surcroît les acteurs de la chaîne de valeur n'ont qu'un accès limité aux informations commerciales sur les marchés.

En outre, les coûts des intrants agricoles varient au gré du comportement des cours des produits pétroliers sur lesquels l'Afrique Centrale n'a presque pas de décision bien que certains membres soient eux-mêmes producteurs de l'or noir..

Le marché du coton et des textiles de l'espace CEEAC est certes considéré comme étroit et inorganisé à cause du manque de concertation au moment d'élaborer les politiques/stratégies nationales lors qu'elles existent. La satisfaction des besoins de près de 140 millions d'habitants, consommateurs des produits de coton ne constitue pas, selon certains observateurs, un petit marché. Les vrais problèmes se situent au niveau de la faiblesse d'intégration de l'économie de la sous-région, le manque de collaboration et d'échange entre les producteurs et/ou leurs associations (OPC) et la méconnaissance des pratiques commerciales.

Les handicaps majeurs des cotons de l'Afrique centrale sur les marchés internationaux sont :

- La contamination : le fait de présenter des cotons contenant des corps étrangers comme le polypropylène, les plastiques, les papiers les plumes d'oiseaux, les plumes d'écolier ou des morceaux de tissus est un sérieux discrédit ;
- Le coton africain qui est vendu en dollar subit de plein fouet la baisse de ce dollar contre l'euro, ce qui minore les gains de revenus issus de l'augmentation des cours de la fibre de coton pour les producteurs de la zone franc. ;
- Le fret maritime élevé : le coton de la côte Est-africaine est avantagé en terme de compétitivité par rapport au prix sur les marchés asiatiques ;
- Le classement par instrument HVI n'est pas généralisé : le coton classé manuellement subit une décote sur les marchés par rapport aux cotons classés par instrument balle à balle.

Par rapport au financement des sociétés cotonnières de la sous-région :

Les déficits cumulés ont fini par ronger les fonds propres de celles-ci. Leur recapitalisation est la solution généralement envisagée. Cependant ces sociétés sont si importantes dans les pays qu'il est aujourd'hui recommandé de prendre le temps de réfléchir sur les implications de cette restructuration.

Par ailleurs, la mobilisation des crédits de campagne et de productivité est rendue difficile à cause de la précarité de la trésorerie de ces sociétés cotonnières qui doivent parfois faire face à la hausse des prix d'engrais de 38 à 40%.

IV.5. LE MARCHE MONDIAL DU COTON : EVOLUTION ET PERSPECTIVES

Importance économique et sociale

Sur le plan économique

Le coton a monétarisé l'espace rural dans lequel il était introduit. En effet, le marché cotonnier au village est le lieu où l'argent circule pour approvisionner les populations en produits textiles et en produits manufacturés tels que les huiles, le pétrole, les allumettes, le

savon, le parfum, etc. C'est au marché cotonnier qu'on retrouve les réseaux de sous-traitance pour le transport du coton graine du marché à l'usine d'égrenage ou des contrats verbaux de transport de coton graine avec charrettes et paires de bœufs. Le marché cotonnier est le lieu et généralement l'occasion pour assurer l'approvisionnement en intrants pour la prochaine campagne agricole et en tourteaux pour compléter les animaux.

L'importance économique du coton est indéniable dans la distribution des revenus dans les zones cotonnières et l'apport de devises dans le budget des pays producteurs. Par exemple au cours de la campagne 2006/2007, les taxes et les dividendes perçues par le trésor public camerounais se chiffraient à 6 milliards de FCFA !

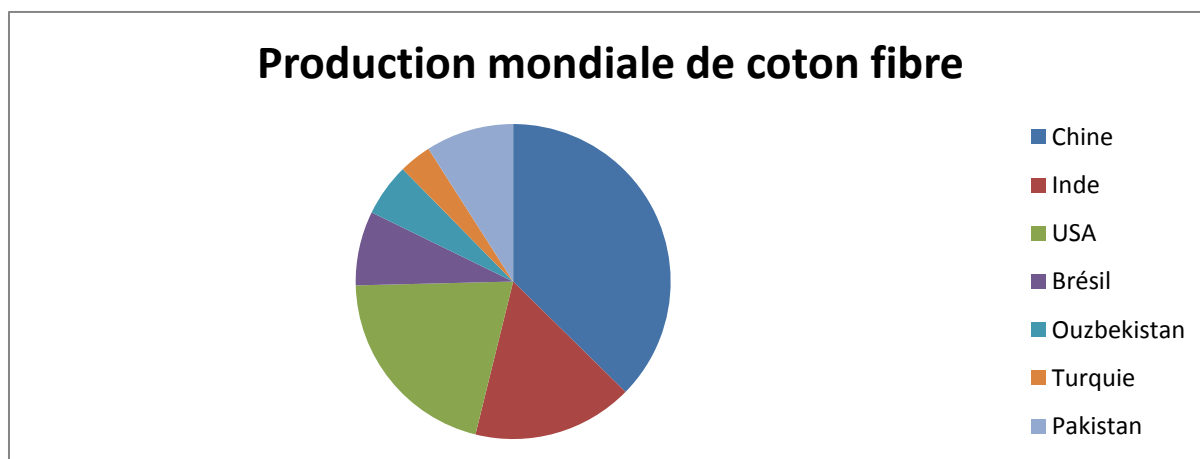
Les pays consommateurs de produits de coton vont renforcer leurs transactions commerciales avec les autres pays de la sous-région ce qui renforce l'intégration des économies nationales de la sous-région par l'importation des textiles tels que les vêtements, les pagnes, le coton hydrophile, les draps, serviettes, couvertures, rideaux, tapis, huiles végétales, etc. Ils peuvent aussi dans le cadre de la répartition géographique des investissements, se voir dotés d'industries textiles que justifierait une étude de faisabilité.

Le coton a impulsé le développement socio-économique par l'installation des équipements et infrastructures tels que : ouverture et entretien des routes cotonnières, construction de puits, les pharmacies, les écoles, les programmes d'alphabétisation, la scolarisation, l'amélioration de l'habitat et du statut familial, l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production des céréales et des cultures qui entrent en assolement et rotation avec le coton. Bref, comme a dit Monsieur Seydou Ouedraogo, Responsable du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) « le coton ne se mange pas, mais le coton nourrit son homme »

La Production

La production mondiale du coton est estimée par l'International Cotton Advisory Committee (ICAC) à 26 200 000 tonnes pour la campagne 2008/2009. Les sept plus grands pays producteurs sont : la Chine, l'Inde, les Etats Unis d'Amérique, le Pakistan, le Brésil, l'Ouzbékistan et la Turquie. Ci-après la représentation graphique de la répartition de la production mondiale

Graphique No. 7. Répartition de la production mondiale du coton entre les sept principaux producteurs



Source : ICAC

Tableau No. 5. : Production de la campagne 2007/2008 des sept premiers producteurs mondiaux de coton

Pays	Chine	Inde	USA	Pakistan	Brésil	Ouzbékistan	Turquie
Production en millier de tonnes de fibre	7 600	5 355	4 224	1 840	1 550	1 100	675

Source : Présentation situation cotonnière mondiale (Upland) par Nicolas Henry, Expert coton du CCI

Perspectives à court terme

Le marché chinois reste l'espoir de l'importation du coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, mais il convient de s'intéresser un tant soit peu à ce qui se passe sur ce marché. A l'interne les banques chinoises resserrent l'octroi de crédits aux filateurs, ce qui, à terme, peut amener ces derniers à une réduction de leurs activités dont les conséquences immédiates seraient leur surcapacité.

Par ailleurs, la réévaluation de la monnaie chinoise par rapport au dollar induirait l'augmentation des salaires et par voie de conséquence les coûts de production. En outre, le problème de la concurrence avec le synthétique (polyester) resurgirait. Si la crise économique persiste aux Etats Unis et en Europe, la Chine pourrait décider de subventionner le coût de transport du coton en provenance de Xinjiang, ce qui entraînera une baisse de prix et rendra ce coton plus attractif que le coton africain.

Cependant de nouveaux espoirs pointent à l'horizon : l'évolution favorable de la parité dollar/euro, la stabilité du marché à terme et surtout l'intensification de la culture du coton bio-équitable et surtout l'aboutissement des essais en cours sur le coton transgénique dans l'espace CEEAC demeurent de véritables atouts pour stabiliser / augmenter les revenus des producteurs de coton graine de la sous-région.

Consommation

Les grands pays producteurs sont en même temps de grands consommateurs. A titre illustratif, le tableau ci-dessous indique pour la même campagne la consommation mondiale de fibre de coton.

Tableau No. 6. : Statistiques de production et de consommation des sept principaux producteurs mondiaux de coton (2007-2008)

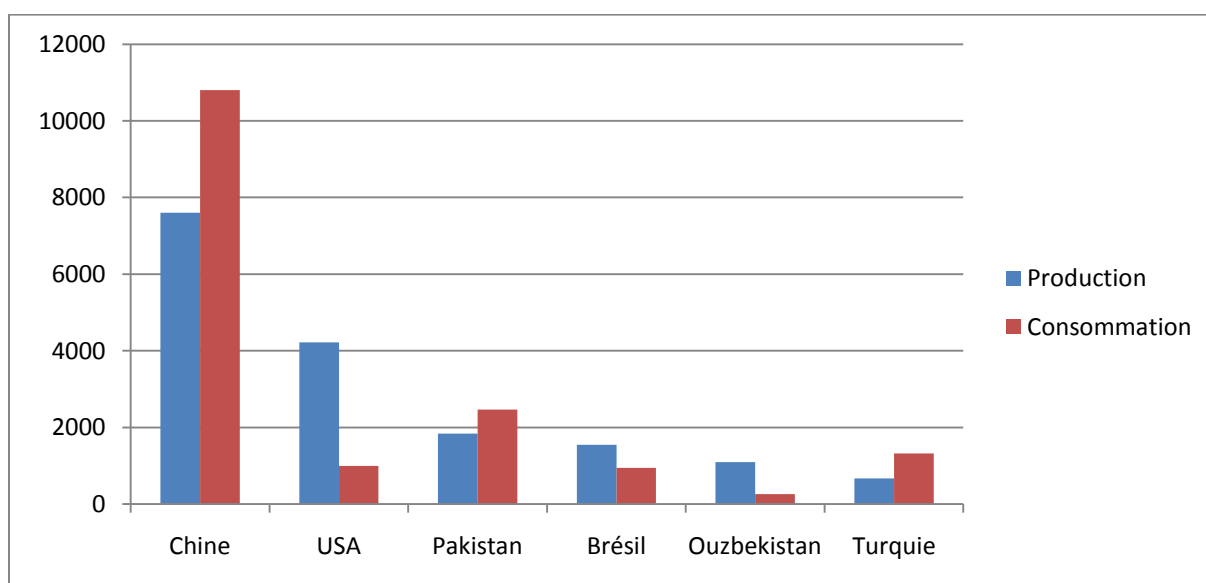
Pays	Production	Consommation	Excédent	Déficit
Chine	7600	10800	0	3200
Inde	5355			
USA	4224	1000	3224	0
Pakistan	1840	2463	0	623
Brésil	1550	950	600	0
Ouzbékistan	1100	260	840	0
Turquie	675	1325	0	650

Source : Présentation situation cotonnière mondiale (Upland) par Nicolas Henry, Expert coton du CCI

Parmi les plus grands pays producteurs de coton seuls les pays d'Asie dont la Chine, le Pakistan et la Turquie importent la fibre de coton.

Les autres pays producteurs comme le Brésil, les Etats Unis d'Amérique, et l'Ouzbékistan consomment leur production et dégagent des excédents qu'ils mettent sur le marché international. Le graphe ci-après représente cette réalité.

Graphique No. 8. : Comparaison de la production et de la consommation de fibre de coton des six principaux pays producteurs



Source : ICAC

L'Afrique Centrale exporte la presque totalité de sa production vers l'Asie et vers l'Europe. L'exportation de sa fibre vers l'Europe a augmenté régulièrement : En 1988, sa part sur les importations européennes représentait 4 %. En 2003 elle a atteint 12 %. Les concurrents sur ces marchés sont diversifiés : on y trouve les autres pays ACP de l'UEMOA, le Soudan, le Zimbabwe, l'Egypte, la Turquie le Syrie, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Brésil et les pays développés comme les Etats Unis et l'Australie. L'Ouzbékistan est le premier exportateur sur le marché européen (19%) suivi des pays de l'UEMOA et de la CEEAC. Sur ce marché, le coton de l'Afrique centrale ne bénéficie pas de l'avantage préférentiel par rapport à ses concurrents ; par contre, il se confronte aux cotons des Etats Unis et d'autres pays d'Europe fortement subventionnés tels que la Grèce et l'Espagne.

La consommation en Europe baisse : l'Italie ne consomme plus que 100 000 tonnes au lieu de 400 000 tonnes il y a dix ans ; le Portugal 45 000 tonnes au lieu de 200 000 tonnes dans la même période. L'exportation vers la Turquie reste faible à cause de la préférence pour les cotons en provenance de la Grèce, de l'Asie centrale ou de la Syrie pour leur proximité.

Le coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est apprécié en Inde, au Bangladesh et au Pakistan. Cependant, sur ces marchés il est en concurrence avec le coton indien. Il doit donc surveiller ses coûts pour rester compétitif en termes de prix par rapport à son concurrent indien.

Il convient cependant de noter que la Chine est le premier utilisateur du coton africain. Elle le restera tant que ses coûts de production ne grimperont pas avec la surchauffe de son

économie. L'avenir de la fibre de coton origine « Afrique Centrale » se joue au niveau de sa compétitivité sur les marchés qu'il occupe actuellement. Compétitivité en termes de prix : il faut faire baisser les coûts d'approche (le transport des engrais vers les zones de consommation coûte jusqu'à 40% du prix total), les coûts de transport terrestres et maritimes de la fibre de coton et enfin gagner du temps afin que la fibre marchande de l'Afrique centrale arrive en Asie plus rapidement. Sur ce terrain, la concurrence avec les cotons de l'Afrique de l'Est se pose en termes de minimisation des coûts et la durée du transport maritime. L'Afrique centrale continue de bénéficier de son avantage comparatif sur ce marché à savoir la propreté, l'homogénéité, la régularité et la longueur de la fibre de son coton.

Au vu de tout ce qui précède, cinq défis majeurs interpellent la sous-région de l'Afrique centrale :

- L'accroissement de la production et l'amélioration de la productivité du coton de la sous-région ;
- L'amélioration de la qualité du coton ;
- Le soutien et le développement de la fibre dans la sous-région ;
- Le renforcement de la promotion et de la commercialisation du coton et des textiles de la zone CEEAC sur le marché régional et international ;
- L'amélioration de la trituration des graines de coton dans la sous-région

La prise en main de ces défis suppose que les Etats décident de considérer l'agriculture comme l'une des priorités et le fondement de leur développement socio-économique.

Parlant de la production et de la productivité, un certain nombre de thématiques doivent être développées par les agences d'appui et de services (recherche, vulgarisation, Etat, fournisseurs, banquiers, assureurs, etc.):

- Production de semences délimitées et certifiées ;
- Intensification de la production par la vulgarisation des itinéraires techniques adaptés et le contrôle raisonné des ravageurs afin d'atteindre un rendement moyen de 1 200kg/ha de coton graine;
- Diversification de la production dans l'exploitation (coton, céréales, oléagineux, élevage) ;
- Sécurisation de l'approvisionnement en intrants agricoles et industriels en quantité, qualité, délais et prix raisonnables ;
- Facilitation de l'acquisition de l'équipement agricole à travers l'accès facile aux crédits ;
- Préservation de la fertilité des sols et promotion de la gestion de l'eau en vue de développer la culture irriguée.

Sur le plan commercial il est question de :

- Former les commerciaux (à l'intérieur des organisations des acteurs) qui connaissent le coton et les marchés locaux, régionaux et internationaux, à la gestion du risque de prix du coton.
- Améliorer la qualité du coton par la recherche variétale, la minimisation de la contamination, la récolte précoce pour éviter le collage (honey dew), la protection du coton graine et les balles de coton contre les avaries, le classement du coton par les chaînes de mesure par instruments, le respect et l'inviolabilité des contrats commerciaux, le respect des délais de livraison.

Sur le plan de la transformation

La transformation se perçoit à deux niveaux : la transformation de la fibre en textiles et la transformation de la graine de coton en huile végétale et en tourteaux. Ces aspects ont été passés en revue plus haut. Les solutions aux problèmes économiques que posent ces transformations constituent l'essentiel des impacts positifs sur la vie des populations de la sous-région de l'Afrique Centrale.

V. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE COTON-TEXTILE-CONFECTION

La stratégie de développement de la filière coton-textile-confection définit et identifie de manière pragmatique la nature des activités à mener dans les domaines prioritaires (à travers son plan de mise en œuvre détaillé) mais sert également de cadre logique d'intervention pour l'aide nationale, régionale et internationale ; Ceci afin d'offrir une feuille de route pour la sous-région et d'assurer une meilleure adéquation entre ressources et priorités et de créer un consensus et une intégration des efforts publics et privés vers les même objectifs.

Les acteurs de la chaîne de valeur au cours de l'atelier technique sur les propositions relatives au développement du PMO de la stratégie de développement de la filière coton-textile-confection qui a eu lieu à Douala les 28, 29 et 30 Mars 2011 ont formulé la vision suivante : **« Vers une filière compétitive et intégrée, produisant un coton et des produits dérivés de qualité, reconnus et commercialisés sur les marchés régional et international et contribuant durablement à la lutte contre la pauvreté par le biais d'une juste redistribution des revenus. »**

Il s'agit donc, en outre, de rendre tous les segments de la chaîne de valeur plus compétitifs. Cette recherche de compétitivité va impulser la création des emplois, contribuer au développement de l'économie de la sous-région, à l'atteinte ou au maintien de la sécurité alimentaire et accélérer l'intégration des économies des Etats membres de la CEEAC.

Les préoccupations exprimées par les acteurs de la filière lors du processus d'élaboration de la stratégie sont regroupées en cinq objectifs stratégiques, puis déclinés en vingt cinq objectifs opérationnels, eux même déclinés en activités. Les objectifs stratégiques sont :

1. Accroître la production de coton (graine et fibre) en améliorant la productivité et la rentabilité;
2. Améliorer et garantir la qualité du coton de la sous-région;
3. Soutenir et développer la transformation de la fibre dans la sous-région;
4. Renforcer la promotion et la commercialisation du coton et des textiles de la sous région sur le marché régional et international;
5. Développer et améliorer la valorisation des produits issus de la trituration de la graine.

V.1. OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : ACCROITRE LA PRODUCTION DE COTON (GRAINE ET FIBRE) EN AMELIORANT LA PRODUCTIVITE ET LA RENTABILITE

La problématique de la productivité et de la rentabilité traduit l'exigence de la compétitivité, par ce qu'une filière qui n'est pas rentable ne saurait être compétitive. La rentabilité fait appel à la notion de profit, de bénéfice. Autrement dit, les acteurs de la filière doivent engranger des bénéfices qui justifient les investissements de toutes sortes et de tous horizons dont ont bénéficié leurs activités. La performance à l'échelle unitaire va être mesurée par la productivité.

S'agissant de la production cotonnière, le rendement à l'hectare de culture est l'indicateur d'appréciation de la production en termes de quantité ou de volume. Or, les rendements de la zone cotonnière de l'Afrique Centrale sont parmi les plus bas au monde. Pendant que l'Australie, le Brésil, la Chine, la Turquie alignent des rendements moyens au-dessus de 1200kg de fibre à l'hectare, le rendement moyen de l'Afrique Centrale ne représente que le quart de cette valeur. Par conséquent, un des leviers sur lesquels la stratégie compte augmenter la production reste le rendement qui est fonction de la fertilité des sols, de l'apport des engrais minéraux et organiques, de la lutte contre les ravageurs, de l'utilisation de semences améliorées et de la capacité des producteurs à appliquer les itinéraires techniques recommandés par la recherche.

L'accroissement de la production cotonnière reste tributaire de l'amélioration des rendements, lesquels rendements sont fonction des facteurs ci-dessus. Mais pour atteindre cet objectif il faut :

- Renforcer la recherche sur le coton et favoriser les échanges entre les centres de recherche régionaux ;
- Faciliter l'accès aux intrants coton de qualité à moindre coût et en temps opportun ;
- Renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations ;
- Renforcer les capacités des vulgarisateurs agricoles ;
- Respecter l'itinéraire technique de production du coton ;
- Améliorer les capacités et les performances des usines d'égrenage ;
- Appuyer l'organisation des filières par le biais des interprofessions ;
- Renforcer les capacités des associations d'appui aux producteurs et des sociétés cotonnières ;
- Financer le développement des filières coton et améliorer l'environnement des affaires ;
- Désenclaver les zones de production

Ces mesures, appliquées simultanément et de façon coordonnée vont contribuer à assurer et à sécuriser les revenus rémunérateurs à tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Hiérarchisation de la mise en œuvre de l'objectif stratégique N°1

1. Assurer et sécuriser des revenus équitables et rémunérateurs pour les producteurs

- 1.1 Mettre en place un mécanisme approprié de couverture du risque de volatilité des cours (fluctuation des cours, parité Euro/Dollar) afin de garantir un prix minimum aux producteurs en cas de chute importante des cours mondiaux
- 1.2 Mettre en œuvre des formations permettant une meilleure compréhension des mécanismes de détermination du prix d'achat au producteur
- 1.3 Mener une étude afin d'évaluer la nature et l'ampleur de l'endettement par crédits d'intrants au niveau des OP et des producteurs individuels
- 1.4 Mener une évaluation des risques de la chaîne de valeur coton-textile-confection
- 1.5 Mettre en place un programme de formation à la gestion des risques agricoles (identification, caractérisation, hiérarchisation et traitement)
- 1.6 Mettre en place un mécanisme approprié de gestion des risques climatiques et risques prix
- 1.7 Promouvoir les débouchés commerciaux pour les cultures en rotation /assolement avec le coton
- 1.8 Favoriser le développement de la production de coton équitable et bio équitable

2. Renforcer la recherche sur le coton et favoriser les échanges entre les centres de recherche nationaux

- 2.1 Mener une étude sur les systèmes de financement de la recherche variétale existants dans d'autres pays exportateurs de coton (ex : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole-FIRCA) en vue d'une possible application dans les pays manquant de financement
- 2.2 Création d'un institut régional de recherche et de développement sur le coton (la reproduction des semences, la gestion des sols, les programmes de biosécurité, etc.)
- 2.3 Développer et mettre en œuvre des programmes régionaux de développement de la recherche/technologie cotonnière
- 2.4 Recenser les centres de recherche en fonction de leurs avantages comparatifs dans la perspective de créer des pôles d'excellence
- 2.5 Favoriser le transfert de compétence entre les centres de recherche pour l'amélioration variétale, la protection phytosanitaire et l'agronomie.

3. Faciliter l'accès aux intrants de qualité à un prix compétitif et dans les délais

- 3.1 Mettre en place un mécanisme fiable d'approvisionnement (recensement des besoins, appel d'offre, contrôle qualité, système d'achat), de stockage et de distribution des engrais coton
- 3.2 Mener une étude afin d'identifier de nouvelles sources d'approvisionnement en intrants (diversification) et d'étudier la possibilité de centraliser les achats voir même de les produire dans la sous région
- 3.3 Mettre en place un programme de renforcement des capacités de gestion des intrants

agricoles (coton, céréales, légumineuses à graine, ...) des associations de cotonculteurs

3.4 Élaborer des propositions afin d'assouplir, par le biais de plaidoyers auprès des décideurs politiques, les politiques fiscales et procédures douanières à l'encontre des importations d'intrants (ex : barrières tarifaires) et promouvoir une politique commune de subvention qui ouvre la possibilité de passerelles pour les intrants agricoles, industriels, et autres.

4. Renforcer les capacités des producteurs et des OPC

4.1 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des producteurs et OPC sur les innovations techniques, la gestion de la fertilité des sols, la réduction de l'utilisation des pesticides et de leurs risques et la biosécurité

4.2 Mettre en place un programme de renforcement des capacités dotant les OPC d'outils permettant (1) l'acquisition de savoir et de compétences (gestion, organisation, leadership etc.), (2) le partage des innovations techniques, managériales et organisationnelles

4.3 Développer un dispositif afin de renforcer les cadres et dispositifs de concertation et d'échange d'expérience entre les différents acteurs de la sous-région (ex : formation aux métiers de la filière au niveau d'un centre régional de formation)

4.4 Développer et mettre en œuvre un système de gestion concertée des terroirs

4.5 Développer un plan stratégique en vue de la relance de la filière et des fermes semencières afin d'augmenter le nombre de producteurs dans les zones de culture

4.6 Élaborer, adopter et mettre en œuvre des législations foncières nationales en relation avec les initiatives UA/CEEAC.

5. Renforcer les capacités des usines d'égrenage et de leur personnel

5.1 Mettre en place un programme visant à soutenir financièrement la modernisation et la mise à niveau de l'équipement industriel des usines d'égrenage suite à la réalisation d'un diagnostic

5.2 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des sociétés cotonnières afin d'améliorer leurs pratiques de gestion dans le but d'accroître leur compétitivité, leur pérennité et réduire leurs risques

5.3 Mener un programme d'accompagnement des sociétés cotonnières et d'égrenage pour une certification aux normes internationales (notamment ISO).

5.4 Mettre en place une structure régionale qui assurerait la disponibilité régulière des pièces de rechange pour l'égrenage, y compris pour leur achat, leur stockage et leur distribution

5.5 Établir une école d'égrenage régionale qui pourra former systématiquement des directeurs d'usines d'égrenage, des techniciens et autre personnel de base

6. Appuyer la structuration et l'organisation des acteurs de la filière.

6.1 Faciliter la création des organisations interprofessionnelles (ex: par loi associative ou par voie réglementaire)

6.2 Mise en place d'un réseau et d'un cadre de concertation sous-régional regroupant l'ensemble des acteurs de la filière (ex : Forum international / CAARD)

6.3 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des associations professionnelles et de mise en réseau afin qu'elles puissent participer à l'amélioration de la compétitivité de la filière en offrant :

- un cadre permanent de concertation entre les segments de la filière
- un cadre de pilotage et de mise en œuvre des stratégies de développement et de promotion de la filière
- une meilleure organisation de la filière et concertation entre les professions
- des synergies d'actions des acteurs
- la mise en œuvre des mécanismes d'information stratégique et de transparence sur les prix, les rendements

6.4 Renforcer les compétences des associations de soutien aux filières régionales (ex : A.C.A, AProCA) en gestion organisationnelle et opérationnelle (stratégie, gestion et leadership)

6.5 Soutenir la coopération entre les sociétés cotonnières de la sous-région, représentées par l'A.C.A. et les organisations de producteurs de coton représentées par AProCA (convention de partenariat ACA - AProCA)

7. Financer le développement de la filière coton et améliorer l'environnement des affaires

7.1 Mener une démarche de capitalisation et de valorisation des études relatives à la mise en place de fonds régional d'appui à la production

7.2 Mener une étude visant à évaluer la possibilité et le mécanisme à mettre en place afin d'injecter les ressources additionnelles (du pétrole au Tchad) dans le financement de la filière coton-textile

7.3 Mettre en place un ou des mécanismes de financement pour le développement de la filière

7.4 Mener un programme de formation visant à améliorer la compréhension et l'utilisation des Instruments de crédit pour l'achat du matériel agricole et le financement des intrants

7.5 Mettre en place, sous l'égide d'un PPP, un programme d'assainissement de l'environnement d'affaires en soutenant notamment des mesures de soutien et incitatives

7.6 Faciliter l'éligibilité des acteurs de la filière aux fonds nationaux et régionaux existants

8. Désenclaver les zones de production et améliorer les performances techniques et économiques des parcs de transport

8.1 Lancer un programme d'analyse et d'optimisation de l'ensemble des transports sur les zones cotonnières

8.2 Réhabiliter et mettre à niveau les pistes (rurales ou autres) existantes

8.3 Ouverture de nouvelles pistes dans les bassins de production

8.4 Financer la création de bâtiments de stockage adaptés

8.5 Réaliser une étude sur le partage des couts et risques liés au stockage et transport entre producteurs et sociétés cotonnières

V.2. OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : AMELIORER ET GARANTIR LA QUALITE DU COTON DE LA SOUS-REGION

La valorisation des produits de coton passe par plusieurs échelles. Au niveau des champs le coton se récolte à la main, ce qui présente l'avantage de mettre sur le marché un coton propre et surtout dont les caractéristiques de la fibre sont mieux préservées que celles des cotons récoltés mécaniquement. Le coton de l'Afrique centrale a la réputation d'être relativement propre. Cependant, il subsiste à ce niveau des débris, des feuilles mortes, des tissus, des morceaux de tissus de synthèse, qui contribuent à dégrader la qualité du coton.

Souvent, la qualité se dégrade à cause de la dernière pluie qui survient alors que le coton n'est pas encore entièrement récolté ou bien la présence des pucerons et les aleurodes qui causent le coton collant.

La baisse de la qualité du coton peut aussi avoir pour origine son exposition aux avaries pendant le transport ou le stockage. Toutes ces anomalies facteurs de la contamination du coton sont maîtrisables à brève échéance en mettant en œuvre les actions suivantes :

- La promotion de la prévention et de la réduction des risques de contamination auprès des producteurs, des organisations de producteurs, des sociétés cotonnières et des agents de vulgarisation ;
- Le renforcement des capacités des producteurs, transporteurs, égreneurs aux techniques et méthodes relatives à la lutte contre la contamination ;
- La répartition équitable des gains additionnels de revenus engendrés par la vente d'un coton de meilleure qualité ;
- La mise en conformité du coton de la sous-région avec les normes de qualité internationale

Hiérarchisation de la mise en œuvre de l'objectif stratégique N°2 :

1. Promouvoir la prévention et la réduction des risques de contamination auprès des acteurs de la filière

1.1 Sensibiliser les acteurs de la filière coton/textile sur l'incidence négative de la contamination sur les prix.

1.2 Organiser des missions dans les pays importateurs à l'endroit des producteurs et sociétés cotonnières afin d'assurer une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par les importateurs de coton contaminé et de leurs exigences

2. Renforcer les capacités des acteurs de la filière aux pratiques, techniques et méthodes relatives à la lutte contre la contamination

2.1 Développer et vulgariser les outils de lutte contre la contamination

2.2 Mettre en place un programme de formation en matière de lutte contre la contamination du coton adapté aux différents acteurs de la filière

2.3 Etudier les mécanismes de fabrication, d'adaptation, de financement et de distribution de « kits coton propre » aux acteurs de la filière

2.4 Mettre en place des systèmes sécurisés de stockage de coton

3. Assurer et garantir une répartition équitable des gains additionnels de revenus engendrés par la vente d'un coton de meilleure qualité

3.1 Proposer un dispositif permettant aux acteurs de la filière d'être associés financièrement à la lutte contre la contamination (ex: accord fixant les modes de répartition)

3.2 Mettre en place un mécanisme participatif visant à assurer la transparence des prix octroyés aux différents acteurs.

3.3. Mettre en place un dispositif de répartition de la prime qualité

4. Promouvoir la mise en conformité du coton de la sous-région avec les normes qualité internationales

4.1 Programme définissant les paramètres de qualité du coton identifiant l'adoption des mesures nécessaires dans toutes les phases de la chaîne de production du coton (normes d'échantillonnage, de mesure, d'emballage, de marquage, de conditionnement, de conservation et de transport etc)

4.2 Définition d'un code strict de pratique pour chaque étape de la chaîne de production du coton, de la récolte à la filature et de l'éducation de chaque personne impliquée dans ces étapes

4.3 Faire adopter la charte Qualité élaborée et adoptée par AProCA et A.C.A. au sein de l'interprofession et disséminer ladite charte aux acteurs de la filière

4.4 Développer un programme régional de gestion de la qualité conforme aux normes internationales (test, classement, traçabilité etc.)

4.5 Programme de formation pour les experts du classement, afin de s'assurer que les opérations manuelles de classement pour les graines et les fibres soient réalisées de la meilleure façon possible et de manière objective (via les centres techniques coton régionaux)

4.6 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des laboratoires nationaux/classeurs à même d'utiliser les chaînes de mesure par instrument

4.7 Programme de mise à niveau de l'aménagement et de l'équipement des salles de classement existantes

4.8 Mener une étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre sous-régional de référence pour le contrôle des laboratoires de classement nationaux (ou utiliser celui du CERFITEX, Mali)

V.3. OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : SOUTENIR ET DEVELOPPER LA TRANSFORMATION DE LA FIBRE DANS LA SOUS-REGION

L'ajout de valeur à la fibre de coton produite dans la sous-région est tout naturellement considéré comme une stratégie possible pour réduire la pauvreté et pour améliorer les conditions de vie de millions de personnes qui dépendent largement des revenus obtenus à partir du coton.

La fibre marchande est le produit noble de l'égrenage du coton graine. Cette fibre est destinée à plusieurs applications industrielles :

- **Dans l'industrie textile** : production de tissus et vêtements.
- **Dans le mobilier et l'immobilier** :- rideaux, moquettes, draps, couvertures, revêtements et décorations divers ;
- **Dans l'automobile et l'aéronautique** : moquettes, revêtements de sièges ;
- **Dans la pharmacie** : coton hydrophile, bandes, blouses, gants, bandages, etc. ;
- **Dans l'agro-alimentaire** : emballages ;
- **Dans la publicité** : banderoles

Presque toutes ces consommations quotidiennes sont actuellement importées dans la sous-région. En effet, l'Afrique Centrale exporte près de 98% de sa production de fibre de coton. La part transformée sur place représente moins de 2% de la production totale (5% au Cameroun, 1% au Tchad et moins de 1% en RCA). Ces constats ont convaincu les acteurs de la filière coton-textile de la sous-région de l'Afrique centrale qu'il fallait soutenir et développer la transformation de la fibre de coton dans la sous-région. Cette position corrobore celle soutenue par les gouvernements dans les documents nationaux de stratégie de développement. Le Document de stratégie de croissance et d'emplois du Cameroun (DSCE) fait de la filière coton-textile-confection une des cinq filières stratégiques prioritaires de croissance et d'emplois. Cette volonté politique transparaît dans le document de relance de la production cotonnière adopté par le gouvernement Centrafricain ou les réformes engagées dans le secteur coton en cours au Tchad.

En considération de tels enjeux les acteurs de la chaîne de valeur des filières cotonnières ont fixé comme objectif de développement un taux de transformation de la fibre de coton de 25% à l'horizon 2020, ce qui induira environ 20 000 emplois industriels suite à la mise en œuvre de cet objectif stratégique relatif à la transformation de la fibre dans la sous-région. Pour y parvenir, les actions suivantes doivent être déployées :

- Le soutien des structures transformatrices existantes ;
- Le renforcement du savoir-faire et des capacités des acteurs/entreprises de textiles et de confection ;
- Le financement du développement de l'industrie de transformation de la fibre ;
- Le renforcement de la promotion de l'investissement et l'amélioration de l'environnement des affaires

Hiérarchisation de la mise en œuvre de l'objectif stratégique N° 3

1. Soutenir les structures transformatrices existantes

1.1 Identification, recensement et évaluation de structures existantes (construction de base de données de corps de métiers)

1.2 Programme de réhabilitation et de mise à niveau pour les entreprises de textiles et de l'habillement existantes et récemment fermées

1.3. Mettre en réseau les différentes parties prenantes des segments filature-tissage-anoblissement en vue d'une amélioration de la qualité et du respect des normes et standards internationaux ;

1.4. Mettre en place un cadre de dialogue inclusif et participatif du producteur à l'anoblissement afin de proposer des solutions aux problèmes d'approvisionnement en matière première trop souvent exportée à l'international (mécanisme de financement permettant aux transformateurs d'accéder au coton fibre à prix préférentiel sans pénaliser le revenu des producteurs et des sociétés d'égrenage . Ex. : subventions croisées, fonds de développement, etc.) ;

1.5. Développer un plan de promotion et de communication visant à promouvoir la consommation de produits textiles locaux et régionaux dans la sous-région.

1.6 Renforcer la lutte contre les importations frauduleuses de produits textiles dans la sous-région : Évaluer l'imposition des droits de douane d'importation, déterminés de façon la plus réaliste, sur l'habillement d'occasion. Établir un mécanisme de contrôle des douanes avec une plus grande efficacité pour s'assurer que les nouveaux articles sont taxés de façon appropriée

1.7 Créer un programme de soutien aux « petits et moyens » producteurs de T & V à améliorer leurs capacités de production pour les rendre plus compétitifs sur les marchés régionaux et même globaux

1.5. Développer un plan de promotion et de communication visant à promouvoir la consommation de produits textiles locaux et régionaux dans la sous-région.

1.6 Renforcer la lutte contre les importations frauduleuses de produits textiles dans la sous-région

1.7 Créer un programme de soutien aux artisans confectionneurs afin de passer d'artisan à confectionneurs industriels et à acquérir les méthodes de travail et d'organisation pour une meilleure compétitivité. Répertoire tous les artisans confectionneurs œuvrant dans l'informel et leur proposer un cadre de travail incitatif et revalorisant

2. Renforcer le savoir faire et les capacités des acteurs/entreprises de filature-tissage-anoblissement

- 2.1 Réaliser un diagnostic sur les besoins en formation de l'industrie du textile/confection en collaboration avec les centres techniques textiles nationaux
- 2.2 Mettre en place un programme régional de formation et de conseil aux métiers du textile / confection
- 2.3 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des centres techniques textiles nationaux visant à vulgariser/disséminer les formations
- 2.4 Faciliter la coopération technique avec les pays étrangers (Bangladesh, Viet Nam, Chine, Indonésie, Égypte, Turquie etc.) afin de favoriser le partage de connaissance et le transfert de compétences
- 2.5 Créer une base de données sur les métiers, les opérateurs et les besoins en termes de compétences et de personnel pour les opérateurs intervenant dans la filière textile
- 2.6 Soutenir la création d'un institut de recherche et de développement pour les tests de textile et de vêtements

3. Financer le développement de l'industrie de transformation de la fibre

- 3.1 Mener une démarche de capitalisation et de valorisation des études relatives à la mise en place de fonds d'appui à la production et d'incitation à la transformation et d'identifier un mécanisme adéquat pour la sous-région
- 3.2 Diagnostiquer et évaluer les besoins en fonds de roulement des entreprises transformatrice
- 3.3 Réaliser une étude d'identification des besoins essentiels en environnement de sous-traitance (services associés) pour favoriser une meilleure productivité des entreprises existante et le succès de nouvelles implantations d'industries textiles
- 3.4 Développer un programme de financement des besoins en fonds de roulement des entreprises existantes et des besoins essentiels en environnement de sous-traitance
- 3.5 Favoriser la mise en place de lignes de crédit à taux bonifiés pour les projets de renforcement des infrastructures

4 Augmenter les efforts liés à la promotion de l'investissement et améliorer l'environnement des affaires

- 4.1 Réaliser un diagnostic régional sur le cadre et les politiques de l'investissement dans le secteur
- 4.2 Par le biais de l'interprofession, proposer des actions de promotion de l'investissement :
 - Mise en place de guichets uniques régionaux pour les investisseurs
 - Création d'une cellule d'accueil, d'appui et d'aide au montage des d'investissement pour l'obtention de financement
 - Réaliser des dossiers complets type "guide de l'investisseur" avec toutes les informations économiques, contacts, etc... nécessaires
 - Mettre à la disposition des investisseurs des terrains et bâtiments industriels à prix attractifs
- 4.3 Mettre en place, sous l'égide d'un PPP, un programme d'assainissement de

l'environnement d'affaire en soutenant notamment des mesures de soutien et incitatives telles que: L'exonération totale ou partielle de l'Impôt sur les bénéfices sur une période donnée L'exonération des droits et taxes sur les matières premières, pièces de rechanges et emballage liés à la production Réduction de la TVA à _% L'accord d'avantages fiscaux et les facilités sur les utilités (exonération des taxes sur l'eau et l'électricité)

4.4 Réaliser des études nationales sur la mise en place de ZF /EPZ identifiées pour la production des filés de coton et de vêtements et des projets d'exportation. Une attention particulière devrait être accordée pour inclure des installations de production d'énergie propre et un niveau acceptable de l'infrastructure de base dans ces zones.

5. Renforcer l'intégration de la filière afin de favoriser la transformation locale

5.1. Identifier et recenser sur la base des critères techniques et économiques objectifs les acteurs susceptibles d'être mis en réseau (agrégat industriel, corridor, groupement d'entreprise partageant certains aspects de la transformation) : approche chaîne de valeur en vue de promouvoir le renforcement et la création d'unités locale de transformation

5.2. Mettre en réseau les différentes parties prenantes des segments filature-tissage-anoblissement afin d'assurer la mise à niveau de leurs compétences techniques respectives et en vue d'une amélioration de la qualité et du respect des normes et standards internationaux.

V.4. OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : RENFORCER LA PROMOTION ET LA COMMERCIALISATION DU COTON ET DES TEXTILES DE LA SOUS-REGION

Le secteur cotonnier de l'Afrique centrale est caractérisé par l'intégration verticale de la fourniture des semences, engrais et matériel agricole aux exploitants jusqu'à l'égrenage du coton graine. Seuls les secteurs cotonniers de la RDC et du Burundi montrent une faible intégration locale. Cependant, les problématiques de promotion et de commercialisation du coton et des textiles restent généralement les mêmes à savoir :

- Le manque ou l'insuffisance de capacités des acteurs de la commercialisation de coton et des produits textiles;
- L'insuffisance de la promotion du coton et de développement des marchés préférentiels pour le coton-fibre, notamment le coton bio et bio-équitable;
- L'absence ou l'insuffisance de promotion des textiles, de la confection dans la sous-région et de la création

Cette situation s'explique par le fait que les Etats de la sous-région offrent peu ou pas assez d'accompagnement aux producteurs et aux sociétés cotonnières qui sont les égreneurs. En RDC, même si des concessions ont été attribuées aux sociétés d'égrenage, celles-ci sont confrontées aux contingences sociopolitiques et à l'opacité de la gestion de leurs sociétés.

Par ailleurs, les acteurs n'ont qu'une connaissance vague des pratiques commerciales et des rouages du marché et de ce fait subissent l'invasion des espaces commerciaux locaux par les produits importés de Chine. Inorganisés et manquant de capacités, les acteurs subissent les politiques fiscales et douanières défavorables à l'interne et les cours imprévisibles de la fibre doublés de la fluctuation du taux de change (la parité dollar/euro au détriment des producteurs de la zone franc) au plan international.

En outre, le marché international manque souvent de transparence du fait des négociants qui font écran afin d'utiliser les informations commerciales à leur profit.

En somme, les sociétés de filature, de teinture, de tissage et d'anoblissement subissent la concurrence des pays asiatiques sur les marchés locaux alors qu'elles n'obtiennent ni appui, ni garantie sur les marchés régionaux et internationaux. Les artisans faute d'avoir la matière première (fibre de coton, fil, etc.), la formation et les équipements modernes pour produire des articles de qualité sont sur le point d'abandonner le métier.

Il est prévu de résoudre tous ces problèmes en menant les actions suivantes :

- Renforcer la capacité des acteurs dans le domaine de la commercialisation du coton ;
- Promouvoir le coton dans la sous-région ;
- Renforcer la capacité des acteurs dans le domaine de la commercialisation des produits textiles/confection ;
- Promouvoir le textile, la confection et la création dans la sous-région.

Hiérarchisation de la mise en œuvre de l'objectif stratégique 4 :

1. Renforcer la capacité des acteurs dans le domaine de la commercialisation du coton

1.1 Mettre en place des programmes de formation afin de mieux comprendre les marchés des pays importateurs de coton, le fonctionnement leur industrie du textile et de la confection et les besoins de consommateurs finaux

1.2 Soutenir des programmes de sensibilisation pour un meilleure compréhension des pratiques commerciales (procédures destinées à fixer le prix du coton, celles relatives à l'importation du coton, des questions liées aux contrats, au coûts et délais de transit et de transport, au financement et au rôle des négociants)

1.3 Faciliter l'organisation de mission de familiarisation et de missions commerciales afin d'initier des contacts commerciaux

1.4 Faciliter la participation des banques locales durant les négociations (régler les questions contractuelles et financières) avec les clients étrangers, et celle des banques des pays importateurs dans financement des campagnes cotonnières

1.5 Mettre en place une plate-forme de commercialisation visant à faciliter l'accès des entreprises à des services liés aux différentes étapes de la commercialisation, incluant notamment l'utilisation d'instruments de crédit à l'exportation : récépissés d'entreposage, lettres de crédit, des contrats pour l'exportation du coton, des mécanismes de protection en cas de la défaillance sur les contrats.

2. Promouvoir le coton de la sous région

2.1 Valoriser les résultats des missions commerciales (activités menées dans le secteur de la formation, du marketing et contacts déjà établis) pour promouvoir le textile, la confection et la création de la sous-région

2.2 Organiser des missions commerciales/promotion à l'étranger afin de "bonifier" l'image du coton de la région et de faire connaître les initiatives de lutte contre la contamination

2.3 Organiser des visites de filateurs et confectionneurs étrangers dans la sous région

2.4 Identifier et appuyer le développement de supports d'information et de promotion appropriés sur le coton de la sous région (site internet, DVD, plaquettes, brochure etc.) et développer un plan de communication

2.5 Développer des marchés préférentiels pour le coton-fibre africain (coton durable, biologique et équitable)

3. Renforcer la capacité des acteurs dans le domaine de la commercialisation des produits textiles / confection

- 3.1 Identifier les acteurs institutionnels du secteur, définir le cadre opérationnel et les procédures décisionnelles dans le processus d'achat public répondants aux besoins de produits textiles
- 3.2 Créer un cadre d'échange et de partenariat entre les industriels textiles, les confectionneurs et les créateurs régionaux afin de faciliter l'intégration verticale de la chaîne de valeur dans la sous-région
- 3.3 Renforcer et promouvoir les programmes et les outils d'analyse et de veille économique et commerciale visant à faciliter la connaissance de l'environnement international du textile, de la confection et de la création
- 3.4 Mettre en place des programmes de formation afin de renforcer la maîtrise des circuits commerciaux internationaux (réglementations des pays importateurs, outils pratiques pour exporter, négociations commerciales)
- 3.5 Mettre en place des programmes de formation et de préparation à la participation aux foires Acheteurs-Vendeurs et aux salons internationaux
- 3.6 Mettre en place un « basket fund » pour accueillir les cotisations des acteurs locaux et celles provenant des initiatives de partenariat commercial destiné à renforcer les capacités des acteurs dans le domaine commercial ;
- 3.7 Créer un mécanisme permettant l'implication des banques locales et étrangères durant les négociations avec les clients étrangers

4. Promouvoir le textile, la confection et la création de la sous région

- 4.1 Valoriser les résultats des missions commerciales (activités menées dans le secteur de la formation, du marketing et contacts déjà établis) pour promouvoir le textile, la confection et la création de la sous-région
- 4.2 Appuyer la participation des acteurs aux salons internationaux (élaboration de supports et d'outils marketing modernes, soutien aux frais financiers)
- 4.4 Organiser des visites d'acheteurs potentiels de textile et de création
- 4.5 Organiser une fois par an un défilé à visée événementielle pour sensibiliser les opérateurs économiques et consommateurs régionaux de textile pour leur promotion : exemple : MTN, Orange
- 4.6 Appuyer l'organisation de Salons du textile et de l'habillement et renforcer les salons existants

V.5.OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : DEVELOPPER ET AMELIORER LA VALORISATION DES PRODUITS ISSUS DE LA TRITURATION DE LA GRAINE

Toutes les parties de la graine de coton sont utiles, à la fois pour l'industrie et pour l'alimentation : le duvet autour des graines (appelé le linter) est formé de courtes fibres de cellulose utilisées dans la fabrication de feutres, garnitures en literie, ameublement et automobile, compresses, gazes, coton hydrophile, mèches, fils pour tapis... On extrait également des dérivés alimentaires (fibres diététiques, épaississants, excipients...). Le linter, à cause de ses nombreuses utilisations, est présent sur le marché international. Les principaux importateurs sont actuellement la Chine, l'Allemagne, le Japon et Israël. La coque de la graine peut être brûlée pour produire l'énergie nécessaire aux huileries. Elle est aussi utilisée pour l'alimentation animale ou pour la fabrication de dérivés de synthèse pour l'industrie chimique. L'huile de coton est la sixième huile végétale consommée dans le monde et son marché est en expansion depuis plusieurs années (augmentation de 35% en valeur des exportations d'huile de coton brute dans le monde entre 2009-2010). Elle est riche en acides gras polyinsaturés (dont la vitamine E) et elle est sans cholestérol. Pour la plupart des pays de la sous-région elle représente l'essentiel de la consommation d'huile alimentaire.

Le marché local des oléagineux est déficitaire. La trituration est cependant confrontée à la concurrence des produits oléagineux importés d'Asie essentiellement. La valorisation des graines de coton est confrontée à plusieurs problèmes dans la sous-région de l'Afrique centrale. Le potentiel industriel existant est désuet, insuffisant du point de vue de la capacité, et mal réparti dans l'espace. Si en RCA, il n'y a plus d'usine de trituration, au Tchad, les usines manquent de matières premières pour tourner à plein régime (la production actuelle est insuffisante pour la capacité installée des usines existantes) et au Cameroun les deux usines existantes demandent à être modernisées. L'utilisation optimale de la capacité actuelle des usines de trituration des graines dans le bassin cotonnier du Cameroun, Tchad et RCA est confrontée aux problèmes de la libre circulation des biens dans la sous-région et aux lourdeurs de la réglementation fiscale et douanière. L'amélioration de la trituration de la graine de coton dans la sous-région passe par la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes :

- Moderniser les usines de trituration existantes ;
- Favoriser la compétitivité des produits issus de la trituration ;
- Construire de nouvelles usines de trituration ;
- Valoriser et promouvoir tous les sous-produits de la trituration ;
- Sécuriser l'approvisionnement des industries de trituration en matière première.

Hiérarchisation de la mise en œuvre de l'objectif stratégique N°5

1. Moderniser les usines de trituration existantes et renforcer les capacités de leur personnel

1.1. Mener une étude de faisabilité économique et industrielle en vue de la modernisation et/ou la réhabilitation des usines de trituration existantes (ou récemment fermées) dans la sous-région ;

1.2 Programme de modernisation et de réhabilitation des usines

1.3 Former le personnel pour l'utilisation rationnelle des équipements sur l'ensemble de la chaîne huilière afin de maîtriser au mieux les procédés et les coûts de fabrication

1.4 Accompagner les usines existantes dans une démarche de mise en conformité technique, environnementale et qualitative (bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, traçabilité, HACCP, ISO 9001); des systèmes de production des huileries

1.5 Formation du personnel dirigeant en gestion industrielle, financière et commerciales des unités de production

1.6 Renforcer la transparence sur l'évolution des prix et des marchés oléagineux et protéagineux;

2. Favoriser la compétitivité des produits issus de la trituration

2.1. Faciliter de la commande groupée des intrants industriels pour lesdites usines ;

2.2. Assister les unités de trituration pour produire des produits de bonne qualité et compétitifs

2.3. Améliorer le rendement de la production de l'huile de coton et des tourteaux

2.4. Réglementer le marché local des produits de trituration par la lutte contre la fraude et la concurrence déloyale

2.5. Entreprendre les actions de promotion de ces sous-produits dans toute la sous-région

3. Soutenir la création de nouvelles usines ou de nouveaux ateliers

3.1 Mener une étude sur le(s) site(s) géographique(s) et les conditions d'une exploitation performante (faisabilité économique et industrielle)

3.2 Construire les huileries (trituration et raffinage) suivant les spécifications techniques déterminées dans l'étude ci-dessus indiquée

4. Valoriser tous les sous-produits de la transformation de la graine

4.1 Lancer un programme sur le développement d'un savoir-faire régional dans la valorisation et la vulgarisation des coproduits des huileries (savon, tourteaux, énergie, pâtes de neutralisation etc.)

4.2 Mettre en place un programme recherche sur la valorisation du duvet et des coques pour les besoins énergétiques immédiats des usines et du matériel de couchage pour les populations

4.3. Renforcer les capacités pour la transformation des déchets en produits finis

4.4 Favoriser la transformation des déchets (duvets) en matériel de couchage

5. Sécuriser l'approvisionnement des industries de trituration en matière première

5.1 Faire adopter et mettre en œuvre une stratégie appropriée pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration des graines (par le biais d'une réglementation favorisant la transformation locale)

VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Les acteurs de la filière coton-textile-confection conviennent de mettre en place à travers cette stratégie une filière professionnalisée, compétitive et intégrée, produisant et transformant un coton et des produits dérivés de qualité répondant à la demande de marchés, respectant l'environnement et contribuant à la lutte contre la pauvreté par le biais d'une juste répartition des revenus entre les acteurs.

Ils ont défini les objectifs qui soutiennent cette stratégie et les actions pour y parvenir. Il est donc essentiel de fédérer les efforts et, de coordonner les interventions et les moyens pour une utilisation efficace afin d'assurer la juste répartition des ressources que génèrent les différents segments de la filière coton.

VI.1. LE COMITE DE COORDINATION ET DE SUIVI

Pour ce faire, il sera mis en place un Comité de Coordination et de Suivi (CCS), ci-après désigné « le Comité », dont la composition respectera une juste représentativité des différents acteurs de la chaîne de valeur et des institutions d'appui à la filière, sous tutelle du Secrétariat Général de la CEEAC.

Le Comité est l'organe d'orientation, de coordination, de suivi et d'évaluation des différentes interventions régionales dans le cadre du développement et du renforcement de la filière coton-textile-confection, notamment dans le cadre de la stratégie régionale pour le développement de la filière CTC.

VI.1 1.MISSIONS DU CCS

A ce titre, il est principalement chargé:

- d'assurer la synergie et l'harmonisation des interventions régionales conduites par les différents partenaires de développement ;
- du suivi de la mise en œuvre des différentes interventions conformément aux orientations stratégiques tel que définies dans les différents documents de programmes et plans de travail annuels élaborés préalablement ;
- de l'examen des différents plans de travail et rapports d'activités des interventions dans la filière ;
- de la formulation de recommandations et d'orientations pour la coordination et la synergie efficace des interventions dans la filière ;
- de la recherche et de la mobilisation des financements et appuis nécessaires au développement de la filière en concertation avec tous les partenaires intéressés ;
- de diffuser l'information concernant les différentes interventions dans le secteur auprès des acteurs et partenaires ;
- de la supervision de la réalisation des revues institutionnelles;

VI.1.2 COMPOSITION ET POSITIONNEMENT DU CCS

Le CCS sera composé de représentants des organisations publiques et privées représentant les chaînes de valeur de la filière coton – textile – confection au niveau national et régional.

VI.1.3. SECRETARIAT TECHNIQUE DU COMITE (STC)

L'opérationnalité du Comité de Coordination et de Suivi sera assurée par le **Secrétariat Technique du Comité (STC)**.

Les termes de référence du Secrétariat Technique du Comité (STC) seront élaborés et adoptés par la CEEAC durant le cours du troisième trimestre 2011.

VI.1.4. LE SUIVI ET L'EVALUATION

Les fonctions de suivi et d'évaluation sont essentielles pour le pilotage stratégique et opérationnel de la stratégie sectorielle de développement de la filière coton-textile-confection de la sous-région de l'Afrique centrale. Les activités du suivi et d'évaluation apporteront des éléments d'information nécessaire aux correctifs et ajustements tout au long de la mise en œuvre de la stratégie. Le système de suivi-évaluation repose sur un suivi interne permanent, des évaluations internes et externes périodiques et des missions de supervision mandatée.

Les activités prévues dans le PMO nécessitent un suivi rigoureux qui est l'essence du Secrétariat Technique du CCS, mais aussi des bénéficiaires directs identifiés plus haut.

Les produits de suivi seront les notes mensuelles de conjoncture, les rapports mensuels, les synthèses trimestrielles, et les rapports annuels.

Pour y parvenir, les outils de suivi seront conçus et mis en place sous la forme de plans et de fiches. Chaque Responsable Technique ou Administratif et Financier aura ses fiches et ses plans relatifs à ses attributions particulières. L'ITC appuiera le Comité de Coordination et de Suivi à concevoir et à mettre en place tous ces outils. Ces derniers devront être cohérents afin de garantir la couverture de l'ensemble des résultats attendus de la stratégie.

Afin de faciliter le suivi, le Secrétaire Exécutif organisera une réunion hebdomadaire à l'attention de ses collaborateurs pour faire le point du progrès de leurs activités. Chaque mois, les événements et activités feront l'objet d'une synthèse et constituera la base d'un rapport analytique mensuel de suivi.

Chaque semestre, le rapport de suivi trimestriel sera présenté à la session ordinaire du Comité de Coordination et de Suivi. Le rapport annuel contiendra les statistiques des activités des acteurs de la chaîne de valeur dont les écarts et les anomalies seront analysés et les explications et recommandations données.

Le dispositif de suivi comprend le plan de suivi de l'indicateur, le calendrier de suivi et l'évaluation des activités programmées.

Le plan de suivi définit la nature des rapports (suivi mensuel, trimestriel, semestriel, évaluation à mi-parcours), l'orientation du contenu (situation des indicateurs de performance) aux différentes périodes (mois, trimestre, semestre, année) et les destinataires du rapport (SE, CCS, SG/CEEAC, CEMAC, Bailleurs de fonds, PTF, etc.).

Le calendrier de suivi des indicateurs détermine l'indicateur, le responsable concerné, la période de l'année où le suivi doit être réalisé.

Enfin l'évaluation des activités sera consignée sur une fiche qui reprend chaque activité, le résultat attendu, les actions réalisées, le résultat atteint et la justification des écarts par rapport aux prévisions.

Le dispositif de suivi-évaluation des financements se fera sur le même schéma. Ce dispositif comprend les documents suivants :

- Documents de planification (plan de financement, plan de dépenses) ;
- Tableau de suivi de mobilisation des fonds ;
- Tableau de suivi des dépenses.

Ces documents, produits régulièrement, permettront une gestion efficace des financements.

Les activités d'évaluation s'attachent à mesurer l'atteinte des objectifs et l'impact sur les bénéficiaires, l'implication effective de ceux-ci à la gestion de la filière coton-textile-confection et l'efficacité du mécanisme de coordination et de suivi de diverses actions programmées.

Il est indiqué de procéder à l'établissement d'une situation de référence afin de mieux apprécier les évolutions. De même, il est nécessaire d'envisager une revue tous les trois ans (2015 et 2018) qui fera le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, analyse les réussites et les difficultés, la pertinence des méthodologies de mise en œuvre et la performance institutionnelle (en matière de coordination, de synergie, de complémentarité avec les stratégies des autres Communautés Economiques Africaines), le fonctionnement du CCS, les coûts, les premiers impacts de la stratégie et propose un plan d'actions pour consolider les acquis et/ou réorienter sa mise en œuvre. L'application rigoureuse de ce dispositif permettra un pilotage efficace de la stratégie de développement de la filière coton-textile-confection.

VI. SCENARIOS DE RESULTATS POTENTIELS

Si :

- Les actions prioritaires retenues dans le PMO sont réalisées dans les conditions décrites et adoptées par les acteurs de la filière ;
- Le dialogue public-privé redynamisé conduit à atteindre les objectifs de développement intégré de la filière coton-textile-confection ;
- Les acteurs de la filière s'organisent dans leurs structures professionnelles et travaillent en réseaux pour atteindre les meilleures performances ;
- Les producteurs de coton sont mieux encadrés et ils obtiennent des revenus rémunérateurs pour les inciter à augmenter la production du coton ;
- Le renforcement de la recherche cotonnière et des services d'appui technique à la filière permet l'utilisation de bonnes pratiques agricoles garantissant une meilleure productivité de la filière coton ;
- Des mesures appropriées permettent la facilitation de l'accès aux intrants coton moins chers et au financement pour tous les segments de la filière ;
- Les mesures prises favorisent l'augmentation du taux de transformation du coton et la valorisation de ses produits dérivés ;
- Le coton et ses produits dérivés dans les pays de la CEEAC sont reconnus de bonne qualité et compétitifs sur le marché régional et international ;
- Les acteurs sont renforcés dans la connaissance des marchés, le marketing, la négociation commerciale et la gestion des contrats ;
- Les Etats prennent des mesures efficaces de lutte contre la contrebande, la contrefaçon et la concurrence déloyale sur les produits du coton ;

Alors :

- La nouvelle organisation de la filière coton-textile-confection permettra la relance des activités dans les différents segments de la filière, notamment dans :
 - a. L'augmentation de la production et de la productivité dans le secteur coton
 - b. L'amélioration de la qualité du coton
 - c. La création de nouveaux emplois dans la filière via la transformation de la fibre et de la graine de coton
 - d. La compétitivité des produits en coton sur le marché régional et international.
- La sécurisation des revenus des producteurs garantira la pérennisation de la production de coton dans l'espace CEEAC
- Les investisseurs régionaux et internationaux seront attirés à développer leurs interventions dans la sous-région, assurant ainsi la facilitation du financement de la filière coton-textile-confection
- De nouveaux emplois dans les métiers du coton, du textile et de la confection verront le jour, par la création de PME/PMI du secteur, intégrées à travers l'Interprofession qui répondra efficacement aux attentes des acteurs.

Risques

Si les objectifs et les activités retenus dans le PMO et adoptés par toutes les chaînes de valeur de la filière coton-textile-confection, les experts du coton et les instances de la CEEAC ne sont pas réalisés, la relance de la filière ne se ferait pas comme souhaité par toutes les parties engagées dans ce processus.

Le manque de coordination des actions mises en œuvre obligerait les segments de la filière à développer d'autres stratégies moins cohérentes, sans pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le PMO.

La filière coton-textile-confection resterait alors au niveau actuel ou irait plus bas encore et le coton de la sous-région serait soumis aux aléas du marché international, avec comme conséquences la destruction de nombreux emplois et l'augmentation de la pauvreté dans la sous-région.

En plus des risques relevés plus haut, il ressort de l'analyse des hypothèses envisagées pour l'exécution de la stratégie quatre niveaux de risques plus ou moins importants qui sont :

- Les risques liés à l'adoption de la stratégie ;
- Les risques liés à la création et au fonctionnement du Comité de coordination et de suivi et du Secrétariat Technique du comité ;
- Les risques liés à la mobilisation des financements ;
- Les risques liés à la lourdeur dans la prise de décision ;
- Le retard dans les opérations de consolidation de la paix (DDR, retour des réfugiés et déplacés internes des zones cotonnières).

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie ici développée est en fonction de la levée ou de l'atténuation de ces risques.

VII. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE COTON-TEXTILE-CONFECTION-OLEAGINEUX POUR L'AFRIQUE CENTRALE

Objectif Stratégique						
I- Accroître la production de coton (graine et fibre) en améliorant la productivité et la rentabilité						
Objectifs Opérationnels	Priorité ³	Activités	Segments de la filière/Bénéficiaires	Niveau d'intervention (National ou régional)	Appui technique, financier et/ou institutionnel envisageable pour la mise en œuvre	
1	Assurer et sécuriser des revenus équitables et rémunérateurs pour les producteurs	CT	1.1 Mettre en place un mécanisme approprié de couverture du risque de volatilité des cours (fluctuation des cours, parité Euro/Dollar) afin de garantir un prix minimum aux producteurs en cas de chute importante des cours mondiaux	1.1 Producteurs, OPC (directs) et sociétés cotonnières (indirects)	National/Régional	AFD BANQUE MONDIALE
		CT	1.2 Mettre en œuvre des formations permettant une meilleure compréhension des mécanismes de détermination du prix d'achat au producteur	1.2 Producteurs, OPC (directs) et sociétés cotonnières (indirects)	Régional/National	BDEAC BAD
		CT	1.3 Mener une étude afin d'évaluer la nature et l'ampleur de l'endettement par crédits d'intrants au niveau des OP et des producteurs individuels	1.3 Producteurs, OPC (directs) et sociétés cotonnières (indirects)	Régional	CNUCED UE
		CT	1.4 Mener une évaluation des risques du segment production de la filière coton.	1.4 Producteurs, OPC, sociétés cotonnières, segment confection	Régional	FAO GEOCOTON BM-ARMG
		CT	1.5 Mettre en place un programme de formation à la gestion des risques agricoles (identification, caractérisation, hiérarchisation et traitement)	1.5 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional/National	AAACP/WST.E04 CIRAD
		MT	1.6 Mettre en place un mécanisme approprié de gestion des risques climatiques.	1.6 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional/National	PR-PICA IFAD
		CT	1.7 Favoriser le développement des nouvelles techniques de production du coton	1.7 Producteurs, OPC	Régional/National	FAO, BM, AFD
		CT	1.8 Renforcer les capacités des vulgarisateurs sur le terrain	Producteurs, OPC		

³ CT : Court terme ; MT : Moyen terme ; LT : Long terme

2	Renforcer la recherche sur le coton et favoriser les échanges entre les centres de recherche nationaux	MT	2.1 Mener une étude sur les systèmes de financement de la recherche variétale existants dans d'autres pays exportateurs de coton (ex : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole-FIRCA) en vue d'une possible application dans les pays manquant de financement	2.1 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières,	Régional	CNUCED (INFO COMM) CORAF (Programme Coton)
		MT	2.2 Recenser les centres de recherche en fonction de leurs avantages comparatifs dans la perspective de créer des pôles d'excellence	2.2 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional	WACIP (USAID) Coopération Brésil
		MT	2.3 Favoriser le transfert de compétence entre les centres de recherche pour l'amélioration variétale, la protection phytosanitaire et l'agronomie.	2.3 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional/National	BAD /PAFICOT AFD
		CT	2.4 Renforcer les instituts de recherche et de développement sur le coton (la reproduction des semences, la gestion des sols, les programmes de biosécurité, etc.)	2.4 Producteurs, OPC, sociétés cotonnières, centres de recherche	Régional	BID UE PAFICOT
		CT	2.5 Développer et mettre en œuvre des programmes régionaux de développement de la recherche/technologie cotonnière	2.5 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional	CIRAD IFAD
		MT	2.6. Renforcer les capacités des chercheurs	2.6. Sociétés cotonnières, OPC, Etats	National, Régional	FAO, BM, BAD

3	Faciliter l'accès aux intrants de qualité à Un prix compétitif et dans les délais	CT	3.1 Mettre en place un mécanisme fiable d'approvisionnement (recensement des besoins, appel d'offre, contrôle qualité, système d'achat), de stockage et de distribution des engrais coton	3.1 Producteurs, OPC	National / Régional	WACIP/USAID IFDC BAD UE FIDA IFDC
		MT	3.2 Mener une étude afin d'identifier de nouvelles sources d'approvisionnement en intrants (diversification) et d'étudier la possibilité de centraliser les achats voir même de les produire dans la sous région	3.2 Producteurs, OPC	Régional	
		CT	3.3 Mettre en place un programme de renforcement des capacités de gestion des intrants agricoles (coton, céréales, légumineuses à graine, ...) des associations de cotonculteurs	3.3 Producteurs, OPC	Régional	
		MT	3.4 Élaborer des propositions afin d'assouplir, par le biais de plaidoyers auprès des décideurs politiques, les politiques fiscales et procédures douanières à l'encontre des importations d'intrants (ex : barrières tarifaires) et promouvoir une politique commune de subvention qui ouvre la possibilité de passerelles pour les intrants agricoles, industriels, et autres;	3.4 Producteurs, OPC	National / Régional	
		CT	3.5. Promouvoir et soutenir la production locale des fertilisants.	3.5. Etats, OPC	National, Régional	

4	Renforcer les capacités des producteurs et des OPC	CT	4.1 Renforcer les capacités des producteurs et OPC par la mise en place des cultures attelées et la motorisation	4.1 Producteurs, OPC	Régional	
		CT	4.2 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des producteurs et OPC sur les innovations techniques, la gestion de la fertilité des sols, la gestion des pesticides et de leurs risques et la biosécurité	4.2 Producteurs, OPC	Régional	WACIP IFDC AFD CORAF ONG Banque Mondiale Coopérations Bilatérales (Suisse, Hol, Canada, Alle) FAO UNCCD/MM (lutte contre la désertification)
		MT	4.3 Mettre en place un programme de renforcement des capacités dotant les OPCs d'outils d' permettant (1) l'acquisition de savoir et de compétences (gestion, organisation, leadership etc.), (2) le partage des innovations techniques, managériales et organisationnelles	4.3 Producteurs, OPC	Régional	Commission européenne CIRAD IFAD
		MT	4.4 Développer un dispositif afin de renforcer les cadres et dispositifs de concertation et d'échange d'expérience entre les différents acteurs de la sous-région	4.4 Producteurs, OPC	National / Régional	Défense et Restauration des Sols (DSR) Université polytechnique de Bobo Dioulasso Géocoton
		MT	4.5 Développer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion concertée des terroirs	4.5 Producteurs, OPC	National / Régional	
		MT	4.6 Développer un plan stratégique en vue de la relance de la filière et des fermes semencières afin d'augmenter le nombre de producteurs dans les zones de culture	4.6 Producteurs, OPC	National / Régional	
		MT	4.7 Élaborer et faire adopter et mettre en œuvre des législations foncières nationales en relation avec les initiatives UA/CEEAC.			

5	Renforcer les capacités des usines d'égrenage et de leur personnel	<p>CT</p> <p>CT</p> <p>CT</p> <p>MT</p> <p>CT</p>	<p>5.1 Mettre en place un programme visant à soutenir financièrement la modernisation et la mise à niveau de l'équipement industriel des usines d'égrenage suite à la réalisation d'un diagnostic</p> <p>5.2 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des sociétés cotonnières afin d'améliorer leurs pratiques de gestion commerciales et financières dans le but d'accroître leur compétitivité, leur pérennité et réduire leurs risques</p> <p>5.3 Mener un programme d'accompagnement des sociétés cotonnières et d'égrenage pour une certification aux normes internationales (notamment ISO).</p> <p>5.4 Mettre en place une structure régionale qui assurerait la disponibilité régulière des pièces de rechange pour l'égrenage, y compris pour leur achat, leur stockage et leur distribution</p> <p>5.5 Former les directeurs d'usines d'égrenage, des techniciens et autre personnel de base dans la sous région.</p>	<p>5.1 Sociétés cotonnières</p> <p>5.2 Sociétés cotonnières</p> <p>5.3 Sociétés cotonnières</p> <p>5.4 Sociétés cotonnières</p> <p>5.5 Sociétés cotonnières</p>	<p>National / Régional</p> <p>Régional</p> <p>Régional</p> <p>Régional</p> <p>Régional</p>	<p>WACIP</p> <p>IFDC</p> <p>AFD</p> <p>ONUDI</p> <p>GEOCOTON</p> <p>IFC</p>
---	--	--	--	---	--	---

6	Appuyer la structuration et l'organisation des acteurs de la filière.	CT	6.1 Faciliter la création des organisations interprofessionnelles (ex: par loi associative ou par voie réglementaire)	6.1 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières, segment confection	National / Régional	
		CT	6.2 Mise en place d'un réseau et d'un cadre de concertation sous-régional regroupant l'ensemble des acteurs de la filière (ex : Forum international / CAARD)	6.2 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières, segment confection	Régional	CAARD FIDA UE CEEAC
		CT	6.3 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des associations professionnelles et de mise en réseau afin qu'elles puissent participer à l'amélioration de la compétitivité de la filière en offrant : - un cadre permanent de concertation entre les segments de la filière - un cadre de pilotage et de mise en œuvre des stratégies de développement et de promotion de la filière - une meilleure organisation de la filière et concertation entre les professions - des synergies d'actions des acteurs - la mise en œuvre des mécanismes d'information stratégique et de transparence sur les prix, les rendements	6.3 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières, segment confection	Régional/National	ICOTEC A.C.A AProCA IFAD OXFAM, SNV UE AFD
		CT	6.4 Renforcer les compétences des associations de soutien aux filières régionales (ex : A.C.A, AProCA) en gestion organisationnelle et opérationnelle (stratégie, gestion et leadership)	6.4 Producteurs, OPC, Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières	Régional	COOPÉRATION SUISSE IFDC
		CT	6.5 Soutenir la coopération entre les sociétés cotonnières de la sous-région, représentées par l'A.C.A. et les organisations de producteurs de coton représentées par AProCA (convention de partenariat ACA - AProCA)	6.5 Producteurs, OPC, Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières	Régional	

7	Financer le développement de la filière coton et améliorer l'environnement des affaires	CT	7.1 Mener une démarche de capitalisation et de valorisation des études relatives à la mise en place de fonds régional d'appui à la production		Régional	
		MT	7.2 Mener une étude visant à évaluer la possibilité et le mécanisme à mettre en place afin d'injecter les ressources additionnelles (du pétrole au Tchad) dans le financement de la filière coton-textile	7.1 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières	National / Régional	
		MT	7.3 Mettre en place un ou des mécanismes de financement pour le développement de la filière	7.2 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières, textile/confection	National / Régional	BDEAC
		CT	7.4 Mener un programme de formation visant à améliorer la compréhension et l'utilisation des instruments de crédit pour l'achat du matériel agricole et le financement des intrants	7.3 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières	Régional/National	BID
		CT	7.5 Mettre en place, sous l'égide d'un PPP, un programme d'assainissement de l'environnement d'affaires en soutenant notamment des mesures de soutien et incitatives	7.4 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières	Régional	BADEA
		CT	7.6 Faciliter l'éligibilité des acteurs de la filière aux fonds nationaux et régionaux existants.	7.5 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières	National / Régional	IFAD
		CT	7.7 Sensibiliser les acheteurs de fibre à s'impliquer dans le financement de la campagne	7.6 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières	National / Régional	BEAC
					7.7 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières	

8	Désenclaver les zones de production et améliorer les performances techniques et économiques des parcs de transport	CT	8.1 Lancer un programme d'analyse et d'optimisation de l'ensemble des transports sur les zones cotonnières	8.1 Producteurs, Sociétés cotonnières	National / Régional	Commission Européenne (Programme Paix et sécurité) BAD GEOCTOTON IFC
		CT	8.2 Réhabiliter et mettre à niveau les pistes rurales existantes	8.2 Producteurs, Sociétés cotonnières	National / Régional	
		CT	8.3 Ouverture de nouvelles pistes dans les bassins de production	8.3 Producteurs, Sociétés cotonnières	National / Régional	
		CT	8.4 Financer la création de bâtiments de stockage adaptés	8.4 Producteurs, Sociétés cotonnières	National / Régional	
		MT	8.5 Réaliser une étude sur le partage des couts et risques liés au stockage et transport entre producteurs et sociétés cotonnières	8.5 Producteurs, Sociétés cotonnières	National / Régional	

Objectif Stratégique						
II- Améliorer et garantir la qualité du coton de la sous-région						
Objectifs Opérationnels		Priorité	Activités	Segments de la filière / Bénéficiaires	Niveau d'intervention (National ou régional)	Appui technique, financier et/ou institutionnel envisageable pour la mise en œuvre
1-	Promouvoir la prévention et la réduction des risques de contamination auprès des acteurs de la filière	CT	1.1 Sensibiliser les acteurs de la filière sur l'incidence négative de la contamination sur les prix.	1.1 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional	Programme Tous ACP (ITC) Banque Mondiale
		CT	1.2 Organiser des missions dans les pays importateurs à l'endroit des producteurs et sociétés cotonnières afin d'assurer une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par les importateurs de coton contaminé et de leurs exigences	1.2 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional	CFC / IFDC Better cotton initiative A.C.A / AProCA
2 -	Renforcer les capacités des acteurs de la filière aux pratiques, techniques et méthodes relatives à la lutte contre la contamination	CT	2.1 Développer et vulgariser les outils contre la contamination	2.1 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional	IFDC
		CT	2.2 Mettre en place un programme de formation en matière de lutte contre la contamination du coton adapté aux différents acteurs de la filière	2.2 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières	Régional	CFC
		CT	2.3 Étudier les mécanismes de fabrication, d'adaptation, de financement et de distribution de « kits coton propre » aux acteurs de la filière	2.3 Producteurs, OPC et Sociétés cotonnières	Régional/National	IFDC BANQUE MONDIALE
		CT	2.4 Appuyer la mise en place des systèmes sécurisés de stockage de coton	2.4 Producteurs, OPC et Sociétés cotonnières	National/Régional	ITC A.C.A / AProCA
		CT	2.5 Prendre des dispositions les usines au bon moment			

⁴ CT : Court terme ; MT : Moyen terme ; LT : Long terme

3-	Assurer et garantir une répartition équitable des gains additionnels de revenus engendrés par la vente d'un coton de meilleure qualité	<p>CT</p> <p>CT</p> <p>MT</p>	<p>3.1 Proposer un dispositif permettant aux acteurs de la filière d'être associés financièrement à la lutte contre la contamination (ex: accord fixant les modes de répartition)</p> <p>3.2 Mettre en place un mécanisme participatif visant à assurer la transparence des prix octroyés aux différents acteurs.</p> <p>3.3. Mettre en place un dispositif de répartition de la prime qualité</p>	<p>3.1 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières</p> <p>3.2 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières</p> <p>3.3 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières</p>	<p>Régional</p> <p>Régional/National</p> <p>Régional/National</p>	<p>CAARD</p> <p>A.C.A / AProCA</p> <p>CNUCED</p> <p>CIRAD</p>
4-	Promouvoir la mise en conformité du coton de la sous-région avec les normes qualité internationales	<p>CT</p> <p>CT</p> <p>CT</p> <p>CT</p>	<p>4.1 Elaborer un Programme définissant les paramètres de qualité du coton.</p> <p>4.2 Identifiant et appliquer les mesures nécessaires dans toutes les phases de la chaîne de production du coton (normes d'échantillonnage, de mesure, d'emballage, de marquage, de conditionnement, de conservation et de transport etc)</p> <p>4.3 Définir un code strict de pratique pour chaque étape de la chaîne de production du coton, de la récolte à la filature et de l'éducation de chaque personne impliquée dans ces étapes</p> <p>4.4 Faire adopter la charte Qualité élaborée et adoptée par AProCA et A.C.A. au sein de l'interprofession et disséminer ladite charte aux acteurs de la filière</p>	<p>4.1 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières, segment confection</p> <p>4.2 Producteurs, OPC et sociétés cotonnières, segment confection (indirect)</p> <p>4.3 Producteurs, OPC et Sociétés cotonnières, segment confection (indirect)</p> <p>4.4 Producteurs, OPC et Sociétés cotonnières, segment confection</p>	<p>Régional (AOC)</p> <p>Régional (AOC)</p> <p>Régional (AOC)</p> <p>Régional (AOC)</p>	<p>CFC</p> <p>ONUDI</p> <p>BANQUE MONDIALE</p> <p>A.C.A / AProCA</p> <p>Better cotton initiative</p> <p>CERFITEX</p> <p>MANUEL DE QUALITE UEMOA</p>

		CT	4.5 Développer un programme régional de gestion de la qualité conforme aux normes internationales (test, classement, traçabilité etc.)	4.5 Producteurs, OPC et Sociétés cotonnières	Régional (AOC)	
		CT	4.6 Mettre en place un Programme de formation pour les experts du classement, afin de s'assurer que les opérations manuelles de classement pour les graines et les fibres soient réalisées de la meilleure façon possible et de manière objective (via les centres techniques coton régionaux)	4.6 Producteurs, OPC et Sociétés cotonnières 4.7. Sociétés cotonnières	Régional (AOC)	
		CT	4.7 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des laboratoires nationaux/classeurs à même d'utiliser les chaînes de mesure par instrument	4.8. Sociétés cotonnières	Régional (AOC)	
		CT	4.8 Mettre en place un Programme de mise à niveau de l'aménagement et de l'équipement des salles de classement existantes		Régional (AOC)	
		CT	4.9 Mener une étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre sous-régional de référence pour le contrôle des laboratoires de classement nationaux.			

Objectif Stratégique III - Soutenir et développer la transformation de la fibre dans la sous-région						
Objectifs Opérationnels		Priorité ⁵	Activités	Segments de la filière / Bénéficiaires	Niveau d'intervention (National ou régional)	Appui technique, financier et/ou institutionnel envisageable pour la mise en œuvre
1	Soutenir les structures transformatrices existantes	CT	1.1. Développer un plan de promotion et de communication visant à promouvoir la consommation de produits textiles locaux et régionaux dans la sous-région.	1.1 Segment textile et confection	Régional/National	WACIP USAID Coopération bilatérale Tchad-Inde dans le cadre de l'installation clé en main de l'usine de filature avec comme objectif d'exporter les fils produits. PAFICOT CAARD ONUDI (identification de stratégies pour développer la filière coton en Afrique occidentale et centrale) CDE ICOTEC
		CT	1.2 Identification, recensement et évaluation de structures existantes (construction de base de données de corps de métiers)	1.2 Segment textile et confection	Régional/National	
		MT	1.3 Programme de réhabilitation et de mise à niveau pour les entreprises de textiles et de l'habillement existantes et récemment fermées	1.3 Segment textile et confection	Régional	
		MT	1.4. Mettre en réseau les différentes parties prenantes des segments filature-tissage-anoblissement en vue d'une amélioration de la qualité et du respect des normes et standards internationaux ;	1.4 Segment textile et confection	Régional	
		MT	1.5. Mettre en place un cadre de dialogue inclusif et participatif du producteur à l'anoblissement afin de proposer des solutions aux problèmes d'approvisionnement en matière première trop souvent exportée à l'international (mécanisme de	1.5 Segment textile et confection	Régional/National	

⁵ CT : Court terme ; MT : Moyen terme ; LT : Long terme

			<p>financement permettant aux transformateurs d'accéder au coton fibre à prix préférentiel sans pénaliser le revenu des producteurs et des sociétés d'égrenage . Ex. : subventions croisées, fonds de développement, etc.) ;</p> <p>CT 1.6 Renforcer la lutte contre les importations frauduleuses de produits textiles dans la sous-région ; évaluer l'imposition des droits de douane d'importation, déterminés de façon la plus réaliste, sur l'habillement d'occasion; établir un mécanisme de contrôle des douanes avec une plus grande efficacité pour s'assurer que les nouveaux articles sont taxés de façon appropriée</p> <p>CT 1.7 Créer un programme de soutien aux « petits et moyens » producteurs de T & V à améliorer leurs capacités de production pour les rendre plus compétitifs sur les marchés régionaux et même globaux</p>	<p>1.6 Segment textile et confection</p> <p>1.7 Segment textile et confection</p>	Régional/National	
--	--	--	--	---	-------------------	--

2	Renforcer le savoir faire et les capacités des acteurs/entreprises de filature-tissage-anoblissement	CT	2.1 Réaliser un diagnostic sur les besoins en formation de l'industrie du textile/confection en collaboration avec les centres techniques textiles nationaux	2.1 Segment textile et confection	Régional	Rapport SIRES sur les besoins en formation des métiers textile (financé par CDE)
		CT	2.2 Mettre en place un programme régional de formation et de conseil aux métiers du textile / confection	2.2 Segment textile et confection	Régional	CDE PAFICOT
		CT	2.3 Mettre en place un programme de renforcement des capacités des centres techniques textiles nationaux visant à vulgariser/disséminer les formations	2.3 Segment textile et confection	Régional	ITC CAARD
		CT	2.4 Faciliter la coopération technique avec les pays étrangers (Bangladesh, Viet Nam, Chine, Indonésie, Égypte, Turquie etc.) afin de favoriser le partage de connaissance et le transfert de compétences	2.4 Segment textile et confection	Régional	Université de Maroua/ Institut du Sahel ; AITEC (Association des Ingénieurs Textiles du Cameroun) ;
		CT	2.5 Créer une base de données sur les métiers, les opérateurs et les besoins en termes de compétences et de personnel pour les opérateurs intervenant dans la filière textile	2.5 Segment textile et confection	Régional	Coopération canadienne ICOTEC ONUDI
		MT	2.6 Soutenir la création d'un institut de recherche et de développement pour les tests de textile et de vêtements	2.6 Segment textile et confection		

3	Financer le développement de l'industrie de transformation de la fibre	CT	3.1 Mener une démarche de capitalisation et de valorisation des études relatives à la mise en place de fonds d'appui à la production et d'incitation à la transformation et d'identifier un mécanisme adéquat pour la sous-région	3.1 Segment textile et confection	Régional	BDEAC IFC BM BEAC
		CT	3.2 Diagnostiquer et évaluer les besoins en fonds de roulement des entreprises transformatrice	3.2 Segment textile et confection	Régional	
		CT	3.3 Réaliser une étude d'identification des besoins essentiels en environnement de sous-traitance (services associés) pour favoriser une meilleure productivité des entreprises existante et le succès de nouvelles implantations d'industries textiles	3.3 Segment textile et confection	Régional	
		MT	3.4 Développer un programme de financement des besoins en fonds de roulement des entreprises existantes et des besoins essentiels en environnement de sous-traitance et en informer les acteurs.	3.4 Segment textile et confection	Régional	
		CT	3.5 Favoriser la mise en place de lignes de crédit à taux bonifiés pour les projets de renforcement des infrastructures	3.4 Segment textile et confection	Régional/National	

4	Augmenter les efforts liés à la promotion de l'investissement et améliorer l'environnement des affaires	CT	4.1 Réaliser un diagnostic régional sur le cadre et les politiques de l'investissement dans le secteur	4.1 Segment textile et confection	Régional	
		MT	4.2, Proposer, par le biais de l'interprofession, des actions de promotion de l'investissement : - Mise en place de guichets uniques régionaux pour les investisseurs - Créer d'une cellule d'accueil, d'appui et d'aide au montage des d'investissement pour l'obtention de financement - Réaliser des dossiers complets type "guide de l'investisseur" avec toutes les informations économiques, contacts, etc. Nécessaires - Mettre à la disposition des investisseurs des terrains et bâtiments industriels à prix attractifs	4.2 Segment textile et confection	Régional/National	Projet e-regulation
		MT	4.3 Mettre en place, sous l'égide d'un PPP, un programme d'assainissement de l'environnement d'affaire en soutenant notamment des mesures de soutien et incitatives telles que l'exonération totale ou partielle de l'Impôt sur les bénéfices sur une période donnée L'exonération des droits et taxes sur les matières premières, pièces de rechanges et emballage liés à la production Réduction de la TVA à _% L'accord d'avantages fiscaux et les facilités sur les utilités (exonération des taxes sur l'eau et l'électricité)	4.3 Segment textile et confection		CNUCED ONUDI
		MT	4.4 Réaliser des études nationales sur la mise en place de ZF /EPZ identifiées pour la production des filés de coton et de vêtements et des projets d'exportation.	4.4 Segment textile et confection	Régional/National	ITC

		MT	4.5 Accorder une attention particulière aux installations de production d'énergie à des coûts bas et un niveau acceptable de l'infrastructure de base dans ces zones.			
5	Renforcer l'intégration de la filière afin de favoriser la transformation locale	MT	5.1. Identifier et recenser sur la base des critères techniques et économiques objectifs les acteurs susceptibles d'être mis en réseau (agrégat industriel, corridor, groupement d'entreprise partageant certains aspects de la transformation) : approche chaîne de valeur en vue de promouvoir le renforcement et la création d'unités locale de transformation	5.1 Segment textile et confection	Régional	ICOTEC CAARD
		MT	5.2. Mettre en réseau les différentes parties prenantes des segments filature-tissage-anoblissement afin d'assurer la mise à niveau de leurs compétences techniques respectives et en vue d'une amélioration de la qualité et du respect des normes et standards internationaux.	5.2 Segment textile et confection	Régional	Coopération indienne

Objectif Stratégique		IV- Renforcer la promotion et la commercialisation du coton et des textiles de la sous région sur le marché régional et international				
Objectifs Opérationnels	Priorité ⁶	Activités	Segments de la filière / Bénéficiaires	Niveau d'intervention (National ou régional)	Appui technique, financier et/ou institutionnel envisageable pour la mise en œuvre	
1	Renforcer la capacité des acteurs dans le domaine de la commercialisation du coton	CT	1.1 Mettre en place des programmes de formation afin de mieux comprendre les marchés des pays importateurs de coton, le fonctionnement leur industrie du textile et de la confection et les besoins de consommateurs finaux	1.1 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional	ICAC
		CT	1.2 Soutenir des programmes de sensibilisation pour un meilleure compréhension des pratiques commerciales (procédures destinées à fixer le prix du coton, celles relatives à l'importation du coton, des questions liées aux contrats, au coûts et délais de transit et de transport, au financement et au rôle des négociants)	1.2 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional	PAFICOT Plate-forme ACP CNUCED (Info comM)
		CT	1.3 Faciliter l'organisation de mission de familiarisation et de missions commerciales afin d'initier des contacts commerciaux	1.3 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional	ITC
		MT	1.4 Faciliter la participation des banques locales durant les négociations (régler les questions contractuelles et financières) avec les clients étrangers, et celle des banques des pays importateurs dans financement des campagnes cotonnières	1.4 Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional/National	A.C.A AProCA UEMOA

⁶ CT : Court terme ; MT : Moyen terme ; LT : Long terme

		MT	1.5 Mettre en place une plate-forme de commercialisation visant à faciliter l'accès des entreprises à des services liés aux différentes étapes de la commercialisation, incluant notamment l'utilisation d'instruments de crédit à l'exportation : récépissés d'entreposage, lettres de crédit, des contrats pour l'exportation du coton, des mécanismes de protection en cas de défaillance sur les contrats	1.5 Sociétés cotonnières/Exportateurs		
2	Promouvoir le coton de la sous région	CT	2.1 Valoriser les résultats des missions commerciales (activités menées dans le secteur de la formation, du marketing et contacts déjà établis) pour promouvoir le coton	2.1 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional	Programme Tous ACP (ITC)
		CT	2.2 Organiser des missions commerciales/promotion à l'étranger afin de "bonifier" l'image du coton de la région et de faire connaître les initiatives de lutte contre la contamination	2.2 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional	AFD
		MT	2.3 Organiser des visites de filateurs et confectionneurs étrangers dans la sous région	2.3 Producteurs, OPC, Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional	ITC
		CT	2.4 Identifier et appuyer le développement de supports d'information et de promotion appropriés sur le coton de la sous région (plateforme, DVD, plaquettes, brochure etc.) et développer un plan de communication	2.4 Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional	A.C.A
		CT	2.5 Développer des marchés niches pour le coton-fibre africain (coton durable, biologique et équitable)	2.5 Sociétés cotonnières/Exportateurs	Régional	AProCA UEMOA

3	Renforcer la capacité des acteurs dans le domaine de la commercialisation des produits textiles / confection	CT	3.1 Identifier les acteurs institutionnels du secteur, définir le cadre opérationnel et les procédures décisionnelles dans le processus d'achat public répondants aux besoins de produits textiles	3.1 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	Programme Tous ACP (ITC) ITC BID ICOTEC UEMOA
		CT	3.2 Créer un cadre d'échange et de partenariat entre les industriels textiles, les confectionneurs et les créateurs régionaux afin de faciliter l'intégration verticale de la chaîne de valeur dans la sous-région	3.2 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	
		MT	3.3 Renforcer et promouvoir les programmes et les outils d'analyse et de veille économique et commerciale visant à faciliter la connaissance de l'environnement international du textile, de la confection et de la création	3.3 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	
		CT	3.4 Mettre en place des programmes de formation afin de renforcer la maîtrise des circuits commerciaux internationaux (réglementations des pays importateurs, outils pratiques pour exporter, négociations commerciales)	3.4 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	
		CT	3.5 Mettre en place des programmes de formation et de préparation à la participation aux foires Acheteurs-Vendeurs et aux salons internationaux	3.5 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	
		MT	3.6 Mettre en place un « basket fund » pour accueillir les cotisations des acteurs locaux et celles provenant des initiatives de partenariat commercial destiné à renforcer les capacités des acteurs dans le domaine commercial ;	3.6 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	
		MT	3.7 Créer un mécanisme permettant l'implication des banques nationales , régionales et internationales durant les négociations avec les clients étrangers	3.7 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	

4	Promouvoir le textile, la confection et la création de la sous région	CT	4.1 Valoriser les résultats des missions commerciales (activités menées dans le secteur de la formation, du marketing et contacts déjà établis) pour promouvoir le textile, la confection et la création de la sous-région	4.1 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	Programme Tous ACP (ITC) ITC BID ICOTEC UEMOA
		CT	4.2 Appuyer la participation des acteurs aux salons internationaux (élaboration de supports et d'outils marketing modernes, soutien aux frais financiers)	4.3 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	
		CT	4.3 Organiser des visites d'acheteurs potentiels de textile et de création	4.4 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	
		MT	4.5 Organiser une fois par an un défilé à visée événementielle pour sensibiliser les opérateurs économiques et consommateurs régionaux de textile pour leur promotion : exemple : MTN, Orange	4.5 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	
		MT	4.6 Appuyer l'organisation de Salons du textile et de l'habillement et renforcer les salons existants	4.6 Industriels textiles, Confectionneurs, Créateurs	Régional	

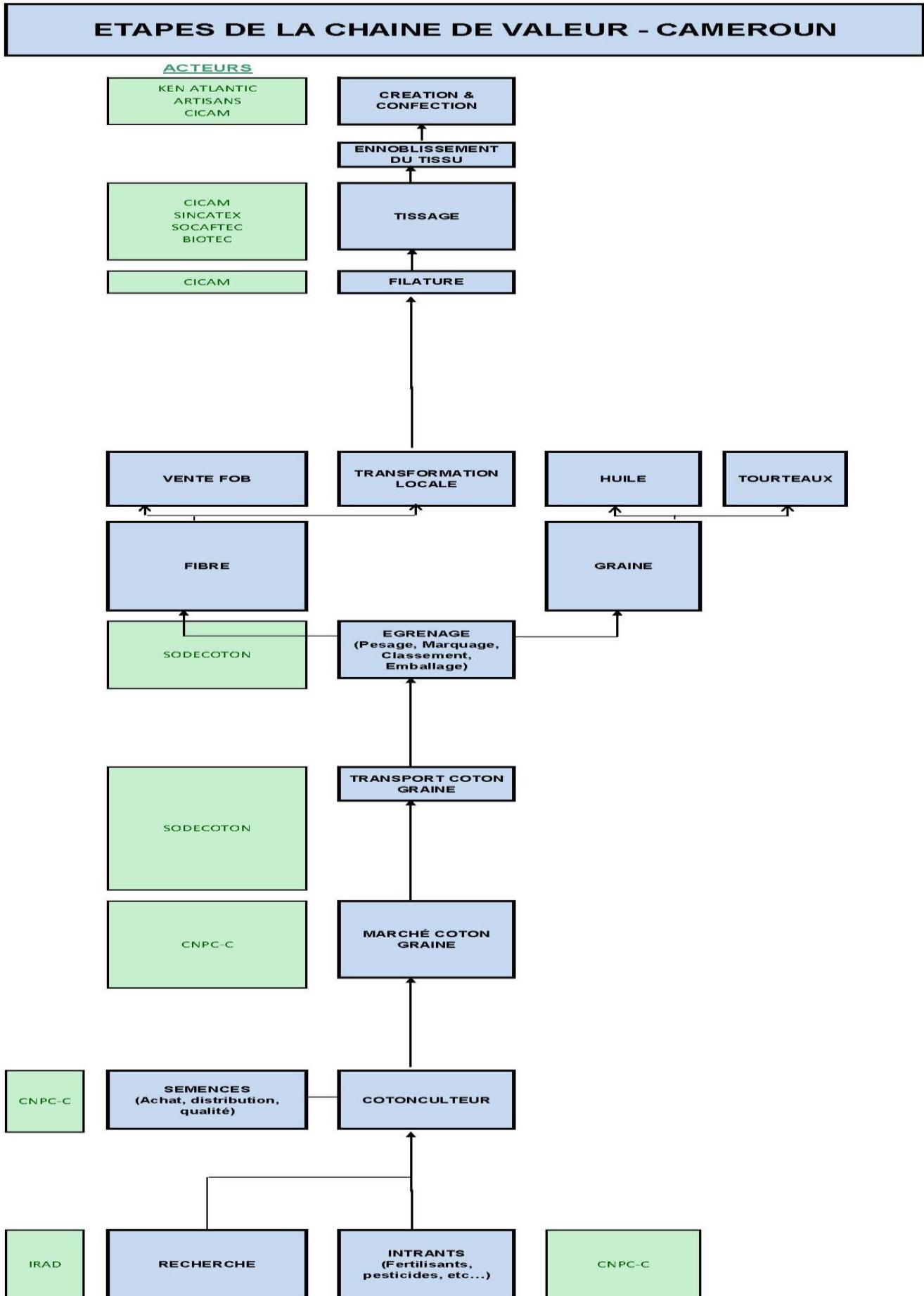
Objectif Stratégique V- Développer et améliorer la valorisation des produits issus de la trituration de la graine					
Objectifs Opérationnels	Priorité ⁷	Activités	Segments de la filière / Bénéficiaires	Niveau d'intervention (National ou régional)	Appui technique, financier et/ou institutionnel envisageable pour la mise en œuvre
1 Moderniser les usines de trituration existantes et renforcer les capacités de leur personnel	CT	1.1. Mener une étude de faisabilité économique et industrielle en vue de la modernisation et/ou la réhabilitation des usines de trituration existantes (ou récemment fermées) dans la sous-région ;	1.1 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)	Régional/National	AFD BM, IFC BDEAC BAD ONUDI UE FAO ITC GEOCOTON
	CT	1.2 Programme de modernisation et de réhabilitation des usines	1.2 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)	Régional/National	
	CT	1.3 Former le personnel pour l'utilisation rationnelle des équipements sur l'ensemble de la chaîne huilière afin de maîtriser au mieux les procédés et les coûts de fabrication	1.3 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)	Régional	
	MT	1.4 Accompagner les usines existantes dans une démarche de mise en conformité technique, environnementale et qualitative (bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, traçabilité, HACCP, ISO 9001); des systèmes de production des huileries	1.4 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)	Régional	
	MT	1.5 Former le personnel dirigeant en gestion industrielle, financière et commerciales des unités de production	1.5 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)	Régional	
	CT	1.6 Renforcer la transparence sur l'évolution des prix et des marchés oléagineux et protéagineux;	1.6 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)	Régional	

⁷ CT : Court terme ; MT : Moyen terme ; LT : Long terme

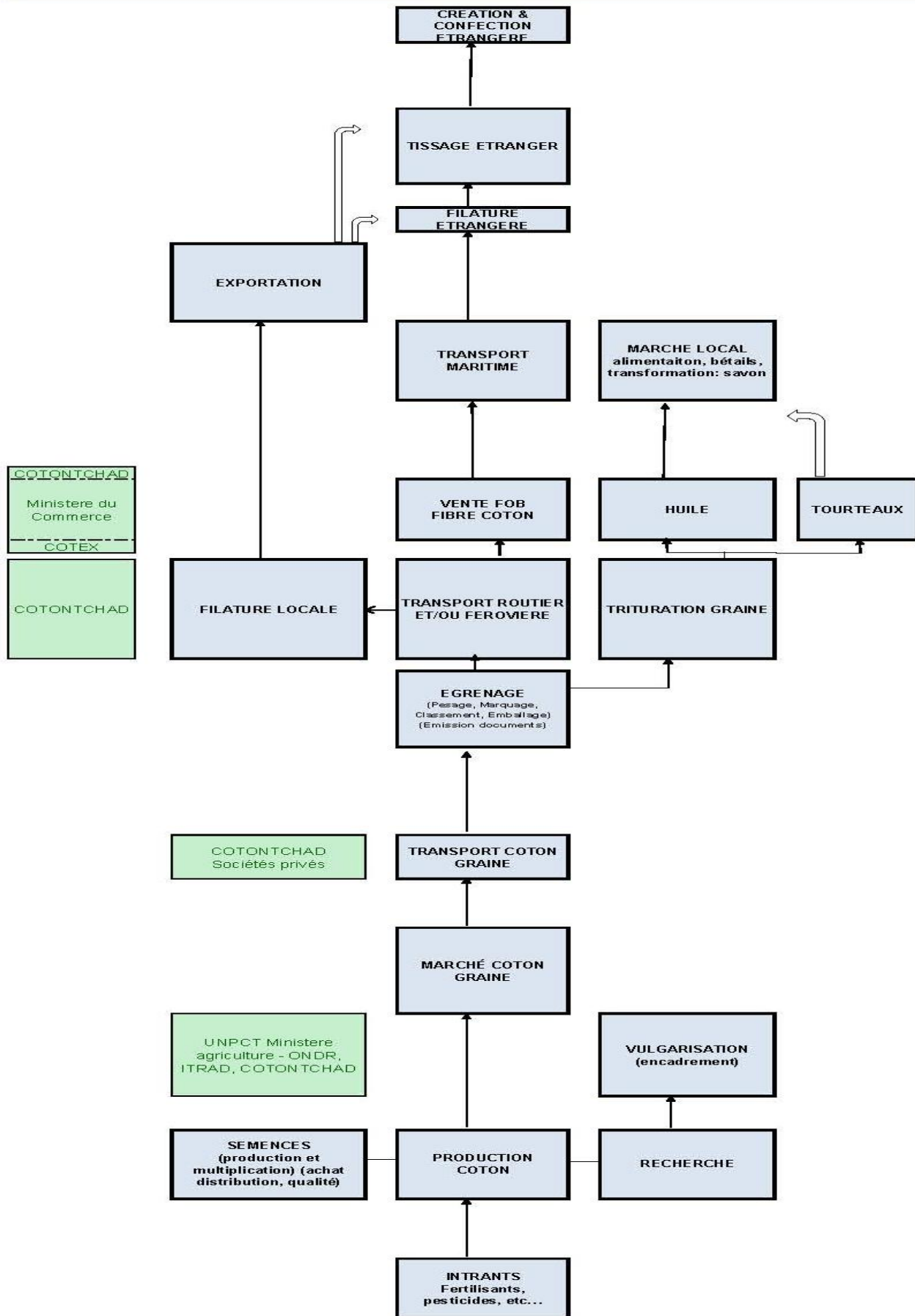
2	Favoriser la compétitivité des produits issus de la trituration	<p>MT</p> <p>CT</p> <p>CT</p> <p>MT</p> <p>MT</p>	<p>2.1. Faciliter de la commande groupée des intrants industriels pour lesdites usines ;</p> <p>2.2. Assister les unités de trituration pour produire des produits de bonne qualité et compétitifs</p> <p>2.3. Améliorer le rendement de la production de l'huile de coton et des tourteaux</p> <p>2.4. Réglementer le marché local des produits de trituration par la lutte contre la fraude et la concurrence déloyale</p> <p>2.5. Entreprendre les actions de promotion de ces sous-produits dans toute la sous-région</p>	<p>2.1 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p> <p>2.2 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p> <p>2.3 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p> <p>2.4 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p> <p>2.5 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p>	<p>Régional</p> <p>Régional</p> <p>Régional</p> <p>Régional</p> <p>Régional</p>	<p>BM</p> <p>BDEAC</p> <p>BAD</p> <p>WACIP (USAID)</p>
3	Soutenir la création de nouvelles usines ou de nouveaux ateliers	<p>CT</p> <p>CT</p>	<p>3.1 Mener une étude sur le(s) site(s) géographique(s) et les conditions d'une exploitation performante (faisabilité économique et industrielle)</p> <p>3.2 Construire les huileries (trituration et raffinage) suivant les spécifications techniques déterminées dans l'étude ci-dessus indiquée</p>	<p>3.1 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p> <p>3.2 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p>	<p>Régional</p> <p>Régional</p>	<p>CNUCED (INFO COMM)</p> <p>CORAF Coton</p> <p>BAD</p> <p>AFD</p> <p>BID</p> <p>UE,</p> <p>ONUDI, GEOCOTON</p>

4	Valoriser tous les sous-produits de la transformation de la graine	<p>CT</p> <p>CT</p> <p>CT</p> <p>CT</p>	<p>4.1 Lancer un programme sur le développement d'un savoir-faire régional dans la valorisation et la vulgarisation des coproduits des huileries (savon, tourteaux, énergie, pâtes de neutralisation etc.)</p> <p>4.2 Mettre en place un programme recherche sur la valorisation du duvet et des coques pour les besoins énergétiques immédiats des usines et du matériel de couchage pour les populations</p> <p>4.3. Renforcer les capacités pour la transformation des déchets en produits finis</p> <p>4.4 Favoriser la transformation des sous-produits (linter).</p>	<p>4.1 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p> <p>4.2 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p> <p>4.3 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p> <p>4.4 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p>	<p>Régional</p> <p>Régional</p> <p>Régional</p> <p>Régional</p>	<p>USAID</p> <p>IFDC</p> <p>BAD</p> <p>UE</p> <p>ITC</p> <p>FIDA</p> <p>GEOCOTON</p>
5	Sécuriser l'approvisionnement des industries de trituration en matière première	<p>CT</p>	<p>5.1 Prendre des mesures appropriées pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration des graines.</p>	<p>5.1 Sociétés cotonnières (directs), Producteurs et OPC (indirects)</p>	<p>Régional/National</p>	<p>FIDA</p> <p>ONUDI</p>

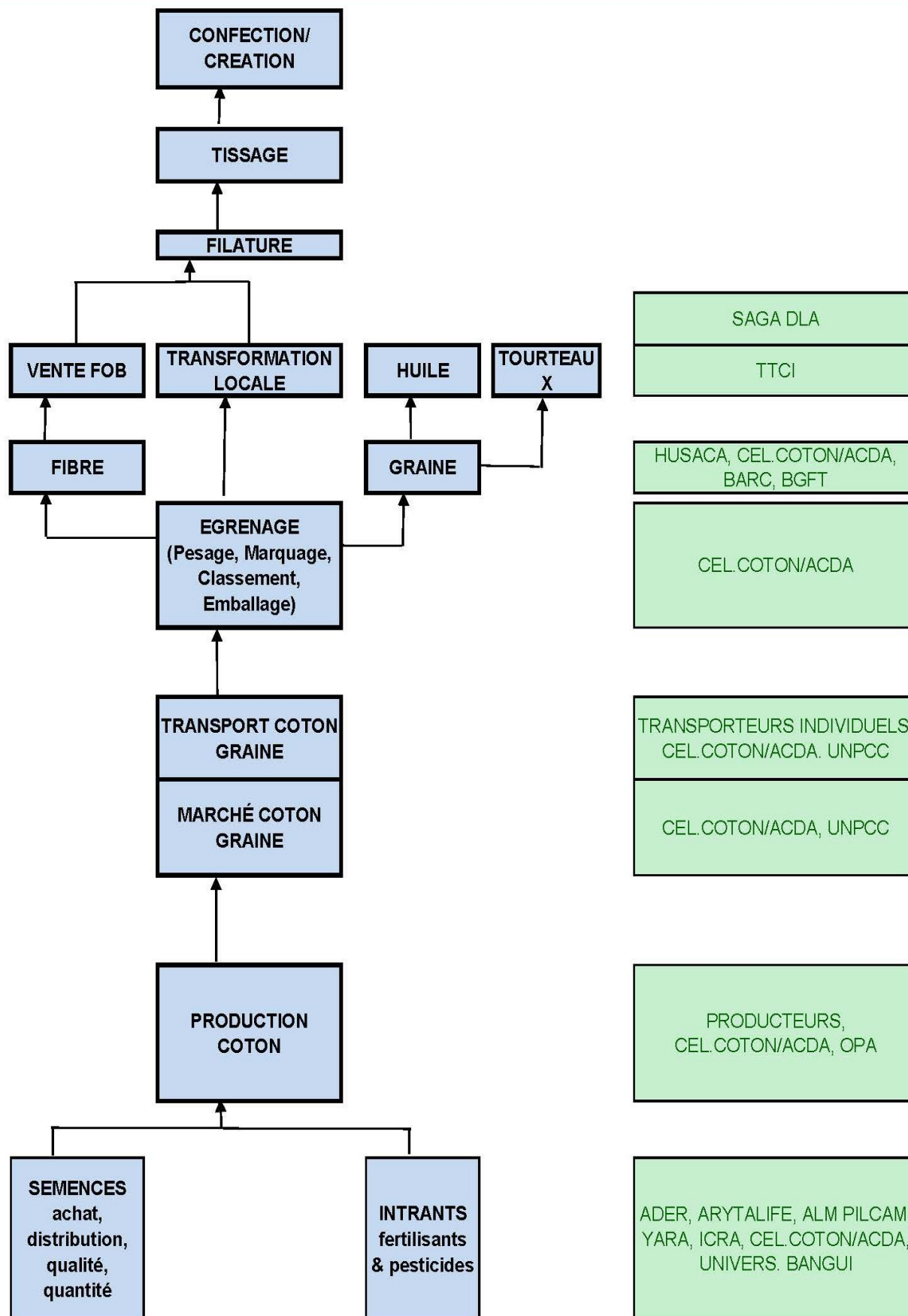
ANNEXE 1. LES ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE VALEUR DANS 3 PAYS DE LA CEEAC



ETAPES DE LA CHAINE DE VALEUR - TCHAD



ETAPES DE LA CHAINE DE VALEUR - RCA



**ANNEXE 2. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DE LA STRATEGIE CEEAC
COTON-TEXTILE-CONFECTION (DOUALA, 21-22 JUIN 2011)**

Nom	Organisme	Téléphone	E-mail
Bebnone PAYOUNNI	CNPCC / AProCA	(237) 75 47 05 18	payounni@yahoo.fr
HAMADOU Nouhou	CNPCC - Directeur exécutif	+237 99 78 24 86 +237 99 68 03 91	Oumarou.youssoufa@sodecoton.cm
NGAMIE IBRAHIM	SODECOTON Dir. Production	+ 237 99 50 77 22	ibrahim.ngamie@sodecoton.cm
Mahamat Karagama	SODECOTON Dir. Commercial	237 99 99 66 75	Mahamat.karagama@sodecoton.com
Mbairrobe Gabriel	SODECOTON Dir. Egrenage	237 76 69 61 61	gabriel.mbairrobe@sodecoton.cm
BONGOGNE Noha	CICAM	(237) 75 29 78 61	bongogne@yahoo.fr
Caroline Sack KENDEM	ICOTEC	(237) 33 41 1189/ (237) 33 00 25 18	carokend@kenatlantic.com
Bertrand Olivier MOUKOMOU	SINCATEX	(237) 791 02 831	sincatex@gmail.com
Jean-Pierre N. TCHOKAM	MINADER	(237) 22 23 97 48	jptchokam@yahoo.fr
DJONTU Michel Romain	MINIMIDT	(237) 77 70 54 54 +(237)99 60 83 12	djontum@yahoo.fr
Dr. Simon YONGA	CAARD	(237) 22 20 60 73	yonga@caard.org
Roger Dannalam	MINEPAT	(237) 77 12 05 05	dannalam@yahoo.fr

TCHAD

Nom	Organisme	Téléphone	E-mail
MAHAMAT Ahamat Ismael	MINAGRI	(235) 22527253/ (235) 66290183	maismail@intnet.td
NAMBA Yallah	PACFCT	(235) 22301194/ (235) 66291997	namba_yal2003@yahoo.fr nambayal@gmail.com
IBET Outhman Issa	IDRAC	(235) 66 28 55 72 & (235) 99 88 00 13	iouthman@hotmail.com
Dr. DJONDANG Koye	ITRAD	(235) 66 26 83 09	djondang_koye@yahoo.fr
PAHIMI BAIGONG	UNPCT	(235) 66 14 69 47	pbaigong@gmail.com pbaigong@yahoo.fr
NADJIADJIM Justin	COTONTCHAD		nadjiadjim2050@hotmail.fr
FAUBA Padacké	COTONTCHAD	(235) 66264854	faubapj@yahoo.fr

RCA

Nom	Organisme	Téléphone	E-mail
FEÏZOURE Honoré	ACDA	(236) 21615485/ (236) 75042096	hofeizoure@yahoo.fr
KOIROKPI Antoine	ACDA (Cellule coton)	(236) 75500161	koirokpi@yahoo.fr
BENINGA Jérémie	ACDA directeur	(236) 75 56 07 86	jbogonbeninga@yahoo.fr
MONGAI Francis	UNPCC	(236) 72231183 / 70955984	konabel2001@yahoo.fr
KEANSEME Joseph Noel	UNPCC	(236) 12 29 61 30	NA
MOKOSSESSE Hervé Francis Professeur	Université de Bangui (Recherche)	(236) 75 04 90 99	mokossesse@gmail.com
KOKAMY-YAMBERE Samson	Ministère du développement rural	+236 72 71 95 39	kokamysamson@yahoo.fr
Dieudonné OUEFIO	Ministère du Commerce et de l'Industrie/ CIR	(236) 75 21 73 35	dieudonneouefio@yahoo.fr

BURUNDI

Nom	Organisme	Téléphone	E-mail
NTIRANDEKURA Arthemon	COGERCO Dir. Agronomique	+257 79 979 892	ntirandekura_arthemon@yahoo.fr

RDC

Nom	Organisme	Téléphone	E-mail
UHUKA MIEME Jacques	CSCO, Ingénieur	081 65 77 945	jacquesuhuka@yahoo.fr
KEMBOLA Thomas Kejuni	Consultant CODENORD	099 00 11 829	tkejuni@yahoo.fr

Organisations régionales, continentales et internationales et autres

Nom	Organisme	Téléphone	E-mail
Joel BEASSEM	Chef de service agriculture et développement rural, CEEAC	+241 07 29 87 43	joel_beassem@yahoo.fr
LONTSI Samuel	CEMAC	(236) 75 04 40 15	slontsi@yahoo.fr
Pierre Berthelot	Cos-Coton	(32) 2 282 03 40	Pierre.Berthelot@cardnoem.com
François Somayire (Consultant)	ITC/CEEAC	(41) 78 753 94 60	fsomayire@bluewin.ch
Flavien KAMGA (Consultant)	CEEAC/ITC	(241) 06 78 66 97	flavienkamga@yahoo.fr
Nathalie Chevalier	ITC	(41) 22 730 0463	chevaliern@intracen.org
Eric Buchot	ITC	(41) 22 730 08 24	buchot@intracen.org
Jean-Edouard ETOKE (Consultant)	CEEAC- Assistant Point Focal Coton	+237 99 96 97 24	jeannot.etoke@gmail.com
Donatien ZOLA (RESOURCE PERSON)	ITC/UEMOA	+226 79 20 12 87	donatienzola@yahoo.fr
MAIGA Djibrilla	Directeur, CERFITEX	+223 66 75 36 90	direction@cerfitex.edu.ml
KAMISSOKHO Boubacar	SODEFITEX, Directeur des opérations cotonnières	+221 33 981 10 54 +221 33 981 28 65	boubacar.kamissokho@sodefitex.sn
DJONGDANG Ladibé Yacoub	BEAC	+237 22 23 40 30	djondang@beac.int
Béringar Maina NDOMNABAYE	Représentant résident de la BDEAC		ndomnabaye@bdeac.org
Ousmane CISSE	CMDT	+223 66 78 77 40	ocisse@cmdt.ml
LEUDJOU NJITEU Roland	ONUDI Consultant	+ 237 77 06 96 67	rolandleudjou@gmail.com
Alassane Ndiaye	Chargé d'investissement IFC	+237 33 50 40 18	andiaye1@ifc.org
TCHOUNGUI Roger	Secrétaire Général Adjoint CEEAC	+241 44 47 31	RTCHOUNGUI@CEEAC-ECCAS.ORG
Mathieu Le Grix	AFD Yaounde	+ 237 22 22 00 15	legrixm@afd.fr

ANNEXE 3. FONDS DOCUMENTAIRE

FONDS DOCUMENTAIRE CEEAC

Titre du document	Synthèse des recommandations/thèmes abordés
1. Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) de Juin 2002	La conférence a pris note des difficultés financières des filières cotonnières en Afrique francophone. Ces difficultés sont dues aux fluctuations et crises du marché international d'une part, d'autre part, aux dysfonctionnements internes liés aux difficiles processus de libéralisation, de privatisation et/ou de l'organisation et gestion de ces filières. Face à cette situation, la conférence a recommandé la mise en œuvre d'un programme sous-régional axé sur la relance du secteur cotonnier africain et sur sa compétitivité sur le marché international.
2. CEMAC/Secrétariat Exécutif, Projet de document sur la problématique cotonnière en zone CEMAC : propositions pour la relance de la filière	Le projet de document établit l'état des lieux de la filière cotonnière dans les trois pays producteurs de coton de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). En effet, l'auteur du document signale que le coton occupe le quart de la population rurale de la CEMAC soit environ 2 000 000 de familles à raison de 6 à 8 personnes par famille. En outre, 1200 employés permanents ou saisonniers travaillent dans les trois sociétés cotonnières du Cameroun, du Tchad et de la RCA pour une masse salariale de 5 à 6 milliards de FCFA.
3. Comité sous-régional de Coordination et de Suivi des politiques de la filière coton en zone CEMAC	Par Règlement n°11/06-UEAC-168-CM-14 du 11 Mars 2006, ledit comité est créé. .Il comprend : 02 Experts par Etats ; 03 Experts de la CEMAC ; 02 Experts de la BEAC ; 02 Experts de la BDEAC ; 01 Représentant par Association des professionnels de la filière coton. Au 15 Avril 2009, le Comité avait élaboré un projet de Règlement Intérieur et un Plan d'Actions Stratégiques de la filière. Mais, les Etats ont entre temps souhaité que ce comité soit élargi pour traiter toutes les questions des produits de base, ce qui implique la participation de tous les Etats membres de la CEMAC. Depuis lors, se sont posés les problèmes de quorum d'une part, les Etats non producteurs n'ayant pas été suffisamment sensibilisés, d'autre part, la prise en charge des Experts pour le fonctionnement du Comité.
4 ; CEMAC, Séminaire-Atelier international sur la filière coton, 10 et 11 Novembre 2005, à l'Hôtel Hilton Yaoundé, Cameroun	Ce séminaire-atelier sur la filière coton regroupait les participants venus des pays de la zone CEMAC dans le but d'échanger les informations et de partager la réflexion sur les différents thèmes présentés par les experts. Les travaux ont porté sur : <ul style="list-style-type: none"> • Le financement de la filière coton ;

	<ul style="list-style-type: none"> • La coopération internationale et Accords de Partenariat Economique (APE) pour le développement de la filière ; • La fraude, la contrebande et la contrefaçon : impératif d'assainissement du marché du textile ; • La compétitivité de la filière coton dans la sous-région CEMAC. <p>Au terme de ce séminaire-atelier les participants ont fait des recommandations pour chaque thème ci-dessus.</p>
5. Réunion des Ministres des pays co-auteurs de l'Initiative en faveur du coton auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) les 15 et 16 Novembre 2005 à N'djamena, Tchad	<p>Présidée par le Ministre Tchadien du Commerce et de l'Artisanat, cette rencontre regroupait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le représentant du Ministre de commerce du Cameroun ; • Les ambassadeurs représentants permanents à Genève des quatre pays co-auteurs de l'Initiative en faveur du coton ; • Les conseillers en charge des questions commerciales près des Missions permanentes à Genève des quatre pays intéressés, • Les représentants des producteurs de coton et les experts du suivi du dossier coton, • Le représentant de la CEMAC. <p>La réunion visait à : (i) faire l'état des négociations en cours à l'OMC sur le dossier coton ; (ii) définir les stratégies pour le succès du dossier dans le cycle de DOHA et dans le cadre de la 6^e Conférence Ministérielle de l'OMC prévue du 13 au 18 Décembre 2005 à HONG KONG, (iii) harmoniser les positions et adopter une feuille de route pour ladite conférence ministérielle.</p> <p>A la fin de la réunion les objectifs ont été atteints : harmonisation et consolidation de la position des pays co-auteurs de l'initiative et adoption d'une feuille de route pour la conduite des négociations sur le coton appelée « l'appel de N'djamena concernant l'Initiative Sectorielle en faveur du Coton »</p>
6 ; Atelier de concertation de OUAGADOUGOU, Mai 2009	<p>La concertation de OUAGADOUGOU est la première du genre entre la Commission de la CEMAC et celle de l'UEMOA dans le cadre de l'évaluation du progrès de l'élaboration de la stratégie de la filière cotonnière de chaque Commission.</p>
7. Atelier de concertation entre les pays producteurs du coton de l'Afrique Centrale, Douala Cameroun	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACP relatif aux produits agricoles, un atelier de concertation a été organisé à Douala en vue d'informer les producteurs de l'Afrique Centrale du progrès de la formulation de la stratégie sectorielle pour la filière coton-textile dans les pays membres de l'UEMOA. A l'issue des présentations et discussions, les participants ont fait une requête pour que les pays de l'Afrique du Centre se joignent à l'initiative de l'UEMOA pour opérationnaliser et planifier la mise en œuvre de la stratégie coton existante.</p>
8. BANQUE MONDIALE, D. TSCHISLEY, C. POULTON, P. LABASTE, Organisation et	<p>L'étude consiste à analyser et à comparer les expériences des filières cotonnières de certains pays africains afin de mettre à la disposition des décideurs, des acteurs des filières et des bailleurs de fonds les leçons tirées de ces expériences.</p>

Performances des Filières Cotonnières Africaines : leçons des réformes, Ed. ESKA	
9. Cotton Business du 25 Février 2011 à Hilton Yaoundé	Du 24 au 25 Février 2011, s'est tenu à l'Hôtel Hilton de Yaoundé, un forum international sur le développement des systèmes productifs en réseaux des entreprises de la filière coton-textile en zone CEMAC. Ce forum a été organisé par le Ministère de l'industrie, des Mines et du Développement Technologique du Cameroun, avec l'appui technique du CAARD, une ONG de développement basée à Yaoundé. Ont participé à ce forum aux côtés des représentants des administrations publiques et privées camerounaises, les représentants de RCA, Tchad, USA, Chine, Turquie, les PTF (UE, ONUDI, AGOA, etc.), une société américaine MONSANTO et le CCI.
10. CEEAC/ITC, Missions – pays du 08 /02 au 25/03/11 au Cameroun, Tchad, et RCA	Dans le but de formuler une stratégie sectorielle pour la filière coton-textile dans les Etats membres de la CEEAC, des missions –pays y ont été effectués. Elles avaient pour mandat de rencontrer et d'échanger avec les acteurs et partenaires – clés de la filière sur les défis et les actions à mettre en œuvre au regard de nouveaux enjeux et sur les spécificités de chaque pays visité, afin de les intégrer lors de la formulation de la stratégie sous-régionale de l'Afrique centrale. Ces missions étaient annoncées par la lettre n° 140/CEEAC/SG/11 du 09/02/11 de Monsieur le Secrétaire Général de la CEEAC, adressée aux Ministres en charge de l'Agriculture et du Commerce du Cameroun, du Tchad et de la République Centrafricaine. A l'issue de ces missions, un document de restitution a été rédigé pour chaque pays, pour cristalliser les réalités vécues et pour servir de base aux différentes discussions relatives à la formulation de la stratégie.
11. Jeannot TOGOLO, Africaffaires, Edition 2003 Guide Pratique de l'investisseur au Cameroun	Le guide décrit comment le secteur textile a été littéralement laminé par les importations de friperies. Celles-ci ont connu un développement sans précédent au Cameroun. Même les petits tailleurs ont été touchés par ce « prêt-à-porter » sauvage qui a prospéré dans l'informel. L'industrie du textile ne survit plus que grâce au pagnon CICAM.
12. MINADER, Stratégie de Développement du Secteur Rural, Synthèse du volet Agriculture et Développement Rural, Janvier 2006	Ce document classe le coton parmi les filières de rente stratégiques. La stratégie de développement repose sur l'extension des superficies compte tenu de la maîtrise des itinéraires techniques par les producteurs. Le système d'encadrement est basé sur la contractualisation entre les producteurs et la SODECOTON. Cette contractualisation met l'accent sur l'utilisation du matériel végétal approprié, la conduite des cultures, les crédits de campagne et sur la fixation des prix à l'avance. Le document fait une projection des superficies qui passeraient de 250 000 ha en 2005 à 330 000 ha en 2015 pour une production estimée à l'arrivée à 400 000 T.
13. CIRAD/SAR n°38/94, T1 Rapport de l'Etude Stratégies Paysannes en zone cotonnière au Cameroun, sept 1994	L'objet de cette étude est de fournir des éléments pour orienter les actions à entreprendre au niveau des producteurs face à la crise cotonnière.

<p>14. Alain Bernard, rapport de mission d'appui aux Organisations Professionnelles du projet Développement Paysannal et Gestion des Terroirs (DPGT), Décembre 2000</p>	<p>Le rapport se situe à l'entrée en vigueur de la deuxième phase du projet DPGT. Il examine entre autres, les problématiques liées à la professionnalisation des producteurs à savoir : la structuration du monde paysan producteur du coton principalement sous l'angle des rapports de partenariat à établir entre ce monde et la SODECOTON dans la perspective de sa privatisation.</p>
<p>15. IRAD, Centre du Nord, Station Polyvalente de BOCKLE, Convention de Service N°1/PH1/ESA_SODECOTON_IRAD, Juin 2004</p>	<p>Ce rapport présente les résultats de la recherche sur un des problèmes les plus importants de la zone cotonnière du Nord Cameroun à savoir, la baisse de la fertilité des sols. Les causes de la baisse de fertilité sont selon le rapport : la surpopulation et la surexploitation des ressources naturelles. La surexploitation entraîne la baisse de la biodiversité et de ressources génétiques.</p>
<p>16. CIRAD/SODECOTON, Krishna NAUDIN, Oumarou BALARABE, ABOUBAKARY, Systèmes de Culture sur Couverture Végétale (SCV), Juin 2005</p>	<p>L'évaluation de la technique de système de culture sous couvert végétal (SCV) montre en troisième année une amélioration de la structure du sol par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le travail de la macrofaune ; • L'augmentation de la teneur en matière organique ; • La présence de nombreuses racines responsables du « labour biologique ».
<p>17. Dr. SEBAHATTIN GAZ ENFER, Identification des stratégies pour développer la filière coton en AOC basée sur l'étude comparative en Inde, en Turquie et en Egypte, Déc 2007</p>	<p>L'étude comparative et l'évaluation faites dans les pays ci-contre cités visait la formulation des stratégies de développement des secteurs coton et plus particulièrement l'accroissement de la valeur ajoutée à chaque stade de la filière.</p> <p>Le rapport souligne l'importance de la culture du coton dans l'espace AOC. En effet, elle concerne 15 millions de personnes, contribue à la sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté rurale. Mais cette importance est variable d'un pays à un autre</p>
<p>18. CIRAD/ACDA, Accord de Transfert de Matériel, Janvier 2011.</p>	<p>Pour pallier au manque de semence pure du cotonnier <i>Gossypium hirsutum</i>, la variété F135 cultivée en RCA, le Directeur Général de l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) a approché le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) pour résoudre ce problème. Dans le cadre de l'Accord ci-dessus évoqué, le fournisseur a transmis cette semence au demandeur sous certaines conditions:</p>
<p>19. Nicolas GERGELY, WB Consultant, Comparative analysis of organization and performance of african cotton</p>	<p>Cette étude est la suite et l'approfondissement de l'analyse comparative des réformes dans la filière coton en Afrique au Sud du Sahara (ASS) par une équipe de la Banque mondiale conduite par Patrick Labaste, Agroéconomiste en charge de la Région Africaine.</p> <p>Monsieur Nicolas GERGELY qui faisait partie de la première équipe se penche sur le cas de la filière</p>

sectors: the cotton sector of Cameroon, March 2009.	camerounaise. De ses investigations, ressortent des leçons pouvant guider les décideurs politiques, les responsables locaux et les agences de développement:
20. Convention ACDA/Université de Bangui, Travaux sur la sélection variétale des semences du cotonnier et sur la conduite des essais et test en milieux contrôlés	La structure de recherche en RCA existe mais les travaux de recherche sur le coton tournent au ralenti. Il n'y aurait pas de chercheurs spécialisés dans la culture du coton notamment les généticiens, les entomologistes, les pédologues, les agronomes, les économistes, etc. L'ACDA a contourné la difficulté en signant une convention de collaboration avec l'Université pour poursuivre ces travaux.
21. ONMAP, Textes constitutifs (statuts, loi N° 07.016, Décret N° 07.277,	L'Office National de Matériel Agro-pastoral (ONMAP) a pour objet, sans détenir le monopole, l'acquisition, la gestion, la maintenance de matériel et équipements nécessaires à la modernisation agricole et pastorale de la république Centrafricaine. Les enjeux relevés par les producteurs de coton relatifs à l'équipement tombent dans le domaine d'action de cet organisme qui n'est pas encore opérationnel.
22. FDAP, Texte constitutif (Loi n°07.015 du 19Juin 2007)	Le Fond de Développement Agricole et Pastoral est un office Public doté de la Personnalité Juridique et de l'autonomie financière. Il a pour objet le financement des programmes de développement du secteur agricole et pastoral, les structures d'encadrement et de recherche et l'appui à la libéralisation de la médecine vétérinaire.
23. MINADER Cameroun, Projet Pilote d'Appui aux Filières Cacao, Café, Coton (2P3C)	L'objectif de développement de ce projet pilote est l'amélioration des conditions de vie des producteurs des trois filières. Des concertations et discussions participatives avec les acteurs de ces filières, il ressort qu'ils attendent prioritairement un appui en intrants agricoles. Aussi, à partir des ressources IADM, il est envisagé des actions de trois types.
24. PRSSE, Plan d'actions quinquennal (2004-2008), Stratégie nationale de développement du sous-secteur engrais et d'amélioration durable de la productibilité des sols au Cameroun, Août 2003	Les entraves majeures qui limitent l'amélioration durable de la production agricole ont été identifiées. Il s'agit de la faible fertilité des sols, du marché des fertilisants peu compétitif et inadapté et du cadre législatif et réglementaire peu incitatif. Trois principaux objectifs de la stratégie ont été retenus : <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration durable de la fertilité des sols au Cameroun ; • Le développement d'un marché des produits fertilisants performant et compétitif ; • La mise en place d'un cadre institutionnel incitatif. Le document décline ces objectifs en programmes dont on analyse les cadres logiques.
25. MINADER/MIFED, Etude De Faisabilité Du Fonds D'appui Aux Financements Des Exploitations De Moyenne Et	Cette étude s'intéresse au mécanisme de financement des exploitations agricoles en général, prenant en compte les réussites et les échecs du passé. Elle propose un mécanisme basé sur un certain nombre de principes:

De Micro entreprises Agricoles, Mars 2006	
26. Initiative Coton de l'ONUDI, 2006. « Le développement de la filière coton, des textiles et de l'habillement et des réseaux en Afrique : soutenir le commerce et le renforcement des capacités productives »	<p>Par cette initiative l'ONUDI voudrait permettre aux pays en voie de développement de participer au commerce international par le renforcement de leurs capacités d'offre.</p> <p>Entre 2002, date de lancement de l'initiative et 2006, on a noté un léger progrès non significatif. D'autres initiatives spéciales ont donné lieu à des traitements préférentiels pour les exportations des pays en voie de développement.</p>
27. MINAGRI, Projet d'Appui à la compétitivité de la filière coton-textile (PAFICOT)	<p>Ce programme est le résultat des recommandations de la CMA/AOC de Juin 2002.</p> <p>Le programme comporte deux volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le volet régional apporte des contributions pour répondre aux besoins communs des filières coton-textile de la sous-région. Il est exécuté par une coordination sous-régionale logée au sein de l'UEMOA à OUAGADOUGOU. Le Tchad ne faisant pas partie de l'UEMOA, sa participation est conditionnée par la signature d'une convention avec l'UEMOA ce qui semble n'avoir pas encore été fait; 2. Le volet national couvre tout le bassin au Sud du Tchad. Les bénéficiaires directs du projet sont : les producteurs de coton graine, les artisans, les groupes vulnérables que sont les femmes et les jeunes, les organisations et associations professionnelles structurées à l'échelon national, les associations interprofessionnelles, les services publics et privés intervenant dans la filière
28. Composante Agricole du Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) Crédit IDA N° 3703, Mai 2007 : « ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA FILIERE COTONNIERE EN RDC »	<p>Cette étude diagnostique de la filière coton-textile en République Démocratique du Congo (RDC), a été réalisée par l'Equipe du Consortium CECI/FIGEPAR dirigé par Chantal-Sylvie IMBEAULT.</p> <p>L'étude décrit en détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre historique et institutionnel de la filière coton-textile en RDC ; • Les politiques, plans et environnements économiques et juridiques de la filière ; • Les infrastructures et les potentiels de production ; • La production et la productivité ; • La transformation (égrenage, filature, tissage et impression, et trituration) ; • La commercialisation du coton graine, des produits d'égrenage et des textiles.

<p>29. Etude diagnostique de la compétitivité et d'une stratégie de développement de la filière coton au Burundi, janvier 2009 sur financement IDA.</p>	<p>L'Equipe du Cabinet C2G, conduite par Gérard Estur Expert Coton comprenant Jean-Jacques Pesquet, agro-économiste et Nourédi Zanfongnon Expert Agro-industrie, a réalisé cette importante étude.</p> <p>Après un rappel historique portant sur l'introduction du coton au Burundi, notamment dans la plaine de l'IMBO en 1920 et son évolution vers dans la zone de MOSO au cours des années 1980, le consultant indique que les objectifs de production n'ont jamais été atteints malgré de nombreuses réformes qui touchent la société cotonnière en charge de mettre en place le dispositif organisationnel et fonctionnel d'une filière « verticalement intégrée et administrée ». En effet, la SOGERCO créée en 1947 et restructurée en 1984 avait reçu le mandat d'intégrer la filière de la semence à la commercialisation de la fibre et de la graine de coton.</p>
<p>30. Document de travail sur les perspectives de la relance de la filière cotonnière centrafricaine, Décembre 2006</p>	<p>Ce document est inspiré de l'Etude WADEL en 1990 et du Rapport SOFRECO de la même année. Les prévisions quantitatives sont calquées sur les résultats de la SOCOCA entre 1992 et 1998.</p> <p>Le document décrit la situation de la filière cotonnière centrafricaine depuis l'introduction du coton en 1925. Il présente les différentes phases de développement de la filière coton-textile. Ces phases sont caractérisées par des crises d'origine interne et externe. La production cotonnière a suivi ces soubresauts pour être aujourd'hui assez proche des performances des années d'introduction (1925).</p>
<p>31. Régine Levrat, Le coton en Afrique Occidentale et Centrale avant 1950 : un exemple de la politique coloniale de la France, Ed l'Harmattan, 7, rue de l'Ecole Polytechnique, 75005, Paris</p>	<p>Cet important livre écrit par Régine Levrat, Professeur Agrégé d'Histoire- Géographie doit servir de base pour les études, les projets et programmes envisageables sur les filières coton- textile-confection en Afrique de l'Ouest et du Centre, zones qui couvrent les anciennes colonies françaises de l'AOF et de l'AEF, y compris le Cameroun et le Togo qui étaient plutôt des protectorats français.</p> <p>Le Professeur Levrat présente un travail de recherche très fouillé sur les origines du coton des colonies françaises de l'Afrique Occidentale et Equatoriale (AOF et AEF) Elle démontre l'importance de ce coton dans la révolution industrielle et comment il est devenu un outil de stratégie politique de la France dont les industries textiles dépendaient largement du coton importé des Etats Unis.</p>
<p>32. Programme Tous ACP: Plan de travail consolidé pour les interventions dans le secteur coton pour l'ensemble des Régions ACP, Mars 2009.</p>	<p>Les actions programmées pour la Région de l'Afrique Centrale sont :</p> <p><u>FAO</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des risques et du facteur financier dans les circuits d'approvisionnement ; <p><u>ITC</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des stratégies et programmation de leur mise en place ; • Appui aux marchés et renforcement des capacités des services de soutien au commerce

<p>33. Cadre d'action pour le partenariat UE-Afrique sur le coton (février 2010)</p>	<p>Le partenariat UE-Afrique sur le coton a été décidé au Forum de Paris en juillet 2004, en réponse à l'initiative coton et à l'inquiétude des pays producteurs de coton en Afrique.</p> <p>L'objectif du Partenariat est l'amélioration durable de la compétitivité, de la valeur ajoutée et de la viabilité des filières cotonnières africaines, de façon à maximiser l'impact sur le revenu des producteurs et la lutte contre la pauvreté, grâce à une mobilisation des pays concernés et à une meilleure coordination entre bailleurs, l'amélioration du dialogue entre les parties prenantes et un meilleur suivi des actions.</p> <p>Le partenariat comprend deux composantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La composante Commerce ; 2. La composante Développement
<p>34. Etude de faisabilité d'un programme de gestion articulée du risque pour les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Rapport final, nov. 2006)</p>	<p>Cette étude fait suite à une réflexion menée par l'AFD sur l'articulation entre les instruments de lissage et de marché pour atténuer les effets de la volatilité des cours du coton sur les filières. Les principaux sujets étudiés sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Contexte des filières cotonnières et attentes des acteurs : 2- Détermination du prix au producteur et mécanisme de lissage au niveau national : 3- Les instruments de marché :